seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

TOUS ET TOUTES ENGAGÉ·E·S POUR LES DROITS DE L'ENFANT

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE **PRÉVENTION ET** DE **PROTECTION DE L'ENFANCE** 2024-2028

TABLE DES MATIÈRES

- Editorial de Stephane Troussel, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.....*p.3*
- Préambule de Nadia Azoug, Vice-Présidente chargée de l'enfance, la prévention et la parentalité..*p.4*
- La protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis : parcours, dispositifs et données clés.....*p.5*
- Un document stratégique, construit dans le cadre d'une concertation de grande ampleur..... *p.8*
- Quatre orientations stratégiques et douze engagements clés pour la prévention et protection de l'enfance.....*p.14*
- Des modalités de pilotage et de suivi garantissant la mise en œuvre du Schéma.....*p.18*
- Principes et principaux axes de la charte de la qualité des lieux d'accueil.....*p.19*
- Une offre d'accueil et d'accompagnement à adapter pour répondre à l'évolution des besoins.....*p.20*

Renforcer les fondamentaux nécessaires aux respects des droits des enfants

Priorité 1 : Renforcer l'attractivité des métiers de la prévention et protection de l'enfance et accompagner l'évolution des pratiques pour répondre aux nouveaux besoins.....*p.21*

Priorité 2 : Renforcer l'accueil d'urgence et l'orientation vers des places pérennes, développer la qualité des lieux d'accueil en améliorant les contrôles et prévenir les ruptures ...*p.27*

Priorité 3 : Développer l'accueil familial, renforcer l'accompagnement des assistant·e·s familiaux·ales et leur intégration au travail d'équipe autour des enfants.....*p.34*

Soutenir les familles et repérer les enfants en danger

Priorité 4 : Coordonner les actions de prévention et de soutien à la parentalité et les adapter aux nouveaux besoins.....*p.39*

Priorité 5 : Améliorer l'évaluation des informations préoccupantes et faire évoluer les pratiques d'intervention à domicile.....*p.47*

Développer l'effectivité des droits des enfants et l'amélioration de leur quotidien

Priorité 6 : Améliorer la vie quotidienne des enfants confiés.....*p.53*

Priorité 7 : Appuyer le suivi en santé physique et mentale et la prise en charge du handicap *p.65*

Priorité 8 : Mieux prendre en compte et soutenir le développement des liens construits avec les enfants.....*p.72*

Priorité 9 : Prévenir les violences sexuelles et accompagner les enfants victimes.....*p.78*

Favoriser l'autonomie et l'émancipation des enfants et des jeunes confiés

Priorité 10 : Renforcer l'offre d'accompagnement pour les sortant·e·s de l'ASE.....*p.83*

Priorité 11 : Développer l'information, la participation et l'émancipation des enfants et parents accompagnés.....*p.89*

- *Annexe 1 :* Des formations à développer pour accompagner l'évolution des pratiques.....*p.97*
- *Annexe 2 :* Des outils à créer pour mieux informer les usager·e·s et professionnel·le·s.....*p.98*
- Glossaire.....*p.99*

EDITORIAL DE STEPHANE TROUSSEL, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

En Seine-Saint-Denis, ce sont plus de 9000 enfants et jeunes qui sont pris·e·s en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Depuis de nombreuses années, nous avons fait le choix avec la majorité départementale de faire de cette politique publique une priorité, avec un budget de 316 millions d'euros, en hausse continuelle depuis 2019.

Au quotidien, ce sont des centaines d'agent·e·s du Département mais aussi de nombreux·ses partenaires qui travaillent pour soutenir, accompagner et aider à grandir ces enfants et jeunes aux parcours cabossés. Je tiens sincèrement à les en remercier. Leur engagement pour cette mission à la fois essentielle et difficile fait honneur au service public et à ses valeurs.

Ces dernières années ont été marquées par des moments forts : la libération de la parole avec le mouvement #Metoo Inceste qui nous a toutes et tous mis face à cette terrible réalité de l'ampleur des violences sexuelles subies par les enfants, la prise de parole de plus en plus fréquente d'ancien·ne·s enfants confié·e·s et notamment la rédaction du rapport A (h)auteur d'enfant par Gauthier Arnaud Melchiorre ou encore la crise d'attractivité sans précédent traversée par le travail social qui met en difficulté l'ensemble du secteur.

Face à ces transformations, et pour mieux répondre aux besoins et attentes des enfants et jeunes confié·e·s, nous avons fait de l'écriture du nouveau schéma un temps de réflexion collectif.

Pendant plusieurs mois, l'ensemble des actrices et acteurs qui concourent à la prévention et à la protection de l'enfance sur le territoire se sont réuni·e·s pour élaborer cette feuille de route qui nous guidera les cinq prochaines années. Nous avons également associé les premier·e·s concerné·e·s, les enfants confié·e·s, grâce au conseil des jeunes, instance participative passionnante.

Ce schéma aborde de très nombreux sujets, de l'accueil d'urgence à l'accès à l'autonomie, en passant par la vie quotidienne des enfants, l'évaluation des informations préoccupantes ou le renforcement de l'accueil familial. La mise en œuvre de ce schéma sera également l'occasion de développer un plan pour mieux prévenir, repérer et accompagner les enfants victimes de violences sexuelles.

Parce que la protection de l'enfance est l'affaire de toutes et tous, nous avons décidé d'accompagner ce schéma départemental d'un livre blanc d'interpellation. Nous ne pourrons améliorer la prise en charge des enfants confié·e·s sans l'ensemble des pouvoirs publics qui doivent assurer leur rôle en matière de scolarité, de santé, de prise en charge du handicap, ou encore d'accès aux droits.

Avec Nadia Azoug, Vice-présidente en charge de l'enfance, la prévention et la parentalité, nous sommes fier·e·s de porter une politique publique de prévention et protection de l'enfance ambitieuse qui réponde toujours mieux aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

PRÉAMBULE DE NADIA AZOUG, VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE L'ENFANCE, LA PRÉVENTION ET LA PARENTALITÉ

La crise sanitaire a considérablement impacté la jeunesse et les parents au sein de la Seine-Saint-Denis, territoire le plus jeune et pauvre de France métropolitaine. Plus récemment encore, les émeutes de cet été ont été le stigmate d'un dialogue dégradé entre jeunesses et institutions. Les conséquences s'en trouvent décuplées en matière de protection de l'enfance.

Dans ce nouveau schéma, les partis-pris sont conséquents. Nous souhaitons qu'ils puissent apporter des jours meilleurs à l'enfance et à la jeunesse de notre département. Les défis sont nombreux et nous mettent tou·te·s en haute responsabilité.

Comment ne pas être sensible à la cause de la protection de l'enfance ? Celle qui consiste à apporter protection à un·e enfant et tout mettre en œuvre pour respecter les bases d'un bien-être et d'un épanouissement légitime face à son âge.

L'inceste, les agissements de certains adultes, les maltraitances, les difficultés institutionnelles sont là. Elles sont plus que préoccupantes. Notre rôle est avant tout d'y mettre fin et de prévenir toutes les formes de ruptures entre les jeunes et les institutions, et réciproquement.

Les droits de l'enfant seront dans ce schéma mis à l'honneur avec la déclinaison de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant des Nations Unies et la prise en charge au long cours de leurs besoins fondamentaux. Par ce nouveau Schéma Départemental, avec Stéphane Troussel, nous entendons impacter directement le quotidien des enfants et des jeunes qui nous sont confié·e·s dans le cadre des compétences qui sont les nôtres. Le cadre de vie, le bien et mieux-vivre au sein des institutions ont vocation à être développés.

Durant plusieurs mois, nous avons choisi méthodologiquement de "faire avec" l'ensemble des familles d'acteurs·trices : enfants, parents, professionnel·le·s et partenaires institutionnels. Et au fil de l'eau, nous nous octroyons une continuité de réflexions, des relectures et ré-interrogations de nos propos pour être en phase avec les réalités et évolutions du département tout en osant les innovations.

Permettre à des enfants "cabossés" par la vie de pouvoir se reconstruire, de pouvoir se relever, de pouvoir exister en toute dignité, de pouvoir être reconnus en tant que citoyen·ne·s à part entière, de pouvoir se sentir appartenir à la société, de pouvoir permettre un épanouissement authentique et leur permettre de découvrir le monde est une mission collective. C'en est même l'affaire de toutes et tous !

Dans cette tâche, nous comptons sur l'État pour nous accompagner auprès de l'enfance et la jeunesse à protéger de notre territoire. Pour cela, défendons en plus de la "Liberté, égalité, fraternité", la dignité en référence à Nelson Mandela.

Avec ce nouveau schéma départemental, avec vous, nous sommes prêt·e·s à relever le défi !

Parcours et dispositifs en prévention et protection de l'enfance

Protection maternelle et infantile
Technicien·ne de l'intervention sociale et familiale
Relais parental Etap Ados
Les actions de prévention
Equipes de prévention spécialisée
Service social départemental
Services d'accueil de jour

1

En cas de danger ou de risque de danger pour un enfant

Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être doit signaler les faits.
Un enfant peut aussi signaler soi-même sa situation ou celle d'un autre enfant.
Transmission d'une information préoccupante

Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
Coordination locale des informations préoccupantes (CLIP)

2

Intervention éducative de proximité (IEP)
Sans suite
Pas de risque
Risque de danger et danger

CRIP
CLIP

EVALUATION

Une première analyse est réalisée à partir des informations reçues. Si la situation est jugée préoccupante, une évaluation plus approfondie est menée auprès de l'entourage de l'enfant par les services départementaux : ASE, PMI et Service social.

Evaluation de l'information préoccupante

Danger immédiat

Parquet

Ordonnance provisoire

3

Les parents acceptent l'assistance éducative
ASE
Les parents n'acceptent pas l'assistance éducative
Juge des enfants
Juge des enfants

MESURE ADMINISTRATIVE AU DOMICILE : Aide éducative à domicile (AED)

PLACEMENT ADMINISTRATIF : accueil provisoire de mineur, recueil Provisoire d'Urgence (RPU)....

MESURE JUDICIAIRE AU DOMICILE : Action éducative en milieu ouvert (AEMO) simple ou intensive...

PLACEMENT JUDICIAIRE :

- chez un tiers digne de confiance
- à l'ASE (qui oriente ensuite l'enfant vers un établissement habilité ou une famille d'accueil)
- à domicile (avec possibilité d'hébergement)

4

Accompagnement de la famille, suivi régulier de la situation et de son évolution par le ou la référent·e ASE et ses partenaires

Pendant la minorité

Fin de risque de danger ou fin du danger

Arrêt de l'accompagnement à domicile / du placement

Droit au retour

Accompagnement après la majorité

Pendant la minorité

Persistance du risque de danger ou du danger

Poursuite de l'accompagnement, voire changement de mesure

Accompagnement après la majorité

Possibilité pour les jeunes qui le souhaitent d'être accompagnés jusqu'à 21 ans (via un Contrat jeune majeur)

CHIFFRES CLÉS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
en Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis, c'est

1 655 422
habitant·e·s dont **29% de moins de 20 ans en 2023**

Le **2ème** département ayant le plus gros budget consacré à l'ASE en 2021. Un budget s'élevant à **316 millions d'euros en 2023** (+ 7 % par rapport à 2019)

Le **3ème** département qui accueille le plus d'enfants à l'ASE en 2021

La Seine-Saint-Denis en comparaison avec la France

Taux de natalité :
18% contre 12% en France entre 2014 et 2020

18%
12%

Taux de pauvreté :
28% contre 14% France en 2020

28%
14%

Familles monoparentales :
24% contre 21% France en 2019

24%
21%

Taux de mesure ASE (dans la population des 0-20 ans) :
1,8% contre 2,3% France en 2023

1,8%
2,3%

Les mesures ASE en Seine-Saint-Denis, c'est

9 242
mesures ASE en 2022 dont :

- **3 295** mesures à domicile
- **5 664** jeunes accueillis à l'ASE
- **283** jeunes confiés auprès d'un tiers

En 2022

57% garçons

43% filles

Une majorité d'adolescent·e·s concerné·e·s par les mesures en 2022

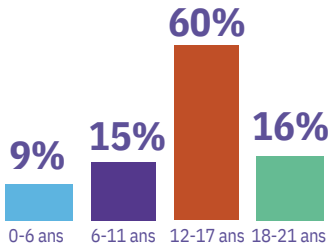

La protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis, c'est

120
établissements et services

35
associations et
1 établissement public (CDEF)

1100
agent·e·s départementaux eu sein du service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Département, Etat, partenaires institutionnels et associatifs : faire ensemble la prévention et protection de l'enfance de demain

Si le Département est chef de file de la politique de prévention et protection de l'enfance, son action ne peut être menée sans un partenariat étroit avec les nombreux·ses acteur·rice·s qui interviennent dans ce secteur.

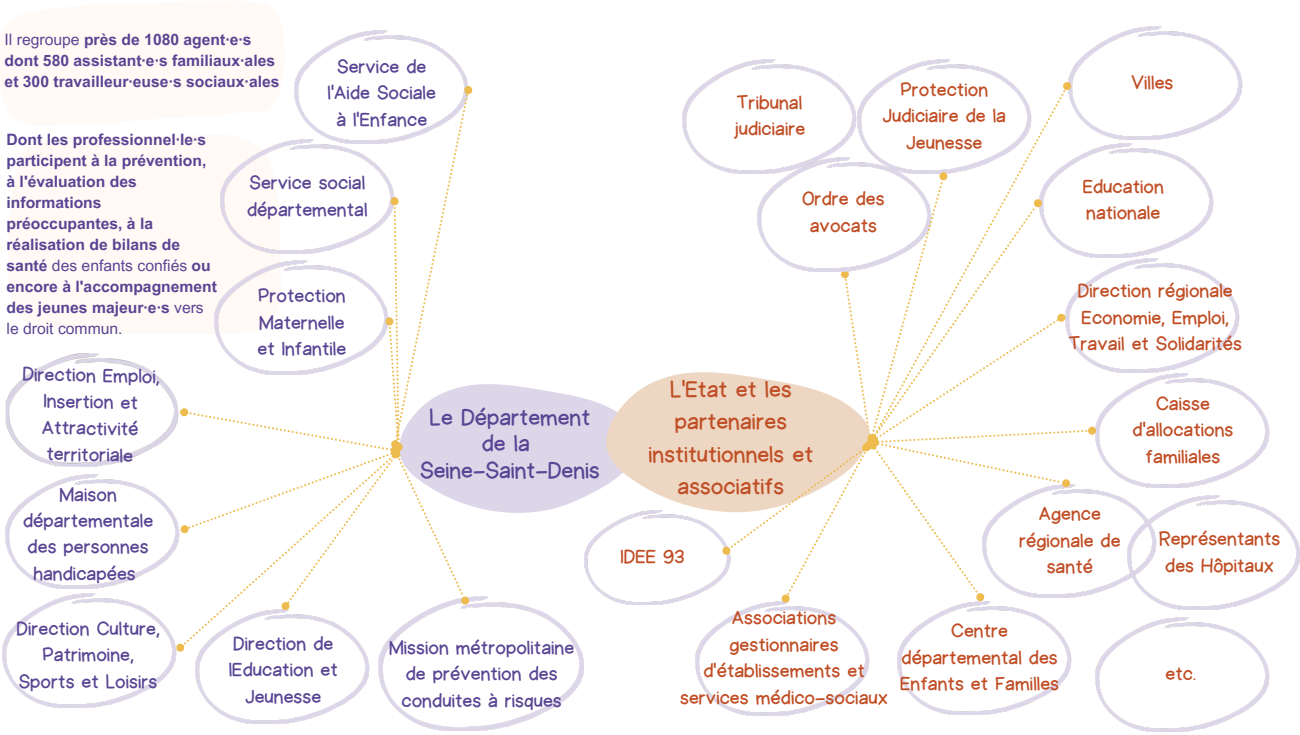

Le Département de la Seine-Saint-Denis accorde une importance particulière au travail avec l'ensemble des partenaires qui font la richesse du territoire. Cela se traduit d'abord par l'organisation de temps d'échanges et de coordination réguliers, tels que l'instance quadripartite, qui réunit le Département, le Tribunal pour enfants, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Education nationale. Les établissements et services de prévention et protection de l'enfance bénéficient également de réunions d'animation de leurs réseaux. Enfin, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) organise plusieurs instances de travail rassemblant l'ensemble des parties prenantes de la prévention et protection de l'enfance (un comité de pilotage et deux commissions thématiques) afin de concevoir de nouveaux projets communs.

Zoom sur : la commission thématique « développement des formations interinstitutionnelles et d'une culture commune »
Créée en 2022, animée par l'ODPE et rassemblant différents membres des services du Département, du Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF) et d'IDEE93, représentant des associations autorisées, cette commission thématique vise à définir collectivement les prochains projets de formation croisée et de partage d'informations. C'est dans le cadre de cette commission qu'ont notamment été conçus puis adaptés les programmes des journées d'accueil communes des nouveaux·elles professionnel·le·s, ou encore le format de la newsletter de la prévention et protection de l'enfance, qui est depuis envoyée chaque trimestre à tous·te·s les professionnel·le·s du secteur.

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE, CONSTRUIT DANS LE CADRE D'UNE CONCERTATION DE GRANDE AMPLEUR

De nombreuses actions menées dans le cadre du précédent schéma

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2018-2022 a été voté par l'Assemblée départementale le 18 avril 2019. Elaboré après une concertation d'une année en 2018, il visait notamment à assurer la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016 dont la philosophie première était de se centrer sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

La mise en œuvre de ce schéma a permis de nombreuses avancées, dont quelques unes sont citées ci-dessous.

Un parcours d'accueil des nouveaux professionnel·le·s de la prévention et protection de l'enfance.

Une nouvelle équipe de prévention spécialisée et un nouveau conventionnement tripartite entre Département, Ville et Association sur chaque territoire.

Un plan d'action départemental de lutte contre la prostitution des mineur·e·s.

De nouvelles places d'accueil notamment dédiées aux Mineur·e·s Non Accompagné·e·s (MNA), et en Services d'accompagnement à l'autonomie et en Foyers de Jeunes Travailleurs.

Une nouvelle équipe mobile pour soutenir la prise en charge des enfants souffrant de troubles du neuro-développement, co-financée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Une campagne itinérante de promotion des métiers de l'enfance et la revalorisation des assistant·e·s familiaux·ales et des allocations versées aux enfants.

Un réseau de parrainage de proximité développé.

Un guide de l'évaluation des informations préoccupantes de l'évaluation des informations préoccupantes conforme à celui de la Haute Autorité de Santé.

Une expérimentation de la co-référence des jeunes approchant la sortie de l'ASE par un binôme ASE et Service Social.

Un Conseil des jeunes de la protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis créé.

Ces avancées ont pu être menées grâce à un budget conséquent et en augmentation alloué à la prévention et protection de l'enfance.

Budget annuel de l'Aide sociale à l'enfance en 2023

près de **316 millions d'euros,** soit une hausse de 7% depuis 2019

Un contexte national et départemental renouvelé

L'élaboration en 2023 du nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance s'est inscrit dans un contexte renouvelé. Au niveau national, les années 2018 à 2022 ont été marquées par la crise sanitaire ainsi que par une crise inédite de l'attractivité des métiers du travail social et par le vote de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite loi « Taquet ». Cette dernière prévoit plusieurs mesures visant à améliorer le quotidien des enfants protégé·e·s, à mieux les protéger contre les violences et à augmenter les garanties procédurales dans l'assistance éducative. Elle a aussi pour objectif de valoriser l'exercice du métier d'assistant·e familial·e.

Au niveau départemental, la politique publique de prévention et de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis a progressé sur le socle du parcours de l'enfant grâce aux actions mises en œuvre lors du Schéma 2018-2022. Elle peut désormais s'améliorer sur la qualité de l'accompagnement quotidien des enfants et jeunes et sur le respect de leurs besoins et droits.

Crédits : Bruno Lévy/Département de la Seine-Saint-Denis

Deux documents élaborés en complément du Schéma, symboles de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes pour la prévention et protection de l'enfance

Les démarches de concertation menées dans le cadre de l'élaboration de ce Schéma ont permis d'identifier des priorités et des projets emblématiques, que le Département s'attachera à mettre en place dans les prochaines années avec un engagement financier conséquent, en interne et auprès des établissements et services partenaires. Mais ils ont aussi fait émerger des propositions qui dépassent le champ d'intervention du seul Département. C'est pourquoi, deux documents complémentaires à ce Schéma ont été ou seront prochainement élaborés :

- **Un « livre blanc » de la protection de l'enfance**, qui constitue un espace de plaidoyer sur les sujets qui relèvent de la responsabilité de l'Etat, en matière notamment de santé, de handicap, de scolarité ou encore d'attractivité des métiers.

- **Une charte de la qualité d'accueil** qu'il sera proposé aux lieux d'accueil de signer, et qui fixera un socles de bonnes pratiques et d'engagements communs inspirés par les travaux du Conseil des jeunes et de la Conférence professionnelle. (voir page 19)

Les 12 engagements clés

Quatre démarches complémentaires pour permettre la concertation de l'ensemble des parties prenantes

Si le renouvellement du schéma vise à donner, à partir d'une analyse des besoins des usager·e·s et professionnel·le·s, un cap général et à en définir les modalités opérationnelles pour la politique publique de prévention et de protection de l'enfance, il est également un temps fort d'élaboration et de renforcement du partenariat. C'est pourquoi, une attention particulière a été portée à la mise en place d'espaces de concertation nombreux et complémentaires permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance.

Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance

Pourquoi ? Pour offrir aux enfants et jeunes confié·e·s un espace d'expression libre et sécurisé, leur permettre de formuler des propositions d'amélioration de leur quotidien et de leur accompagnement, de se rencontrer et d'organiser des projets collectifs pour leurs pairs.

Avec qui ? 42 enfants et jeunes volontaires actuellement confié·e·s ou l'ayant été, âgés de 7 à 25 ans, ayant connu différents types de parcours.

Comment ? Dans le cadre de 16 ateliers en sous-groupes par tranches d'âge, avec des thématiques et outils adaptés et de 2 rencontres en plénière, organisées dans différents lieux du Département.

Crédits : Bruno Lévy/Patricia Lecomte/Département de la Seine-Saint-Denis

La consultation des parents accompagnés

Pourquoi ? Pour permettre à des parents accompagnés par l'ASE de se rencontrer, d'identifier collectivement ce qui les aide, ce qui manque ou ce qu'ils vivent difficilement et d'en tirer des propositions d'amélioration.

Avec qui ? un total de 22 parents volontaires accompagnés par 3 circonscriptions ASE différentes, dont une majorité de mères (16 sur 22). La plupart des participant·e·s (15 sur 22) avaient 4 enfants ou plus et leurs enfants bénéficiaient de mesures de placement en accueil familial ou en établissement (pour 19 parents), ou encore de mesures à domicile (pour 3 parents).

Comment ? A travers la diffusion d'un questionnaire individuel adressé aux parents par courrier, par téléphone et distribué dans les locaux des circonscriptions ainsi que l'organisation de 3 ateliers collectifs pour accompagner les parents dans la formulation de propositions d'amélioration.

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

La conférence professionnelle

Pourquoi ? Pour construire des propositions visant à améliorer le bien-être quotidien des enfants et jeunes confié·e·s (ex : alimentation, accès à la culture et aux loisirs, soutien à la scolarité, vie affective et sexuelle…).

Avec qui ? Un collectif de 30 professionnel·le·s travaillant au quotidien auprès des enfants et jeunes confié·e·s (travailleur·euse·s sociaux·ales et psychologues de l'ASE et des établissements d'accueil, assistant·e·s familiaux·ales, cadres...).

Comment ? Dans le cadre de 6 demi-journées d'échanges et de réflexions animées par les cabinets Missions publiques et FORS Recherche sociale et alimentées par les interventions d'expert·e·s nationaux·ales et départementaux.ales.

Les groupes de travail interinstitutionnels

Pourquoi ? Pour construire des propositions visant à améliorer les grandes étapes du parcours des usager·ère.s (prévention, évaluation des informations préoccupantes, préparation de la sortie...) et les modalités d'accompagnement (référence éducative, santé, appui sur l'entourage, lutte contre les violences sexuelles...).

Avec qui ? Un total de 178 professionnel·le·s représentant·e·s de la diversité des institutions (ASE, établissements et services partenaires, Service social départemental, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Tribunal pour enfants, Education nationale...) et professionnel·le·s (travailleur·euse·s sociaux·ales, psychologues, assistant·e·s familiaux·ales, cadres...) contribuant aux missions de prévention et protection de l'enfance.

Comment ? Dans le cadre de 10 groupes de travail thématiques, rassemblés chacun à deux reprises soit un total de 20 réunions, co-animées par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et par des professionnel·le·s métiers.

Crédits : Bruno Lévy/Patricia Lecomte/Département de la Seine-Saint-Denis

Plus de 64 usager·ère·s et 200 professionnel·le·s concerté·e·s

Au total, ce sont près de 50 rencontres dédiées qui ont été organisées, sous la forme de groupes de travail ou de réunions plénières, entre novembre 2022 et juin 2023.

Cette démarche de concertation a rassemblé plus de 64 usager·ère·s représentatif·ve·s de la diversité des profils, âges et parcours des personnes accompagnées en prévention et protection de l'enfance.

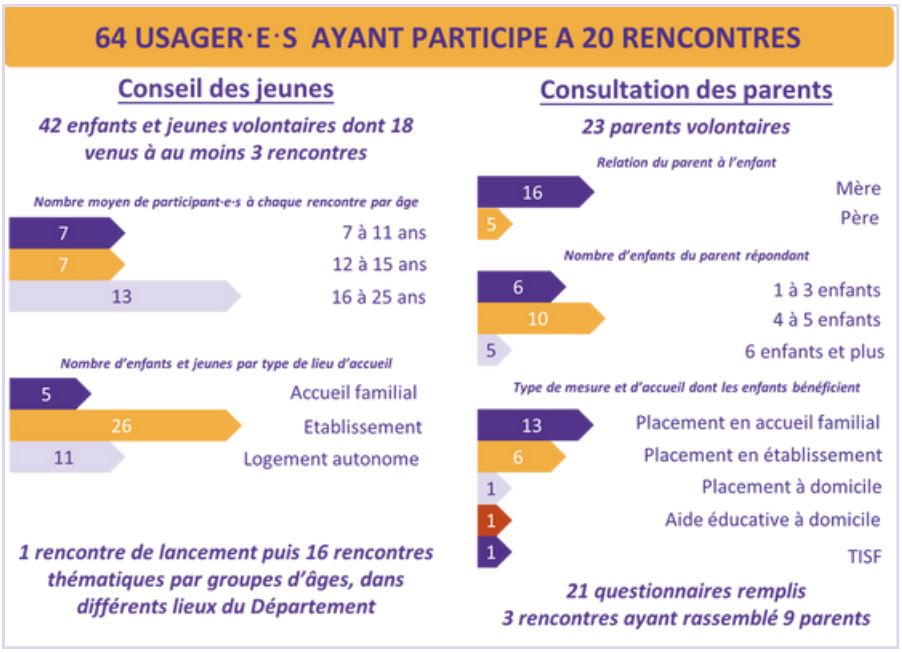

Elle s'est également appuyée sur la parole de 200 professionnel·le·s représentant l'ensemble des métiers (travailleur·euse·s sociaux·ales, assistant·e·s familiaux·ales, psychologues, cadres...), services et institutions (ASE, Service Social départemental, PMI, DEIAT, ODVF, DCPSL, MMPCR, MDPH, DA, associations gestionnaires d'établissements ou services, CDEF, Tribunal pour enfants, Education nationale, Villes...) contribuant aux missions de prévention et protection de l'enfance.

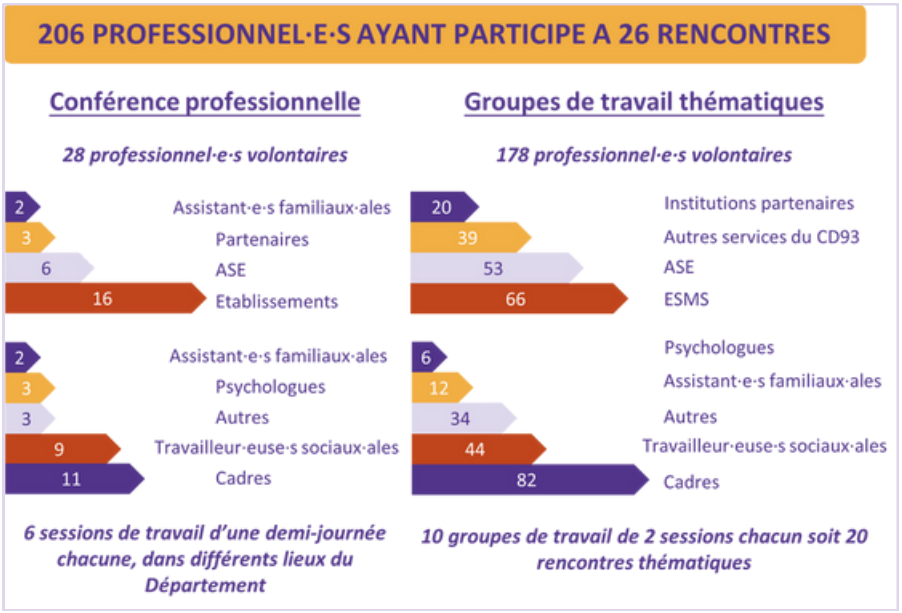

Près de 50 rencontres dédiées à la concertation entre janvier et juin 2023

seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT

RÉTROPLANNING DES ACTIONS

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE **PRÉVENTION ET** DE **PROTECTION DE L'ENFANCE** 2024-2028

Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet - Août | Septembre | Octobre | Novembre

2022 | 2023

Grandes étapes	Bilan du Schéma 2018-2022	Préparation du lancement du nouveau schéma	Définition des enjeux prioritaires	Concertation				Partage et aprofondissement des propositions	Rédaction	Validation avec les partenaires	Vote	Diffusion et communication
Groupes de travail inter-institutionnels			Journée de lancement	Première série de groupes de travail sur les étapes du parcours des enfants et jeunes		Deuxième série de groupes de travail sur les étapes du parcours des enfants et jeunes		Journée de restitution commune des 4 démarches				
Conférence professionnelle				Identification des participant·e·s et organisation des échanges	6 rencontres avec le collectif de participant·e·s pour formaliser des propositions d'amélioration de la vie quotidienne des enfants et jeunes pris·e·s en charge							
Consultation des enfants et des jeunes	Première séance du Conseil des jeunes		Deuxième séance		Troisième séance	Quatrième séance	Cinquième séance					
Consultation des parents			Définition collective de la méthode	Information des parents et professionnel·le·s	Consultation des parents (questionnaires, entretiens...)							

QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DOUZE ENGAGEMENTS CLÉS POUR LA PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

1. Renforcer les fondamentaux nécessaires aux respects des droits des enfants

La Seine-Saint-Denis a montré depuis plusieurs années son engagement profond pour la prévention et protection de l'enfance. Face aux besoins importants d'une population particulièrement jeune et précaire, ses acteur·rice·s ne cessent d'innover pour améliorer le service public et répondre aux besoins de l'ensemble des usager·e·s. Cela se traduit à la fois par la mobilisation de moyens importants et par un travail constant de réflexion et de questionnement sur les évolutions à apporter aux fondamentaux de la prévention et protection de l'enfance. Ces derniers reposent notamment sur deux piliers : fidéliser, accompagner et valoriser les professionnel·le·s de ce secteur et adapter en continu l'offre d'accueil (familial comme collectif) et sa qualité.

Les engagements clés

1. Créer un service départemental de l'accueil d'urgence dans un lieu dédié pour améliorer le premier accueil des enfants confié·e·s.
2. Créer de nouvelles structures pour adapter l'offre d'accueil à la diversité des profils et besoins des enfants et jeunes confié·e·s.
3. Relancer une stratégie de communication offensive sur le métier d'assistant·e·s familiaux·ales, réformer la procédure d'agrément et de recrutement et renforcer l'accompagnement des assistant·e·s familiaux·ales.

2. Soutenir les familles et repérer les enfants en danger

La prévention est au cœur de l'intervention du Département la Seine-Saint-Denis, grâce à une mobilisation importante des services départementaux (notamment les centres de PMI et les circonscriptions de service social qui maillent le département), à un travail rapproché avec le riche tissu associatif du territoire et à la mise en place de services et structures innovants : relais parental, services d'accueil de jour... Afin de renforcer ces actions, il est aujourd'hui nécessaire de les coordonner davantage et de les adapter aux évolutions et aux nouveaux besoins de la société, notamment en matière de soutien à la parentalité. En parallèle, les efforts menés sur le repérage des situations de danger et l'évolution des interventions proposées au domicile des familles en difficultés doivent être poursuivis.

Les engagements clés

4. Lancer, avec l'ensemble des villes volontaires, des protocoles locaux de la prévention et du soutien à la parentalité
5. Créer une Académie des parentalités, qui formera des parents à la diffusion des ressources existantes en matière de soutien à la parentalité
6. Organiser des Assises de l'intervention au domicile, pour mieux répondre aux besoins des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants

3. Développer l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de leur quotidien

Ce nouveau Schéma vise aussi à construire des actions dans des domaines jusqu'ici moins travaillés. Sa philosophie est ainsi centrée sur l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de leur quotidien, en cohérence avec la mise en place du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance (voir p. 8) et le rapport « à (h)auteur d'enfant » rédigé par Gautier Arnaud-Melchiorre. Cet ancien jeune confié a rencontré plusieurs centaines d'enfants placés en France pour échanger avec eux sur leur quotidien et formuler des préconisations pour l'améliorer. A la lecture de son rapport et en s'appuyant sur la définition des besoins fondamentaux de l'enfant, on observe que la politique publique de protection de l'enfance actuelle se centre majoritairement sur les besoins au cœur du noyau (cf. schéma ci-dessous) : besoins physiologiques et de santé, besoin de protection, besoins affectifs et relationnels et méta-besoin de sécurité.

En partant du vécu des enfants confiés, il est proposé de positionner au cœur de ce Schéma leur bien-être quotidien, en s'attachant à développer les 4 autres besoins fondamentaux des enfants :

- Le besoin d'expériences et d'exploration du monde (en facilitant leur accès à la culture, au sport et aux loisirs, à une vie sociale semblable à celle de chaque enfant…)
- Le besoin d'un cadre de règles et de limites (notamment sur la gestion du numérique, les horaires de sortie, l'argent de poche…)
- Le besoin d'identité (en aidant les enfants à préserver leurs effets personnels et leur intimité, à cultiver leurs souvenirs, à valoriser leur culture et leurs goûts)
- Le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi (en ayant accès à des produits d'hygiène adaptés à chaque enfant, en travaillant sur l'équilibre alimentaire, sur le rapport au corps et le soin de soi…)
- Ou encore le besoin de stabilité affective (en prenant mieux en compte et soutenant le développement des liens construits avec les enfants)

1. Gautier Arnaud-Melchiorre, Rapport « à (h)auteur d'enfants » remis au Secrétaire d'Etat Adrien Taquet, janvier 2022

Les besoins fondamentaux de l'enfant

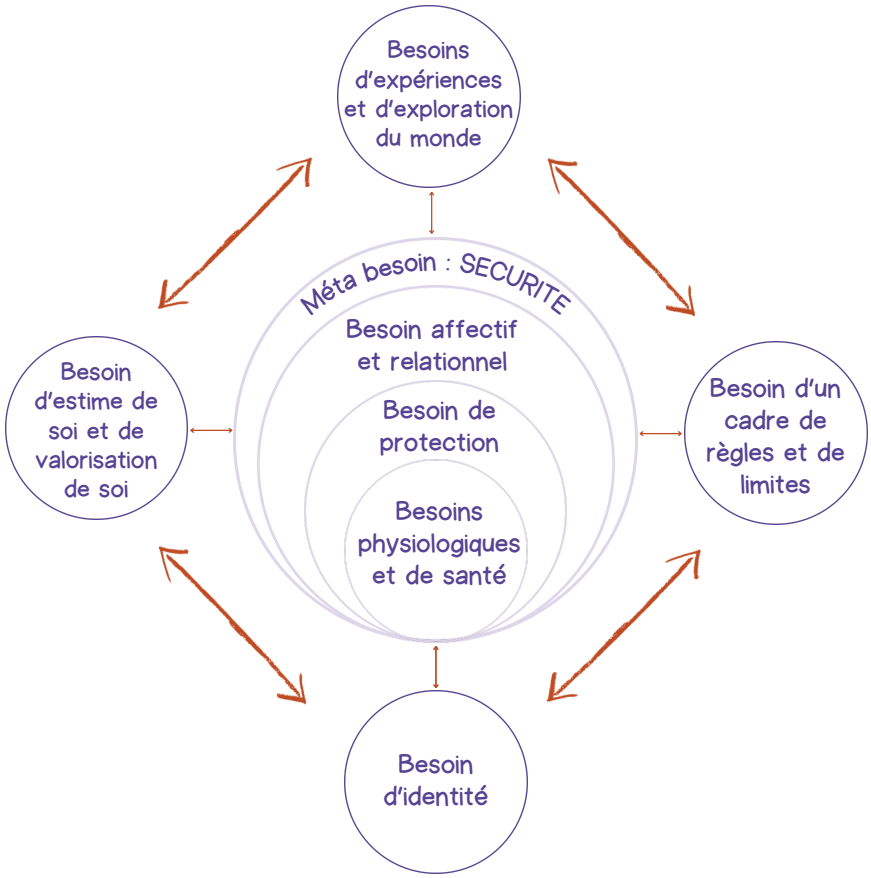

Source : démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance – février 2017

Ces besoins fondamentaux font directement échos aux différents droits des enfants, dont ce Schéma s'attachera à développer l'effectivité.

Les droits des enfants vus par le Conseil des jeunes*

*Retranscription du travail réalisé en mai 2023 avec les groupes 16-25 ans.

Les paroles recueillies auprès des enfants et jeunes soulignent aussi l'importance particulière du suivi en santé et de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Enfin, et dans la lignée des témoignages diffusés par la CIIVISE, des actions spécifiques doivent être pensées en matière de prévention des violences sexuelles et de repérage et d'accompagnement des enfants qui en sont victimes.

Les engagements clés

7. Construire une charte de bonnes pratiques visant à améliorer la vie quotidienne des enfants et jeunes confié·e·s dans les lieux d'accueil.
8. Créer des postes dans les établissements d'accueil pour soutenir les apprentissages des enfants et jeunes confié·e·s (accompagnement scolaire, activités culturelles et ouverture sur le monde).
9. Créer un service d'accompagnement des Tiers Digne de Confiance (TDC) pour développer l'accueil dans l'entourage des enfants et des jeunes.
10. Elaborer un vaste de plan de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants avec les partenaires concernés.

4. Favoriser l'autonomie et l'émancipation des enfants, des jeunes et des familles

Enfin et pour que le parcours en protection de l'enfance ne soit pas un stigmate mais une force pour tou·te·s les enfants et jeunes accompagné·e·s, il est également essentiel de renforcer l'accompagnement des jeunes à la sortie de l'ASE afin de leur donner accès à toutes les opportunités. La poursuite du développement de l'expression et du pouvoir d'agir des enfants et parents accompagné·e·s en protection de l'enfance doit également leur permettre de faire entendre leur parole afin d'adapter les dispositifs et politiques publiques à leurs besoins et de soutenir leur émancipation.

Les engagements clés

11. Offrir la possibilité aux jeunes ayant été confié·e·s d'être accompagné·e·s jusqu'à 25 ans
12. Développer les échanges, les réseaux et l'entraide entre pairs pour les enfants, les jeunes et les familles

2. CIIVISE : Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants

Les 12 engagements clés pour la prévention et protection de l'enfance

1 Créer un service départemental de l'accueil d'urgence dans un lieu dédié pour améliorer le premier accueil des enfants confié·e·s. 2024

2 Créer de nouvelles structures pour adapter l'offre d'accueil à la diversité des profils et besoins des enfants et jeunes confié·e·s. 2024- 2028

3 Relancer une stratégie de communication offensive sur le métier d'assistant·e·s familiaux·ales, réformer la procédure d'agrément et de recrutement et renforcer leur l'accompagnement. 2024- 2028

4 Lancer, avec l'ensemble des villes volontaires, des protocoles locaux de la prévention et du soutien à la parentalité. 2024- 2025

5 Créer une Académie des parentalités, qui formera des parents à la diffusion des ressources existantes en matière de soutien à la parentalité. 2025

6 Organiser des Assises de l'intervention au domicile, pour mieux répondre aux besoins des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. 2025

7 Construire une charte de bonnes pratiques visant à améliorer la vie quotidienne des enfants et jeunes confié·e·s dans les lieux d'accueil. 2024

8 Créer des postes dans les établissements pour soutenir les apprentissages (accompagnement scolaire, activités culturelles et ouverture sur le monde). 2025

9 Créer un service d'accompagnement des Tiers Digne de Confiance (TDC) pour développer l'accueil dans l'entourage des enfants et des jeunes. 2024

10 Elaborer un vaste de plan de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants avec les partenaires concernés. 2024

11 Offrir la possibilité aux jeunes ayant été confié·e·s d'être accompagné·e·s jusqu'à 25 ans 2024-2025

12 Développer les échanges, les réseaux et l'entraide entre pairs pour les enfants, les jeunes et les familles 2024-2028

Des modalités de pilotage et de suivi garantissant la mise en œuvre du Schéma

Afin de garantir le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble des actions définies dans le cadre du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance, plusieurs modalités sont proposées.

2 outils pour décliner et suivre la mise en œuvre du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance

Le bilan annuel des actions menées

Il est réalisé, chaque année par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)

La feuille de route concertée pour l'année suivante

Elle s'appuie sur une identification précise des contributeur·rice·s à mobiliser, des échéances à respecter et des indicateurs de suivi des effets de la mise en œuvre des actions.

L'ODPE anime

Le Comité de pilotage de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance

1 fois par an

- Présenter une synthèse des actions menées et restant à engager
- Valider les propositions faites par le Conseil de suivi.

Le Département, l'Etat, les partenaires institutionnels et associatifs

2 instances de suivi des actions menées

Le Conseil de suivi du Schéma

1 fois par an

- Partager et réfléchir sur les actions menées et éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre
- Proposer de nouvelles orientations pour adapter le Schéma départemental à l'évolution du contexte d'intervention et des besoins des publics de façon continue.

Des représentant·e·s des différents métiers, services et institutions ainsi que des enfants, jeunes et parents.

1 instance de veille

Le Conseil scientifique de la prévention et protection de l'enfance

1 fois par an

- Analyser les évolutions qui affectent les publics accompagnés
- Partager un état d'avancement des différents projets
- Imaginer de nouvelles collaborations entre praticien·ne·s et chercheur·euse·s
- Développer l'évaluation des politiques
- S'inspirer de travaux engagés dans d'autres domaines ou pays pour améliorer l'accompagnement des enfants, jeunes et familles..

L'ensemble des chercheur·euse·s intéressé·e·s

Peuvent participer

Principes et axes de la Charte de qualité de l'accueil des enfants confié·e·s en Seine-Saint-Denis

Pourquoi rédiger cette charte de qualité de l'accueil ?

Le Département de la Seine-Saint-Denis a souhaité engager **un travail d'élaboration d'un socle commun d'engagements pour répondre collectivement aux besoins des enfants et jeunes confié·e·s concernant leur vie quotidienne**. Les travaux du Conseil des jeunes et de la Conférence professionnelle (voir pages 10 et 11) ont mis en exergue l'importance des pratiques professionnelles dans ce cadre.

Ce travail sera réalisé entre septembre 2023 et juin 2024, dans un premier temps **avec l'ensemble des associations gestionnaires d'établissements et services accueillant les enfants et jeunes, le CDEF et IDEE93**. Il pourra s'étendre à **l'accueil familial et à d'autres établissements et services accompagnant les enfants et jeunes**.

La qualité de l'accueil des enfants et jeunes confié·e·s est une responsabilité partagée entre le Département et les partenaires associatifs. Aussi, c**e travail d'élaboration d'une Charte devra permettre l'analyse des engagements mais aussi des besoins communs des professionnel·e·s des lieux d'accueil**, notamment en matière de ressources (formations inter-institutionnels, outils, partenariats...). Les spécificités propres à chaque structure et à son projet d'établissement seront prises en compte dans ce cadre.

La méthode d'élaboration de la Charte

Un groupe de travail sera constitué pour chacune des thématiques inscrites au sein de la Charte (voir ci-dessous). Les groupes de travail réuniront les différent·e·s professionnel·e·s des lieux d'accueil (chef·fe·s de service, éducateur·rice·s...) et les directions du Département concernées. L'élaboration de la Charte impliquera également les enfants et jeunes volontaires investi·e·s au sein du Conseil des jeunes 2023-2024.

Les thématiques abordées au sein de la Charte

- Les droits des enfants et jeunes (confié·e·s)
- L'accueil et l'intégration dans un nouveau lieu
- L'alimentation
- L'appropriation des espaces et l'intimité
- Le rapport au corps et l'hygiène
- Les règles de vie et leur respect
- La vie sociale, culturelle et sportive

Un document accessible et utile à l'ensemble des parties prenantes

Afin de faciliter son appropriation par l'ensemble des professionnel·e·s mais également des enfants, jeunes et familles, la Charte pourra se décliner en différents supports (numériques, ludiques...). Elle s'articulera avec les orientations stratégiques de ce Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance et sera formulée à partir des droits des enfants. *Ex : "Au sein de mon lieu d'accueil, j'ai accès à...", "Lors de mon arrivée, je bénéficie de ..."*

Travaux issus de la première rencontre autour de la Charte, le 11 septembre 2023

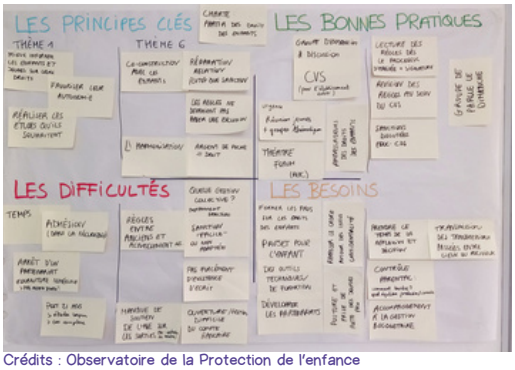

Crédits : Observatoire de la Protection de l'enfance

Les projets d'évolution pour une offre d'accueil et d'accompagnement adaptée

Le renforcement de la capacité

d'interventions dans le cadre des Aides Éducatives à Domicile (AED).

Le développement des places pour les enfants en situation de handicap

et qui sont confiés, à la fois en matière d'accueil et d'accompagnement

Des nouvelles places

pour les enfants de moins de 3 ans, en pouponnière et en accueil familial.

1 offre de CME

mieux adaptée en mêlant structures collectives et logements diffus et en adaptant certaines places en un centre parental

1 placement à domicile

réadapté suite à l'évaluation du dispositif ADOPHE.

1 nouvelle structure

permettant d'accueillir et d'accompagner les jeunes en situation d'errance et de rupture

Des places fratries

développées, à travers la création d'un village d'enfants, des extensions des tranches d'âge accueillies dans un même lieu d'accueil ou encore la transformation de places pour accueillir des fratries.

Le développement

des places en MECS.

1 adaptation

du dispositif pour les enfants et jeunes en très grande difficulté, suite à son évaluation.

1 nouvelle structure

d'accueil d'enfants ayant été victimes de violences sexuelles.

Priorité 1 : Renforcer l'attractivité des métiers de la prévention et protection de l'enfance et accompagner l'évolution des pratiques pour répondre aux nouveaux besoins

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le secteur de la prévention et protection de l'enfance est marqué par une crise inédite de l'attractivité des métiers du travail social, qui touche l'ensemble du territoire national et en particulier l'Île-de-France. Cette crise s'explique par une diversité de facteurs : méconnaissance de ces métiers, augmentation du taux d'abandon en cours de formation, évolutions des représentations et des attentes en matière de conditions de travail, faiblesse de la rémunération…

Dans ce contexte et en reconnaissance de l'engagement des professionnel·le·s mobilisé·e·s «en première ligne » durant la pandémie de Covid-19, la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social organisée par le gouvernement en février 2022 a décidé la revalorisation des rémunérations dans ce secteur. Le Président du Département de la Seine-Saint-Denis a présenté un plan d'attractivité du travail social afin de mettre en œuvre ces mesures, mais également d'aller au-delà, au bénéfice des agent·e·s du Département comme des partenaires. Le volontarisme du Département qui poursuit la mise en œuvre de ce plan ne permet néanmoins pas de répondre pleinement au sujet de l'attractivité au vu des difficultés actuelles

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Des mesures phares mises en place pour augmenter l'attractivité des métiers

30
bourses pour les étudiant·e·s en travail social créées en 2023
800 €/mois *en avant-dernière année*
1000 €/mois *en dernière année*
En contrepartie d'un engagement à officier, à l'issue de leur diplôme, au sein du service de l'ASE ou du SSD durant 3 à 4 années

238€ brut/mois
de revalorisation pour les professionnel.le.s relevant de la filière médico-sociale exerçant en protection de l'enfance

29 apprenti·e·s
au service de l'ASE en 2023 dont 21 découvrant la fonction de travailleur·euse social·e

Plus de 100
postes créés au service de l'ASE du Conseil départemental entre 2022 et 2023 (travailleur·euse·s sociaux·ales de prévention, CISP, TISF, psychologues, moniteur·rice·s éducateur·rice·s, agent·e·s administratif·ve·s, cadres)

1 plan d'action
pour renforcer l'attractivité des métiers du travail social au Département

1 lien renforcé
avec les écoles du travail social

1 campagne
itinérante pour promouvoir le métier d'assitant·e familial·e

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Zoom sur : le plan d'attractivité pour le travail social

Le 31 mars 2022, après un an de concertation, le Département de la Seine-Saint-Denis a présenté un plan d'action ambitieux autour de 3 objectifs : revaloriser les métiers ; recruter plus et mieux ; fidéliser et mieux soutenir les professionnel·le·s. Recrutement de 450 agent·e·s, plan de rénovation des locaux, renforcement de la formation et des actions collectives… Au total, ce sont 15 millions d'euros supplémentaires qui sont engagés par an pour redonner du sens au travail social.

Un accompagnement des professionnel·le·s renforcé et de nouveaux formats de rencontres proposés pour donner du sens au travail mené

Crédits : Nicolas MOULARD / Département de la Seine-Saint-Denis

Zoom sur : le parcours d'accueil des nouveaux·elles arrivant·e·s

Formalisé en 2021 afin de renforcer l'accompagnement des nouveaux·elles professionnel·le·s, ce parcours d'accueil comprend un volet spécifique aux agent·e·s de l'ASE, avec un kit d'accueil, des rendez-vous et immersions et l'accès, durant la première année d'exercice, à 10 modules de sensibilisation aux principaux outils et enjeux de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis. Un volet commun à tou·te·s les professionnel·le·s de ce domaine qui exercent sur le territoire et qui prend la forme d'une journée d'accueil commune est aussi organisé tous les 6 mois.

Zoom sur : les ateliers de la protection de l'enfance et les formations interinstitutionnelles

Entre 2021 et 2023, 7 ateliers de la protection de l'enfance ont été organisés pour permettre des temps d'échanges et de réflexion entre professionnel·le·s sur une thématique qui les questionne (le numérique en protection de l'enfance, les fugues, la vie affective et sexuelle…), à partir de travaux de recherche sur ce sujet. Deux formations interinstitutionnelles ont par ailleurs été proposées (sur le « ré-enchantement des pratiques » et sur les violences intrafamiliales et leur impact sur les enfants) et ont rassemblé une centaine de professionnel·le·s.

Crédits : Nicolas MOULARD / Département de la Seine-Saint-Denis

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Les métiers et missions de la prévention et protection de l'enfance sont aujourd'hui peu connus par les étudiant·e·s, ou bien souffrent d'une image dégradée qui n'est pas représentative de la richesse et de la diversité de ce secteur. Les modalités d'accès à la formation de travailleur·euse social·e ont également évolué, ce qui a renforcé le nombre d'abandon en cours de formation. Dans ce contexte, il est essentiel d'une part de **faire mieux connaître les métiers de la prévention et protection de l'enfance pour susciter des vocations** et d'autre part **de renforcer les partenariats avec les organismes de formation pour accompagner davantage les étudiant·e·s qui souhaitent s'engager dans cette voie.**

Afin d'attirer et de fidéliser les (jeunes) professionnel·le·s, les **différentes étapes du recrutement doivent également être facilitées, les conditions de travail améliorées et les possibilités d'évolution développées**. Face à la complexité de l'intervention en prévention et protection de l'enfance, domaine sensible et qui s'appuie sur de nombreux dispositifs et acteur·rice·s, **l'accompagnement des professionnel·le·s doit également être renforcé.** Enfin, pour répondre à la diversité des besoins des enfants et jeunes accompagné·e·s, il est nécessaire de s'appuyer sur des **équipes pluridisciplinaires, formées en continu et accompagnées dans la réflexion sur l'évolution de leurs pratiques.**

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉ·E·S

Les propositions du Conseil des jeunes

- Augmenter le nombre d'éducateur·rice·s présent·e·s dans les établissements de taille importante et éviter le recours aux intérimaires.
- Remplacer plus rapidement les référent·e·s ASE suite à un départ, assurer la transmission des informations à leur remplaçant·e (durant les congés notamment) et augmenter le nombre de rendez-vous entre l'enfant et son ou sa référent·e ASE.
- Diversifier les lieux de rencontre pour ne pas se retrouver uniquement dans un bureau.
- Trouver des centres d'intérêt communs entre l'enfant/le jeune et le ou la référent·e et développer les temps informels et conviviaux entre professionnel·le·s et enfants.

Les propositions des parents accompagnés

- Augmenter le nombre de référent·e·s et veiller à leur fidélisation pour davantage de continuité dans l'accompagnement.
- Proposer des activités, ateliers créatifs ou sorties durant les visites médiatisées, créer des moments d'évasion entre parents et enfants.
- Renforcer la pluridisciplinarité des équipes d'accompagnement et le travail collectif.

LES ACTIONS

Fiche action n°1 : Valoriser les projets menés et les professionnel·le·s qui y contribuent

1. Mutualiser et coordonner davantage les actions menées en matière d'attractivité entre services du Département et avec les principaux partenaires, notamment les associations habilitées et le CDEF. S'appuyer pour cela sur la mise en place d'une instance partenariale de suivi de l'évolution des recrutements et des effectifs et de coordination des actions menées.

2. Renforcer la communication sur les expérimentations menées et les innovations portées en Seine-Saint-Denis et l'engagement fort du Département en matière de politiques sociales en utilisant les réseaux sociaux, des vidéos, forums virtuels, sites dédiés etc. Associer les usager·ère·s (notamment les membres du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance) à l'élaboration de ces supports.

Crédits : Département de la Seine-Saint-Denis

3. Faire davantage connaître la protection de l'enfance aux étudiant·e·s et futur·e·s travailleur·euse·s sociaux·ales

- *Développer la thématique de la protection de l'enfance dans la formation des professionnel·le·s* en proposant, en partenariat avec les organismes de formation, aux étudiant·e·s en travail social qui le souhaitent, de suivre un parcours spécialisé sur la protection de l'enfance, comprenant notamment l'accès privilégié à des stages au sein du service de l'ASE et des associations autorisées ou du CDEF.

- *Renforcer la participation des équipes du Département et de ses partenaires aux forums des métiers, à l'organisation d'immersions et à la sensibilisation aux métiers du social* au sein des établissements scolaires, universitaires et des écoles de travail social.

- *Communiquer davantage auprès des étudiant·e·s* en travail social sur les journées portes ouvertes organisées dans les différentes structures de prévention et protection de l'enfance du territoire.

Crédits : Nicolas MOULARD / Département de la Seine-Saint-Denis

Fiche action n°2 : Favoriser l'attractivité et améliorer l'accueil des nouveaux·elles professionnel·le·s

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

1. Faciliter le recrutement et la prise de poste : poursuivre les efforts menés pour rendre les offres d'emploi plus attractives, réduire les délais de recrutement et améliorer les conditions d'exercice lors de la prise de poste.

2. Soutenir davantage les jeunes professionnel·le·s :

- *Renforcer l'appui aux stagiaires et aux alternant·e·s* : en créant un réseau d'échanges et de soutien, en augmentant l'enveloppe dédiée au sein des ESMS, en élaborant et diffusant un cadre de référence à destination des tuteur·trice·s précisant les missions qui peuvent être confiées et l'accompagnement requis selon le niveau du ou de la stagiaire ou de l'alternant·e et en évaluant la qualité des stages et alternance

- *Développer les bourses d'études* en contrepartie d'un engagement à exercer au sein du Département, voire dans un ESMS du territoire.

- *Renforcer l'accessibilité du logement et faciliter l'accès aux modes de garde* en accompagnant davantage les professionnel·le·s dans le recours à leurs droits.

3. Renforcer l'accompagnement des nouveaux·elles professionnel·le·s :

- *Développer des outils facilitant la prise de connaissance du contexte d'intervention* : livret d'accueil, lexique des acronymes, frise représentant les étapes et acteur·ice·s de la prise en charge, annuaire des partenaires, liste des ressources disponibles par thématique…

- *Garantir une montée en charge progressive des missions* à travers un cadre départemental commun établissant notamment le nombre de situations qui peuvent être confiées à un·e nouveau·elle travailleur·euse social·e dans le premier mois, le deuxième…

- *Améliorer le parcours d'accueil des nouveaux·elles arrivant·e·s à l'ASE* en facilitant la rencontre avec l'encadrant·e avant la prise de poste, en renforçant les échanges avec ce dernier durant les premiers mois d'exercice à l'appui d'outils dédiés, en rendant certains modules de sensibilisation obligatoires et d'autres optionnels, en renforçant la formation à l'utilisation des logiciels métiers, en adoptant une approche plus territoriale… Envisager également la mise en place d'un parcours intensif dédié aux professionnel·e·s ayant besoin d'un accompagnement renforcé

- *Développer le tutorat pour les cadres et travailleur·euse·s sociaux·ales* en s'appuyant notamment sur de jeunes retraité·e·s et en définissant avec précision le rôle et les modalités d'identification des tuteurs·rice·s.

LES ACTIONS

Fiche action n°3 : Développer la pluridisciplinarité des équipes et les passerelles entre les différentes structures et/ou métiers et favoriser l'évolution tout au long de la carrière

1. Encourager la constitution d'équipes comprenant une diversité de professionnel·le·s

- *Favoriser la pluridisciplinarité des équipes des ESMS* en permettant le recrutement de nouveaux profils pour répondre à la diversité des besoins des enfants (professionnel·le·s de santé, du soutien scolaire, de l'animation sportive et socio-culturelle...). Distinguer dans ce cadre les missions communes à l'équipe et celles spécifiques à chaque fonction.
- *Former les encadrant·e·s au développement de la cohésion d'équipe entre générations et profils.*

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

2. S'appuyer sur la pluridisciplinarité des équipes pour mener une réflexion plus large sur la nature de la référence éducative et les modalités de son exercice : clarifier le rôle du ou de la référent·e et les modalités de maintien de la continuité de la référence en cas de changement, mobiliser l'offre culturelle et sportive du Département et les partenariats en cours de structuration avec les tiers lieux solidaires pour favoriser la diversification des supports, des temps et des lieux de l'intervention éducative. Développer notamment les sorties et des actions collectives ou activités partagées (entre les professionnel·le·s, les enfants et les jeunes, voire les parents).

3. Renforcer la formation continue des professionnel·le·s, notamment sur la rédaction des écrits en protection de l'enfance, **en développant les formations interinstitutionnelles,** proposées aux agents de l'ASE, du service social départemental, de la PMI et des ESMS.

4. Favoriser l'évolution professionnelle

- *Valoriser celles et ceux qui s'engagent au-delà de l'attendu* en facilitant, pour les agent·e·s du Département, l'accès à la Validation d'Acquis par Expérience (VAE) et à l'avancement de grade.
- *Reconnaître la diversité des parcours et accompagner davantage la VAE* : proposer un accompagnement renforcé et sur-mesure aux professionnels présentant un parcours ou un profil atypique ; développer la participation financière du Département à la reprise d'études ou la VAE dans les ESMS.

Crédits : Nicolas MOULARD / Département de la Seine-Saint-Denis

Priorité 2 : Renforcer l'accueil d'urgence et l'orientation vers des places pérennes, développer la qualité des lieux d'accueil et prévenir les ruptures

LE CONTEXTE

En Seine-Saint-Denis, une majorité des enfants confiés sont accueillis au sein d'établissements. Le Département s'emploie depuis plusieurs années à renforcer la qualité de l'accueil au sein de ces structures, à travers un accompagnement étroit des gestionnaires, des propositions culturelles et sportives étoffées, un programme d'inspections-contrôle régulier. Il s'est également attaché à faire évoluer l'offre d'accueil pour l'adapter aux besoins de ces publics, notamment favoriser l'accueil des MNA et jeunes majeurs au sein de structures dédiées.

La loi du 7 février 2022 fixe des ambitions fortes s'agissant de l'accueil des enfants en établissement. Tout d'abord, elle rappelle le principe de non-séparation des fratries (sauf intérêt de l'enfant). Ensuite, elle encadre le type d'établissements et de structures pouvant accueillir les mineur·e·s de la protection de l'enfance et rappelle notamment l'interdiction du recours à l'hébergement hôtelier ou à d'autres structures non habilitées. Ces deux dispositions posent un cap et un calendrier ambitieux pour aboutir la transformation de l'offre déjà engagée en Seine-Saint-Denis. Enfin, la loi du 7 février 2022 crée de nouveaux outils au service de la qualité de l'accueil : renforcement du contrôle des personnels exerçant dans les établissements ; formalisation, dans chaque projet de service, d'une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance ; désignation d'une autorité extérieure à qui les enfants et jeunes accueilli·e·s peuvent faire appel en cas de difficultés.

DONNÉES DE CADRAGE (2022)

5 664
enfants et jeunes majeur·e·s accueilli·e·s à l'ASE

56%
de ces enfants et jeunes majeur·e·s accueilli·e·s en établissement
(contre 51% en 2019)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

De nouveaux outils et partenariats créés pour faciliter le premier accueil

Zoom sur : l'actualisation du protocole d'accueil d'urgence

Afin de répondre aux enjeux importants d'articulation entre l'ensemble des acteur·rice·s qui interviennent dans le cadre d'un accueil d'urgence (services de l'ASE, Parquet, juge des enfants, commissariats, CDEF, PJJ, associations disposant de places d'urgence), un travail de concertation a été mené en 2020 pour élaborer un protocole dédié. Ce protocole a pour objectifs de garantir la fluidité des circuits et l'articulation entre les différents partenaires et institutions, de garantir un accueil inconditionnel et adapté à l'organisation des structures et aux besoins des enfants, de sécuriser le parcours des enfants en prévenant les ruptures d'accueil, de privilégier l'accueil administratif, de limiter et garantir la durée des accueils en urgence à 4 mois maximum et de favoriser l'orientation des enfants accueilli·e·s vers une solution pérenne de milieu ouvert ou de placement adaptée.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Une offre d'accueil adaptée à l'évolution des besoins

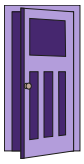

1 100

places d'accueil dédiées aux jeunes mineur·e·s non accompagné·e·s ouvertes depuis 2019

Des modalités de contrôle et d'évaluation renforcées

211

évènements indésirables au sein des lieux d'accueil traités en 2021 dans le cadre d'un nouveau circuit dédié

28

établissements contrôlés depuis 2020 dans le cadre d'un programme annuel

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Le premier accueil d'un enfant en protection de l'enfance est une période particulièrement sensible et durant laquelle les acteur·rice·s du territoire rencontrent aujourd'hui plusieurs difficultés. Tout d'abord les modes d'accueil en urgence actuels ne permettent pas de sécuriser les enfants. Le premier accueil en attentant l'obtention d'une place se fait au sein des circonscriptions de l'ASE, qui ne sont pas adaptées ni dans leur configuration et leur équipement, ni dans le dimensionnement et le fonctionnement des équipes, pour répondre aux besoins des enfants et jeunes à ce moment très particulier de leur parcours. Par ailleurs, les outils et le circuit qui doivent permettre aux professionnel·le·s de trouver une place d'accueil correspondant à la situation de l'enfant peuvent être améliorés. Aussi, il est nécessaire de **revoir les modes d'accueil en urgence et les outils dédiés pour améliorer le déroulement de cette étape au sein de nos institutions.**

Après ce premier accueil, il s'agit d'évaluer les besoins de l'enfant et de trouver une solution pérenne adaptée à ces derniers. A nouveau, plusieurs difficultés se posent, liées d'une part à l'organisation de ce travail de réorientation, qui nécessite une forte anticipation et articulation entre les services de l'ASE et les lieux d'accueil, et d'autre part à un manque de places adaptées à la diversité des besoins. Aussi l**e travail autour des réorientations et de l'adaptation de l'offre d'accueil pérenne doit être renforcé.** Enfin, une fois les enfants accueillis, il est essentiel de **veiller à la qualité de leur accueil** (contrôles, inspections, actions de prévention de la maltraitance...) et **d'éviter qu'ils ne connaissent des ruptures dans leur parcours.** Celles-ci restent aujourd'hui trop fréquentes, en lien notamment avec des difficultés à prévenir et accompagner les fugues, qui impactent fortement le suivi des enfants.

Zoom sur : l'étude sur les ruptures d'accueil

En 2022, l'ODPE a réalisé une étude visant à appréhender les profils et parcours des enfants exposé·e·s à des ruptures d'accueil, à connaître leurs mécanismes, facteurs et leurs conséquences. Elle a permis de révéler que les jeunes confié·e·s à l'adolescence étaient particulièrement concerné·e·s par les ruptures et que les principaux motifs de ces dernières étaient des passages à l'acte violent (pour les garçons) ou des fugues (pour les filles). Plusieurs préconisations issues de cette étude ont été travaillées avec un groupe de professionnel·le·s de l'ASE et des établissements et figurent dans cette partie du Schéma.

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions du Conseil des jeunes

- Permettre aux frères et sœurs d'être accueilli·e·s sur un même lieu. A minima, expliciter les raisons de la séparation et revoir les modalités d'accueil dès que possible.
- Former les éducateur·rice·s à la gestion des conflits et nommer un·e responsable en charge de régler les conflits entre enfants/jeunes.
- Réaliser des séjours pour apaiser le groupe ou la famille d'accueil lorsqu'il y a des tensions et conflits.
- Améliorer la sécurité des établissements.
- Etre plus vigilant aux alertes des enfants et jeunes sur leurs conditions d'accueil, prendre des dispositions et en informer les enfants dès que possible.

Généralement les éducateur·rice·s s'interposent pour trouver des solutions mais certains ne se cassent pas la tête (...) ils nous disent de régler entre nous.

Parfois, il y a un aveuglement des éducs' sur les conditions d'accueil.

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes de mars et mai 2023

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Les propositions des parents accompagnés

- Initier davantage de contrôles dans les établissements et familles d'accueil
- Veiller à la bonne information des parents sur les suites données à ces contrôles

LES ACTIONS

Fiche action n°4 : Améliorer l'accueil lors de la recherche de place et l'orientation vers les structures d'urgence et développer la qualité de l'accueil d'urgence

1. Créer un service départemental de l'accueil d'urgence pour améliorer le premier accueil des enfants confiés

Les 12 engagements clés

L'arrivée en urgence en circonscription constitue la porte d'entrée dans le dispositif de l'ASE pour la plupart des enfants confié·e·s. Ce premier contact avec l'institution doit se faire dans le cadre le plus rassurant et bienveillant possible. Pour ce faire, un espace situé hors-circonscription disposera d'équipements (ex : douche, lit d'appoint, espaces de stockage…) et de matériel (ex : jeux, livres, repas, couches et lait, produits d'hygiène, vêtements de rechange, valises...) répondant aux besoins des enfants et jeunes accueilli·e·s en urgence. Ces dernier·e·s pourront par ailleurs être accompagné·e·s par des professionnel·le·s dédié·e·s, pendant que d'autres rechercheront une place d'accueil adaptée à la situation de l'enfant. Cette étape sera facilitée pour la création d'outils permettant une visibilité de l'ensemble des places disponibles en temps réel et par la refonte du circuit de validation afin de le fluidifier. La création de ce lieu permettra également de renforcer le partenariat avec le Service d'Intervention Spécialisé (SIS), à travers des rencontres régulières ou encore la mise en place d'outils communs d'articulation.

2. Elaborer un référentiel départemental d'articulation entre l'ASE et les SAUO dans le cadre de l'accueil d'urgence listant les étapes à respecter dans les premières heures et jours suivant l'accueil et former les professionnel·le·s (de l'ASE et des établissements) à son respect. Réfléchir dans ce cadre aux moyens d'accélérer la transmission des documents administratifs nécessaires à l'accueil en urgence d'un enfant et de renforcer l'articulation entre les différent·e·s professionnel·le·s (de l'ASE, du CDEF, des établissements associatifs) sur le lien avec la famille, l'observation de l'enfant, la construction du projet d'orientation, la recherche d'un accueil pérenne…

3. Désengorger le dispositif d'accueil d'urgence afin de garantir une qualité d'accompagnement dès le premier jour de placement. Les accueils en sureffectifs au sein du dispositif d'accueil d'urgence sont sources de rupture pour les enfants et d'épuisement pour les équipes. Le Département se fixe donc l'objectif ambitieux de "zéro accueil en sureffectif", objectif qui devra notamment être atteint grâce à l'évolution de son offre globale d'accueil. Le dispositif d'accueil d'urgence devra par ailleurs s'ajuster aux évolutions en termes de tranches d'âge tout en étant attentif à l'unité des fratries.

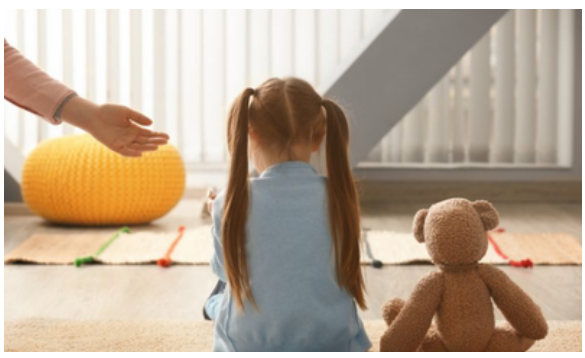

LES ACTIONS

Fiche action n°5 : Répondre à l'évolution des besoins de places pérennes et renforcer l'évaluation de la situation afin de garantir l'adaptation des orientations

1. Adapter l'offre d'accueil à la diversité des profils et besoins des enfants et jeunes confié·e·s

Les 12 engagements clés

- Renforcer les places pour les enfants de moins de 3 ans, d'une part au travers de la construction d'une pouponnière au CDEF et d'autre part en soutenant davantage l'accueil des tous petits en accueil familial.

- Repenser l'offre de Centres Mères Enfants (CME) avec une offre mêlant structures collectives et logements diffus et l'adaptation de certaines places en un centre parental.

Crédits : Nicolas MOULARD / Département de la Seine-Saint-Denis

- Adapter le placement à domicile suite à l'évaluation du dispositif ADOPHE.

- Développer les places pour fratries avec la création d'un village d'enfants, des extensions des tranches d'âge accueillies dans un même lieu d'accueil et des transformations de places pour accueillir des fratries.

- Renforcer les places pour les enfants confié·e·s en situation de handicap.

- Adapter davantage les modes d'accueil aux besoins des adolescent·e·s et développer une structure d'accueil et d'accompagnement dédiée aux jeunes en rupture et en errance

- Développer les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les établissements et services partenaires afin de permettre une adaptation plus rapide de l'offre à l'évolution des besoins.

2. Faciliter les (ré)orientations

- *Améliorer la visibilité de l'offre d'accueil* avec un annuaire et une cartographie des places, la diffusion des projets de service des établissements, des évènements dédiés à la présentation de ces derniers et de leur spécificité…

- *Elaborer un référentiel des réorientations et fins d'accueil* à destination des professionnel·le·s et des jeunes détaillant les ressources disponibles, les étapes à préparer, le rôle de chacun, et les modalités d'association des enfants.

- *Renforcer la modularité du placement* en permettant un accueil relais en tout petit collectif à l'arrivée et/ou en période de crise.

LES ACTIONS

Fiche action n°6 : Améliorer le contenu des inspections et des suites données et accompagner les établissements et services dans la mise en place d'une politique de prévention et de bientraitance

1. Améliorer les inspections, le traitement des évènements indésirables et les suites données

- *Faire de la construction et du suivi du plan d'action suite à inspection un véritable outil d'accompagnement* des établissements et d'amélioration de la prise en charge.

- *Informer davantage les enfants et parents* des suites données à leurs éventuelles alertes sur les lieux d'accueil.

- *Améliorer l'analyse des évènements indésirables* : simplifier et adapter le formulaire de remontées, associer, quand cela est nécessaire, les établissements aux échanges, clarifier et diffuser davantage les suites données et les préconisations formalisées.

2. Accompagner les ESMS dans leurs actions de prévention de la maltraitance

- *Co-construire avec le CDEF et les associations gestionnaires un dispositif d'appui aux établissements* qui connaissent des difficultés de fonctionnement touchant au projet, aux pratiques éducatives ou à l'accueil de certain·e·s enfants, notamment pour prévenir de potentielles ruptures d'accueil.

- *Soutenir les ESMS dans l'intégration à chaque projet de service d'une politique de prévention de la maltraitance*, abordant à la fois la gestion du personnel, la formation et le contrôle interne.

- *Anticiper et réduire les délais de transmission des informations sur les antécédents judiciaires* des professionnel·le·s et bénévoles intervenant dans les ESMS.

- *Développer les groupes d'analyse de pratiques* dans les ESMS.

LES ACTIONS

Fiche action n°7 : Soutenir les professionnel·le·s et enfants pour prévenir les ruptures

1. Renforcer l'outillage des professionnel·le·s

- *Informer et former les professionnel·le·s* (de l'ASE et des établissements), *sensibiliser les enfants et développer les espaces d'échanges de pratiques* interinstitutionnels sur les conduites à risques (addictions, numérique...) et les acteur·rice·s et ressources spécialisés à solliciter en cas de difficulté dans ce domaine. Renforcer notamment l'accompagnement (individuel et collectif) des adolescents vers le Tête à Tête, espace d'information, d'écoute et de prévention du Département.
- *Développer les places de répit* pour les établissements et adapter les modes de financement.
- *Renforcer la médiation entre les enfants, les équipes et les enfants,* en formant les professionnel·le·s des établissements.
- *Mettre en place une commission de prévention des ruptures*, pouvant être saisie par tout·e professionnel·le intervenant autour de l'enfant ou du jeune afin de permettre une recherche de solution concertée.

2. Prévenir les fugues et améliorer le ré-accueil suite à ces dernières

- *Co-construire les règles de vie des établissements* (horaires, vie sociale, sorties...), avec les adolescent·e·s.
- *Favoriser les échanges entre les jeunes et les professionnel·le·s y compris durant la fugue* avec des moyens de communication, un cadre et une formation adaptés.
- *Elaborer et diffuser un guide et former les professionnel·le·s* à la prévention et l'accompagnement des fugues et du ré-accueil, actualiser notamment dans ce cadre les consignes concernant le maintien de la place en cas de fugue.

Extraits d'entretiens avec des jeunes et des professionnel·le·s réalisés dans le cadre de l'étude sur les ruptures d'accueil

Une jeune accueillie en établissement

Une professionnelle d'établissement

Priorité 3 : Développer l'accueil familial, renforcer l'accompagnement des assistant·e·s familiaux·ales et leur intégration au travail d'équipe autour des enfants

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années; le Département de la Seine-Saint-Denis travaille sur les enjeux de l'attractivité du métier d'assistant·e familial·e, de son accompagnement, de son intégration au travail d'équipe sur l'accompagnement des enfants...

La loi du 7 février 2022 comporte plusieurs dispositions amenant à renforcer ces actions et visant à améliorer l'exercice du métier d'assistant·e familial·e. Elle rappelle tout d'abord que les assistant·e·s familiaux·ales doivent être accompagné·e·s par leur employeur, intégré·e·s aux équipes et participer à l'élaboration et au suivi du projet pour l'enfant et à l'évaluation de la qualité de l'accueil. Elle prévoit une rémunération des assistant·e·s familiaux·ales au moins égale au SMIC dès le premier enfant confié, la précision dans leur contrat de travail du nombre d'enfants et jeunes susceptibles d'être confié·e·s et un maintien de la rémunération à au moins 80% du salaire prévu lorsque l'employeur confie moins d'enfants que prévu et de la rémunération complète en cas de suspension de l'agrément (durant 4 mois maximum). Elle introduit la possibilité de prévoir un repos mensuel d'un week-end par mois dans les contrats de travail et permet aux assistant·e·s familiaux·ales dont l'employeur est public de poursuivre leur activité au-delà de 67 ans dans certaines conditions. Enfin, elle renforce les contrôles effectués en vue de l'obtention de l'agrément (notamment des autres personnes vivant au domicile) ou suite à un retrait de l'agrément (via la création d'une base nationale) ou un changement de logement.

DONNÉES DE CADRAGE (2022)

5 664
enfants et jeunes majeur·e·s accueilli·e·s à l'ASE dont 1 563 (30%) en accueil familial

534
assistant·e·s familiaux·ales employé·e·s par le Département en activité

2
placements familiaux associatifs et 1 départemental à Montreuil-sur-mer

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Des actions développées pour faire connaître le métier d'assistant·e familial·e

Zoom sur : le bus de recrutement
En 2020 un bus aux couleurs du Département de la Seine-Saint-Denis s'est déplacé dans 15 villes pour aller à la rencontre des habitant·e·s et présenter les offres d'emploi dans les métiers de l'enfance, et en particulier celui d'assistant·e familial·e. Ce dispositif a permis d'aller à la rencontre de 600 personnes.

Des conditions de travail améliorées et un accompagnement renforcé

2
revalorisations de la rémunération et des allocations et indemnités d'entretiens des assistant·e·s familiaux·ales en 2021 et 2023.

Des ordinateurs
distribués aux assistant·e·s familiaux·ales pour l'exercice de leurs fonctions.

De nouvelles formations
sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans et l'accueil d'enfants en situation de handicap.

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

L'accueil chez un·e assistant·e familial·e a montré ses bénéfices auprès des enfants et le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donc le développer. Néanmoins le métier d'assistant·e familial·e, peu connu et valorisé, souffre d'un déficit d'attractivité à l'échelle nationale et en particulier en Île-de-France, notamment en raison du coût élevé des logements. Dans ce contexte, une **stratégie importante de communication doit être menée pour susciter des vocations et développer ces accueils.**

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

Cela passe par la mobilisation de formats et supports innovants ou encore par une réflexion sur les informations transmises aux personnes qui viennent se renseigner sur cette profession. La **procédure d'agrément et de recrutement doit également être repensée** pour réduire les délais nécessaires. Des actions doivent aussi être imaginées pour **répondre aux difficultés d'accès à un logement adapté à l'exercice de cette profession.**

Afin de fidéliser les professionnel·le·s recruté·e·s et **s'assurer de la qualité de l'accueil proposé et prévenir les ruptures d'accueil**, un accompagnement important de leur carrière et de leurs pratiques doit être proposé, notamment lors de l'accueil d'enfants en situation spécifique (retour de zones de guerre, handicap ou maladies chroniques, bébés, victimes de violences sexuelles…). Aussi, il est nécessaire de **renforcer les modalités de soutien et d'accompagnement des assistant·e·s familiaux.ales.** Enfin, pour assurer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants, les **assistant·e·s familiaux·ales doivent encore être davantage intégré·e·s au travail d'équipe sur les situations des enfants :** en rencontrant les autres professionnel·le·s dès le premier accueil, en participant aux synthèses, en étant accompagné·e·s dans la rédaction d'écrits et en bénéficiant de temps plus systématiques d'échanges et de cadrage, notamment lors de la réalisation du contrat d'accueil et du bilan de fin d'accueil mais aussi en continu en cas de difficultés.

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions du Conseil des jeunes

- Veiller à ce que les enfants accueilli·e·s en famille d'accueil ne sentent pas différents des autres ou mis de côté.
- Etre plus vigilant aux alertes des enfants et jeunes sur leurs conditions d'accueil, prendre des dispositions et en informer les enfants dès que possible.

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

Les propositions des parents accompagnés

- Initier davantage de contrôles dans les établissements et familles d'accueil.
- Veiller à la bonne information des parents sur les suites données à ces contrôles.

LES ACTIONS

Fiche action n°8 : Communiquer sur le métier d'assistant·e familial·e et faciliter le recrutement

1. Améliorer la communication sur ce métier et le suivi des candidat·e·s

Les 12 engagements clés

- *Diversifier les canaux de communication* : utiliser les réseaux sociaux, diffuser les offres sur des sites de recherche d'emploi, lors des forums locaux de l'emploi, mener des actions d'aller-vers, identifier les publics cibles des campagnes d'information... Associer les placements familiaux associatifs à ces réflexions et actions de communication.

- *Repenser la réunion d'information sur le métier d'assistant·e familial·e* : réduire la quantité d'informations données, utiliser des outils plus dynamiques et ludiques (vidéos, dessins, films), mobiliser des témoignages, mieux cibler les candidat·e·s.

- *Renforcer le suivi et l'accompagnement des candidat·e·s* : interroger les personnes qui assistent à la réunion d'information sur leur perception de ce temps et la poursuite de leur candidature, développer l'appui des personnes intéressées dans la préparation de leur candidature, des démarches et de l'accès à un logement plus grand.

2. Réformer la procédure d'agrément et de recrutement

- *Simplifier la procédure d'agrément, la raccourcir à chacune de ses étapes et harmoniser les pratiques des différents professionnel·le·s* en charge d'évaluer les candidatures.

- *Repenser l'étape du recrutement* pour la rendre plus courte et fluide.

3. Faciliter l'accès à un logement adapté

- *Clarifier les informations données* aux candidat·e·s sur les espaces exigés.

- *Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux* pour faciliter l'accès à un logement plus grand (au moment de l'agrément et après).

- *Permettre aux candidat·e·s d'engager les démarches d'évaluation en attendant un nouveau logement* puis d'exercer une fois le nouveau logement obtenu (l'agrément et l'embauche étant conditionnés au changement de logement).

LES ACTIONS

Fiche action n°9 : Renforcer l'accompagnement des assistant·e·s familiaux·ales dans leurs pratiques professionnelles et dans l'accueil d'enfants avec des besoins spécifiques

1. Cadrer et faciliter davantage les accueils

- *Soutenir davantage les assistant·e·s familiaux·ales dans la réalisation des démarches préalables ou suivant le premier accueil* et porter une attention particulière au bon déroulement de ce dernier.

- *Systématiser la réalisation d'un contrat d'accueil et d'un bilan de fin d'accueil* et clarifier dans ce cadre la répartition des rôles entre l'assistant·e familial·e, les différents membres de l'équipe qui l'accompagne et le ou la référent·e de l'enfant et les règles et pratiques en matière d'accompagnement de l'enfant accueilli·e.

2. Renforcer l'accompagnement professionnel des assistant·e·s familiaux·ales

- *Proposer des visites à domicile plus fréquentes* des travailleur·euse·s sociaux·ales référent·e·s, ainsi que des points d'étapes réguliers au cours des accueils.

- *Développer la formation des assistant·e·s familiaux·ales sur les sujets du quotidien* pour pouvoir mieux répondre aux demandes des enfants et jeunes (gestion du numérique, de l'argent de poche, intimité et vie affective et sexuelle, alimentation…).

3. Soutenir davantage l'accueil de certains enfants (tout petits, enfants en situation de handicap, enfants de retour de zones d'opération de groupements terroristes, adolescent·e·s…) en développant :

- *La formation et les temps d'échanges de pratiques* entre assistant·e·s familiaux·ales accueillant des enfants aux profils ou besoins similaires.

- *L'échange ou le prêt de matériel* : poussettes, puériculture, vêtements…

- *Les relais* en favorisant le cumul retraite-emploi et en mobilisant des assistant·e·s maternel·le·s avec un agrément jour-nuit.

- *Le partenariat avec les crèches et les professionnel·le·s de santé.*

LES ACTIONS

Fiche action n°10 : Améliorer l'intégration des assistant·e·s familiaux·ales au travail d'équipe autour de la situation des enfants

1. Renforcer l'interconnaissance entre les assistant·e·s familiaux·ales et les équipes des circonscriptions

- *Organiser une rencontre annuelle* commune entre l'équipe de la circonscription et les assistant.e.s familiaux.ales qui accueillent les enfants accompagnés.
- *Proposer des temps forts partagés* autour d'activités ou de moments conviviaux (avec ou sans les enfants accueilli·e·s).
- *Permettre aux assistant·e·s familiaux·ales d'être mieux accueilli·e·s dans les circonscriptions* en prévoyant un espace et/ou du matériel de travail à leur disposition dès lors que cela est possible.

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

- *Former davantage les nouveaux·elles travailleur·euse·s sociaux·ales* au travail avec les assistant·e·s familiaux·ales.

2. Développer le partage d'informations

- *Organiser des synthèses de référence ou des commissions de suivi* réunissant l'assistant·e familial·e, l'équipe l'accompagnant, le ou la référent·e de l'enfant et les éventuels partenaires qui l'accompagnent. Ces synthèses doivent être régulières et faire l'objet d'un compte rendu.
- *Accompagner la rédaction d'écrits par les assistant·e·s familiaux·ales* avec une formation, une trame de préparation des écrits à partir des besoins de l'enfant et un circuit de validation et de transmission clarifié.

3. Renforcer la réactivité et la coordination entre les équipes qui accompagnent l'enfant et l'assistant·e familial·e autour des situations complexes ou en cas de difficulté

- *Mieux repérer les signaux de difficultés et renforcer les échanges* avec l'assistant·e familial·e en prévention.
- *Harmoniser les pratiques de traitement des évènements indésirables* et informer plus rapidement les assistant·e·s familiaux·ales dans ce cadre.

Priorité 4 : Coordonner les actions de prévention et de soutien à la parentalité et les adapter aux nouveaux besoins

LE CONTEXTE

En matière de prévention et de soutien à la parentalité les années, les stratégies engagées par l'Etat dans le cadre de la contractualisation avec les Départements comprenaient plusieurs actions. La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 prévoit ainsi des mesures concernant la réalisation des bilans de santé en école maternelle, les entretiens prénataux précoces menés par la PMI ou encore la création de nouveaux relais parentaux. La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté comporte elle des actions visant à repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les jeunes en risque d'exclusion avec des appels à projets et un financement complémentaire pérenne des points accueil écoute jeunes (PAEJ) et associations de prévention spécialisée. Par ailleurs, la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027 prévoit également un accompagnement approfondi des familles en difficultés par les équipes des CAF et les services qu'elles soutiennent (lieux d'accueil enfants parents, médiateurs familiaux, lieux ressources, espaces de rencontres…) et un maillage renforcé du territoire en espaces-parents.

La multiplication des rixes et les violences urbaines du mois de juin 2023 ont néanmoins souligné que ces actions ne peuvent suffire à répondre aux besoins des jeunes et de leur familles, dans un contexte d'inégalités sociales croissantes et de rapport dégradé aux institutions et ont mis en lumière l'importance du travail mené en matière de prévention et de soutien à la parentalité.

DONNÉES DE CADRAGE

Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité (en 2022 comparé à 2019)

415 familles dont 1 047 enfants accompagné·e·s par les TISF.

253 enfants accompagné·e·s par le Relais parental.

27 actions locales soutenues dans le cadre du REAAP, ayant touché 7 203 parents et 2 301 enfants.

401 jeunes accompagnés par Etap Ados (+27%).

164 familles (+10%) dont 330 enfants (+29%) accompagné·e·s par les 4 Services d'accueil de jour.

6,9 millions d'euros dédiés à des actions et services de soutien à la parentalité.

La prévention spécialisée (en 2022 comparé à 2019)

8 associations autorisées.

272 postes en ETP, dont 207 ETP éducatifs.

26 villes et 58 quartiers couverts.

1 546 familles ayant bénéficié d'un soutien dans leur fonction parentale.

5 860 jeunes accompagné·e·s en individuel (+18%) et 7 171 en collectif (+19%).

133 séjours éducatifs pour 717 jeunes.

180 chantiers éducatifs et pédagogiques pour 746 jeunes.

15 millions d'euros de financement annuel par le Département.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Des dispositifs de prévention renforcées

1 convention
tripartite (associations de prévention spécialisée, Département et Ville) pour chaque territoire.

1 nouvelle équipe
intervenant dans le cadre de la Stratégie Pauvreté, notamment pour développer l'aller-vers. Romainville

32 postes
de travailleur·euse·s sociaux·ales en charge de la prévention créées au sein du service ASE.

1 relais parental
ouvert en 2019.
Blanc-Mesnil

2 nouveaux SAJ
et un **élargissement des tranches d'âges** du public (de 0 à 6 ans à **0 à 11 ans**) en 2021.
Sevran (2018) et Villetaneuse (2019)

Zoom sur : Les Services d'Accueil de Jour

Les Services d'Accueil de Jour et de soutien à la fonction parentale (SAJ) sont des lieux qui proposent aux parents d'enfants de 0 à 11 ans, une écoute et un accompagnement dans leur rôle éducatif, dans un objectif de prévention précoce. Le Département a mis en place 4 espaces de prévention de ce type en Seine-Saint-Denis, dont 2 gérés par des équipes de l'ASE et 2 par des associations partenaires. Chaque SAJ propose un accueil collectif à une trentaine de familles, incluant parents et enfants, accompagnées chaque semaine sur une demi-journée en moyenne. La demande d'admission de la famille peut émaner de toutes les structures et services accueillant des jeunes enfants et/ou leurs parents. L'admission est réalisée au terme d'une réflexion partenariale, en accord avec la famille. Chaque famille admise s'engage à participer régulièrement aux temps d'accueil proposés par les équipes des SAJ. Toutes les équipes sont pluridisciplinaires et permettent aux parents de se rencontrer autour d'activités collectives ou individuelles, dans les locaux des SAJ, à domicile ou en extérieur.

Zoom sur : le Relais parental

Ouvert fin 2019, le relais parental est un lieu d'accueil de proximité pour les familles du Département de la Seine-Saint-Denis, qui rencontrent momentanément des empêchements personnels ou sociaux passagers ou périodiques (santé, hospitalisation du parent, retour à l'emploi, difficultés familiales, fatigue, indisponibilité temporaire…) sans pouvoir s'appuyer sur un réseau familial ou de voisinage auprès duquel elles pourraient confier temporairement leurs enfants. C'est aussi un lieu d'écoute, de conseil et d'orientation qui se veut chaleureux et convivial. Géré par la Croix Rouge, cet espace accueille jusqu'à 25 enfants 7j/7 et 24h/24. L'équipe du relais accueille l'enfant (fille et garçon, âgé·e·s de 10 semaines à 17 ans révolus), ou la fratrie dans un lieu collectif pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines. L'accueil se réalise à la demande des parents ou à la demande des services sociaux et médico-sociaux, sur simple autorisation des parents en dehors de toute mesure administrative ou judiciaire de protection de l'enfance.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Zoom sur : les postes de travailleur·euse·s sociaux·ales en charge de la prévention

Entre 2020 et 2022, 32 postes de travailleur·euse·s sociaux·ales en charge de la prévention ont été créés au sein du service de l'ASE. Chacune des 22 circonscriptions de l'ASE a ainsi été dotée d'un ou deux de ces postes, dont les missions consistent à exercer des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED), à contribuer à l'évaluation des informations préoccupantes et à développer des actions collectives de prévention. Un réseau des travailleur·euse·s sociaux·ales de prévention est animé par le biais de rencontres régulières permettant d'échanger sur les pratiques et besoins des professionnel·le·s et de partager les projets mis en place à l'échelle locale.

De nouveaux outils ou démarches créés pour développer l'appui sur les dispositifs de prévention

Zoom sur : le travail mené sur le cadrage de réunion pluri professionnelle (RPP)

Créée il y a plusieurs années, la réunion pluri professionnelle (ou RPP) est une instance partenariale préventive locale autour des situations de familles en difficulté, qui se réunit régulièrement sur les territoires. La RPP est pilotée par le service social et associe les circonscriptions ASE et PMI, ainsi que les partenaires extérieurs quand la situation le nécessite (Éducation Nationale, prévention spécialisée, etc.), dans un objectif de réflexion partagée. Afin de clarifier et d'harmoniser les pratiques territoriales dans l'organisation et le positionnement de ces instances le service social a animé un groupe de travail qui a conduit à formaliser un cadrage de la RPP (modalités de communication sur l'instance, nombre et type de participant·e·s, missions…), et à réaffirmer sa fonction d'échange partenarial en amont de toute mesure, sur les situations de vulnérabilité rencontrées par les familles.

Zoom sur : la démarche du « Schéma off »

Le OFF DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE
seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT

Au-delà des différents temps de concertation cités précédemment (voir page 10), le Département a souhaité, dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau Schéma de prévention et protection de l'enfance, aller plus loin et porter avec les Villes et les partenaires volontaires des actions de valorisation et d'interconnaissance autour de la prévention et de la protection de l'enfance. Cette démarche dénommée « Schéma OFF » consiste en une série d'évènements et d'actions permettant de rendre visible la politique et les enjeux de prévention et protection de l'enfance, de valoriser des actions ou dispositifs spécifiques, de renforcer la dynamique partenariale territoriale et l'attractivité des métiers. Plusieurs Villes et partenaires volontaires ont ainsi pu accueillir, organiser, animer des rencontres territoriales sous divers formats et thématiques : présentation de l'ASE, de ses métiers et des actions moins connues (intervention en milieu ouvert, placement chez un tiers…) prévention spécialisée, prévention et repérage des violences sexuelles. Cette démarche se poursuivra au cours des prochains mois.

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Dans un territoire particulièrement riche en acteur·rice·s et dispositifs de prévention, le premier enjeu pour les différents partenaires est de **se connaître, d'échanger et de se coordonner.** Face à la diversité des ressources locales, ce travail ne peut se faire uniquement à l'échelon départemental. C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé depuis plusieurs années une démarche de territorialisation qui vise à enrichir le contenu de l'action sociale de proximité déjà déployée sur le territoire en renforçant la coordination autour des publics. Dans la poursuite de cet engagement, il est aujourd'hui nécessaire de **mener un travail particulier sur la prévention à l'échelle locale, à travers des protocoles dédiés**. Cela doit notamment permettre de renforcer l'articulation entre partenaires (Education Nationale, centres sociaux, CAF, PMI, SSD...) accompagnant les mêmes familles, à travers **l'utilisation de nouveaux outils et modes d'interventions et le renforcement des instances d'échange.** Par ailleurs, plusieurs actions sont à développer pour **mieux répondre à de nouveaux besoins ou publics.**

Dans le domaine de la prévention spécialisée, les violences urbaines de l'été 2023 ont rappelé que si la jeunesse n'est pas un danger, elle peut se mettre en danger et **souligné le rôle des adultes (parents, élu·e·s, professionnel·le·s des institutions et associations) pour protéger les jeunes en apportant les actions et moyens nécessaires.** En matière de soutien à la parentalité, les acteur·rice·s concerté·e·s ont souligné la nécessité de partager une définition et une vision des objectifs de cette intervention. Les approches normatives et descendantes du soutien à la parentalité ont montré leurs limites : elles créent de la défiance et de l'évitement et sont perçues à juste titre comme stigmatisantes par les familles des quartiers populaires. Elles ne prennent pas en compte la diversité des normes de parentalité. Or, il n'y a pas qu'une seule manière d'être un "bon" parent mais plusieurs : le soutien à la parentalité doit **permettre de proposer aux parents de l'écoute, des points d'appui, du soutien pour les aider à trouver le modèle de parentalité qui leur convient.** Dans une société qui fait largement peser la responsabilité de l'éducation des enfants sur les parents, ceux-ci – et surtout les mères – traversent la parentalité avec angoisse et dévalorisation. Le soutien à la parentalité doit aussi **s'appuyer sur leurs compétences, les aider à prendre confiance dans leurs capacités en tant que parents.** Enfin, le soutien à la parentalité doit **répondre aux évolutions de la société et des familles, en intégrant une réflexion sur la place du père dans l'accompagnement et en s'adaptant aux nouvelles formes de familles** (recomposées, monoparentales, éclatées…).

PROPOSITIONS DES PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions des parents accompagnés

- Mieux accompagner les parents victimes de violences conjugales, ceux qui ont un enfant en situation de handicap, ceux qui souffrent d'addiction, ceux qui rencontrent des difficultés dans l'éducation d'un·e adolescent·e (accompagnement anticipé par un·e TISF, soutien à la scolarité, diffusion d'informations sur les structures ressources à destination des parents…).
- Informer davantage les parents sur l'interdiction des violences envers les enfants en France.
- Soutenir davantage les parents isolés dans leurs projets professionnels et personnels.
- Inciter les parents à faire des sorties en famille, leur fournir des contacts et ressources dans ce cadre.

Extrait des ateliers avec les parents accompagnés de juin 2023

LES ACTIONS

Fiche action n°11 : Développer la connaissance du territoire et les partenariats avec l'ensemble des professionnel·le·s de la prévention pour créer des réseaux d'acteur·rice·s de la prévention

1. Renforcer les échanges entre acteur·rice·s à l'échelle locale avec des rencontres interinstitutionnelles régulières sous différents formats

La coopération entre les équipes d'action sociale territorialisée du Département (ASE, PMI, service social) a vocation à s'approfondir encore, avec la multiplication des projets conjoints autour des publics accompagnés en commun. Elle pourra aboutir dans certains territoires au regroupement physique des équipes dans un lieu unique, appelé Maison des Solidarités. Les équipes de l'ASE, celles des établissements d'accueil, de la prévention spécialisée, mais aussi les acteur·rice·s municipaux, éducatifs, associatifs, culturels du territoire, ont vocation à renforcer leurs liens grâce à l'organisation régulière de temps d'échange :

- Informels : petit-déjeuners ou déjeuners, immersions et portes ouvertes, visites d'équipements, de quartiers ou de parcs, visionnage et débats autour de films…
- Formels : immersions croisées, temps communs (durant les réunions d'équipes ou permanences, partage d'actualités…), formations, analyse de pratiques croisées et actions collectives interinstitutionnelles.

2. Développer la capacité à animer ce réseau

- *Simplifier les procédures pour la prise en charge des frais logistiques.*
- *Former les professionnel·le·s au travail en réseau et au développement social local.*
- *Nommer des référent·e·s thématiques dans les différentes équipes.*
- *Favoriser les mutualisations logistiques et matérielles* à l'échelle locale et départementale en élaborant un outil recensant les locaux partageables selon leur fonction et un cadre conventionnel clarifié.

3. Lancer, avec l'ensemble des Villes volontaires, des protocoles locaux de la prévention et du soutien à la parentalité

Les 12 engagements clés

Ces derniers pourront être travaillés en déclinaison d'un protocole départemental et ce avec l'ensemble des communes volontaires, afin d'en faire de réels partenaires de la politique de prévention et de protection de l'enfance. Ils auront pour objectif de développer l'ouverture des acteur·rice·s locaux·ales vers le grand public, de faire vivre des espaces d'échange et de construction d'actions communes et de renforcer la concertation autour des familles en situation complexe. Les actions à mener seront définies avec les partenaires locaux et leur mise en œuvre s'appuiera à la fois sur les coopérations existantes (comme celles établies dans le cadre des conventions entre le Département et les services municipaux culturels) et sur des instances dédiées et des outils spécifiques (ex : annuaire ou cartographie des acteur·ice·s et dispositifs par thématique, lettre d'information…).

LES ACTIONS

Fiche action n°12 : Renforcer la coordination autour des situations individuelles en prévention

1. Utiliser la méthode de la référence de parcours pour les situations complexes

C'est-à-dire les situations qui mobilisent de nombreux·euses professionnel·le·s. Cette démarche pourra être expérimentée dans quelques territoires avant d'être généralisée. Cela nécessitera de former tous les partenaires locaux, de cadrer le choix du ou de la référent·e par l'usager·e, la mission du ou de la référent·e, les personnes associées et les modalités et formats de partage des informations.

Zoom sur… la démarche du ou de la « référent·e de parcours »[1] :

La démarche du ou de la·e référent·e de parcours est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes en grande difficulté sociale, et vise pour ce faire à améliorer la coopération entre les professionnel·le·s en charge du suivi d'une même personne, en associant activement cette dernière à la prise de décision. La·e référent·e de parcours est un·e professionnel·le disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'iel coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenant·e·s susceptibles de l'accompagner. Iel est impliqué·e directement dans l'accompagnement de la personne et est choisi.e autant que faire se peut par la personne accompagnée, parmi l'un·e de ces intervenant·e·s. Iel réalise avec la personne un diagnostic global de sa situation et de ses besoins afin de définir un projet d'ensemble. La·e référent·e de parcours garantit la continuité du parcours et la cohérence de l'accompagnement. Iel assure le suivi de la situation de la personne et la coordination des différent·e·s intervenant·e·s.

1. Extraits du Guide d'appui à la mise en œuvre de la démarche du « référent de parcours », DGCS, 2019

2. Renforcer les instances de prévention

- *Valoriser la RPP* en élaborant un référentiel harmonisé (périmètre, organisation, ouverture à d'autres partenaires et cadrage du secret partagé…), en le diffusant largement et en organisant un temps fort annuel autour de ce format.

- *Améliorer l'intégration des équipes ASE aux instances de prévention locales* (CLSPD, PRE…) en menant un état des lieux des instances existantes et de celles à construire.

3. Développer les interventions hors mesure

- *Faire connaître les Interventions Educatives de Proximité* (IEP) : des interventions directes auprès des familles par les équipes des circonscriptions de l'ASE, sans contrat écrit et en articulation avec les dispositifs de droit commun.

- *Mettre en place une permanence commune* ASE/SSD/PMI pour recevoir des professionnel·le·s ou des familles en cas de crise ou de besoin de médiation en amont d'une éventuelle IP.

LES ACTIONS

Fiche action n°13 : S'appuyer sur la prévention spécialisée et ses méthodes pour répondre à de nouveaux besoins

1. Accompagner le renouvellement des pratiques éducatives en lien avec les évolutions des jeunesses

L'intervention en prévention nécessite une veille constante pour pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques des jeunesses. Dans ce cadre, il est proposé de travailler, en lien avec les équipes de prévention spécialisée et à travers différents formats (recherche-action, groupes de paroles, outils de sensibilisation, formations, actions collectives, nouveaux partenariats...) sur les thématiques suivantes :

- *Les écrans et le numérique comme outil éducatif*
- *La mobilité des jeunes et sa prise en compte dans le travail de rue et entre villes*
- *L'accompagnement des adolescentes dans le travail de rue*
- *Les conduites à risques*
- *Les relations amoureuses et sexuelles entre adolescent·e·s*
- *L'accès aux vacances et aux loisirs*
- *L'accès des jeunes aux droits sociaux*
- *Le harcèlement des enfants*
- *La parentalité à l'adolescence*
- *La place des père dans l'éducation des enfants et adolescent·e·s*
- *Le rapport et les ruptures entre les jeunes et les institutions publiques*

2. Renforcer les lieux ressources et les actions pour les parents, enfants et jeunes

- *Pérenniser les postes de prévention spécialisée pourvus par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,* lorsque le financement de cette stratégie interministérielle arrivera à son terme. Les émeutes urbaines du mois de juillet 2023 ont souligné l'importance des équipes de prévention spécialisée dans les territoires, leur connaissance des publics et leur mobilisation auprès des jeunes et des familles, dans un contexte de grande fragilisation sociale et pour prévenir le passage des vulnérabilités aux prises de risques.

- *Accompagner les associations de prévention spécialisée dans l'accès à des chantiers éducatifs diversifiés et qualitatifs.*

- *Former les professionnel·le·s de l'action sociale, de la prévention et parentalité à l'aller-vers* notamment pour toucher des publics invisibles ou éloignés des dispositifs.

- *Développer des permanences des structures de prévention* (SAJ, Tête-à-tête, Relais parental…) sur les territoires moins couverts par les dispositifs et au sein des structures accueillant des enfants et jeunes.

- *Renforcer l'accompagnement des associations locales* pour répondre à des appels à projets ou participer aux Contrats de ville pour mener de nouvelles actions de prévention.

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

Fiche action n°14 : Associer davantage les parents aux actions de prévention

1. Faire connaître aux parents les ressources existantes en matière de prévention et soutien à la parentalité

- *Réaliser un support de communication à destination des parents sur les ressources mises à leur disposition* en matière de soutien à la parentalité, avec une entrée par problématique ou par besoin (ex : mon enfant souffre d'une addiction, vers qui puis-je me tourner ?).

- *Organiser des forums de la parentalité, développer les portes ouvertes* des services et établissements de prévention et protection de l'enfance.

- *Soutenir le développement d'actions d'information* à destination des enfants et familles par les différent·e·s acteur·rice·s du territoire en lançant un appel à projet annuel pour des actions d'information ou de sensibilisation co-construites avec les personnes concernées et en soutenant la réalisation de ces dernières.

2. Associer davantage les parents à l'accompagnement : en formant les professionnel·le·s de la prévention au travail actif avec les familles.

3. Valoriser davantage les compétences parentales, s'appuyer sur ces dernières et renforcer l'entraide entre pairs, en formant les professionnel·le·s à la valorisation des parents et de leurs compétences.

4. Créer une Académie des parentalités, qui formera des parents à la diffusion des ressources existantes en matière de soutien à la parentalité, sur le modèle de l'Académie populaire de la santé.

Les 12 engagements clés

Zoom sur… l'Académie populaire de la santé

Le Département et la Fondation BNP Paribas ont lancé en 2021 l'Académie populaire de la santé, un programme créé par et pour les habitant·e·s de la Seine-Saint-Denis pour leur permettre de devenir référent·e de santé auprès de leur entourage. L'Académie populaire de la santé est un parcours d'éducation en santé pour les habitant·e·s de la Seine-Saint-Denis qui souhaitent s'engager pour leur santé et celle de leurs proches et mener des actions de promotion de la santé et d'accompagnement des personnes les plus éloignées des soins. Au cours de rencontres mensuelles thématisées, les participant·e·s acquièrent des savoirs et des compétences sur plusieurs grandes questions de santé. Ces rencontres permettent également de faire le point sur les dispositifs existants en Seine-Saint-Denis. Au terme du parcours, ils deviennent des ambassadeur·rice·s en santé capables de conduire leurs propres actions de prévention sur le terrain.

Priorité 5 : Améliorer l'évaluation des informations préoccupantes et faire évoluer les pratiques d'intervention à domicile

LE CONTEXTE

Une information préoccupante est une information transmise pour alerter sur la situation d'un·e mineur·e pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement sont gravement compromises ou en risque de l'être. L'objectif est d'évaluer la situation et de déterminer les actions de protection et d'aide dont le ou la mineur·e et sa famille peuvent bénéficier. Ces informations peuvent être transmises par tout·e citoyen·ne (via le service téléphonique du 119) ou par les professionnel·le·s travaillant en contact direct avec les enfants et les familles. Elles sont centralisées par la Cellule de recueil de informations préoccupantes (CRIP). Début 2021, la Haute Autorité de Santé a publié le premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger. Ce dernier vise à améliorer la qualité et la rapidité de l'évaluation et à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire. La loi du 7 février 2022 comporte plusieurs dispositions sur l'évaluation des informations préoccupantes, qui visent à généraliser ce référentiel national et à encadrer les circuits de communication autour des IP. Les interventions à domicile ont quant à elles fait l'objet, en 2019, d'une démarche de consensus visant à proposer des repères partagés sur leurs conditions de recours et de mise en œuvre.

Ces travaux nationaux ont été déclinés à l'échelle départementale en Seine-Saint-Denis par le biais de plusieurs actions menées au cours des précédentes années.

DONNÉES DE CADRAGE (2022 et comparaison avec 2019)

4 251
informations réceptionnées et qualifiées de préoccupantes (+19%)
dont 2 798 dossiers traités uniquement par la CRIP et 1449 situations ayant fait l'objet d'une évaluation partagée.

3 241
mesures éducatives à domicile, soit 35% des mesures ASE (contre 33% en 2019), dont 12% de mesures administratives (AED) et 88% de mesures judiciaires (AEMO).

5%
Les AED représentent 5% de l'ensemble des mesures contre 14% en France métropolitaine (en 2021).

38%
des IP viennent de l'Education Nationale (1ère source).

387
places d'accueil au sein du dispositif ADOPHE, soit une hausse de 11% depuis 2018

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

1 nouveau guide
dédié à l'évaluation des informations préoccupantes.
L'objectif est d'améliorer la qualité des évaluations et d'en réduire les délais. Le guide professionnel et la trame d'évaluation proposée sont conformes au référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS). Ils s'accompagnent d'outils dédiés (formations, espace partagé avec un kit d'évaluation...).

6
postes supplémentaires à la CRIP
pour venir en appui des circonscriptions et traiter des situations urgentes.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Plusieurs actions engagées autour des interventions à domicile

1 protocole

de coopération élaboré pour la mise en œuvre des passations des mesures AEMO, AEMO-I et MJIE entre l'ASE, le Tribunal pour enfants, la PJJ et les associations exerçant des mesures AEMO.

Des nouveaux services

d'accompagnement immédiat des familles et enfants dont les mesures sont en attente au sein des associations exerçant des mesures AEMO

Ces services effectuent une première prise de contact avec la famille dès la décision, se mettent à sa disposition en cas de difficultés et informent les partenaires (santé, éducation nationale…) du statut de la mesure.

Zoom sur… le dispositif ADOPHE et son évaluation

Le dispositif ADOPHE (Accompagnement à Domicile avec Possibilité d'Hébergement) a été créé en Seine-Saint-Denis en 2016 afin d'offrir une alternative au placement des enfants, en proposant un soutien intensif à domicile, tout en permettant, en cas de besoin, une possibilité de repli dans une structure dédiée 7 jours/7, 24 heures/24. Il s'agit prioritairement d'étayer la situation des parents et enfants en évitant les situations de séparations lorsque cela est possible.

Dans ce cadre, l'accompagnement hebdomadaire des familles se structure autour d'une équipe pluridisciplinaire, comprenant des éducateur·rice·s spécialisé·e·s et des professionnel·le·s de l'éducation et du soin. Ces dernier·e·s interviennent auprès de l'enfant à travers plusieurs visites à domicile par semaine et en proposant une palette d'activités variées. Une protection effective est quant à elle assurée par la possibilité d'un contact permanent avec la cellule familiale hors des heures de rencontre (permanences, astreintes…). Ce dispositif vise ainsi à soutenir les parents, l'entourage, dans toutes leurs dimensions (affectives, économiques, sociales…), et permet de développer un suivi global de la situation de l'enfant dans son environnement.

Afin d'adapter le dispositif ADOPHE à l'évolution du contexte et des besoins, ce dernier a fait l'objet, en 2023, d'une évaluation partagée qui a permis de définir des pistes d'amélioration et d'élaborer un référentiel de pratiques pour ce mode d'intervention.

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Le repérage et le signalement des situations de danger ou risque de danger auxquelles sont exposé·e·s les enfants relèvent de la responsabilité de tout·e citoyen·ne et particulièrement de l'ensemble des professionnel·le·s intervenant·e·s au contact d'enfants et de jeunes (établissements scolaires, associations sportives et culturelles, accueils collectifs de mineur·e·s, médecins). Néanmoins, ces acteur·rice·s ne maîtrisent pas toujours l'ensemble des services ressources (en prévention et pour des questions sur une information préoccupante), les signaux d'alerte, l'objectif et le circuit d'une information préoccupante. Il est donc nécessaire de **renforcer la communication sur ces volets auprès de l'ensemble des professionnel·le·s susceptibles de repérer un enfant en danger.**

Une fois les informations préoccupantes transmises, celles-ci font l'objet d'une procédure d'évaluation spécifique, qui fait intervenir différents professionnel·le·s des services de l'ASE, de la PMI et du service social départemental. Afin de faciliter cette étape cruciale et de poursuivre la réduction des délais d'évaluation, plusieurs actions sont nécessaires pour **renforcer le pilotage de évaluations, faire connaître les outils permettant de les réaliser, harmoniser les pratiques et renforcer l'articulation entre les services évaluateurs et leurs différentes instances de travail.** Par ailleurs, les professionnel·le·s soulignent leur besoin d'être **accompagné·e·s dans l'évaluation de certaines situations spécifiques** : violences conjugales, enfants vivant en bidonville, enfants connaissant des problématiques de santé...

Une fois l'évaluation menée et en cas de danger ou de de risque de danger pour l'enfant nécessitant un accompagnement spécifique, la recherche de l'adhésion des parents à ce dernier doit être priorisée pour mettre en œuvre une mesure administrative, c'est à dire demandée par la famille et décidée en lien avec le Département. En Seine-Saint-Denis ces mesures représentent néanmoins une part faible de l'ensemble des accompagnements, et la majorité des accueils se font dans des situations d'urgence et judiciarisées. Aussi, un effort important doit être engagé pour **renforcer la mobilisation des mesures administratives,** notamment en développant le travail sur l'accès aux mesures mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial et en faisant connaître les interventions éducatives de proximité.

Dès que la situation le permet, l'accompagnement de l'enfant se fait depuis son domicile, en lien avec ses parents. Différents modes d'intervention existent dans ce cadre et les professionnel·le·s du territoire se questionnent aujourd'hui sur leur articulation et sur la possibilité de graduer l'accompagnement en fonction de l'évolution de la situation de la famille, tout en assurant une continuité des référent·e·s. Aussi, **la complémentarité et la modularité des modes d'interventions à domicile doivent être renforcées.**

PROPOSITIONS DES PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions des parents accompagnés

- Renforcer l'information des parents sur le déroulement de l'évaluation de l'IP et sur le début de la mesure.
- Porter une vigilance particulière aux dénonciations par l'autre parent.
- Renforcer l'accompagnement des parents à la mise en œuvre du placement (avec un rendez-vous dédié en amont) et au moment de séparation entre le(s) parent(s) et enfant(s).

LES ACTIONS

Fiche action n°15 : Faire mieux connaître à l'ensemble des professionnel·le·s le circuit des informations préoccupantes et les mesures de protection de l'enfance

1. Renforcer l'information et la formation de l'ensemble des professionnel·le·s

- *Institutionnaliser et développer les interventions de la CRIP* dans les réunions d'équipe de partenaires avec un programme annuel et des sollicitations de certains acteurs.

- *Améliorer et diffuser davantage les outils de communication* sur ce sujet (exemple : guide « Enfant en danger que faire », numéro et horaires de la permanence de la CRIP, page du site internet du Département dédiée…).

2. Mettre en place des journées annuelles sur les IP (départementales et/ou locales) ouvertes à tou·te·s les professionnel·le·s pour partager un bilan annuel et échanger sur les nouveaux enjeux, les évolutions observées et les actions communes à développer.

https://seinesaintdenis.fr/Signaler-un-enfant-en-danger

LES ACTIONS

Fiche action n°16 : Soutenir l'évolution des pratiques dans l'évaluation des informations préoccupantes

1. Renforcer le travail commun sur les évaluations

- *Formaliser et harmoniser les étapes de l'évaluation.*
- *Faciliter le travail entre évaluateur·rice·s* via des dossiers numériques communs.

2. Réduire les délais d'évaluation des informations préoccupantes : en renforçant le pilotage global des évaluations et en s'appuyant plus largement sur les équipes pluridisciplinaires pour les mener.

3. Améliorer l'évaluation des situations spécifiques

- *Fournir aux évaluateur·rice·s un annuaire des associations ou acteur·trice·s ressources* susceptibles d'être sollicité·e·s pour appuyer l'évaluation de certaines situations (victimes de prostitution, enfants vivant en bidonvilles, enfants en situation de handicap, parents souffrant de troubles psychiques…).
- *Former davantage les évaluateur·rice·s au repérage et aux répercussions des violences conjugales sur les enfants.*
- *Intégrer l'habitat éphémère (bidonville, voiture…) comme critère d'urgence pour prioriser une évaluation.*

4. Renforcer la formation et l'outillage des évaluateur·rice·s et de leurs encadrant·e·s sur les écrits, la recherche et le travail avec l'ensemble des professionnel·le·s qui accompagnent la famille, la possibilité de s'appuyer sur un·e proche et l'interrogation sur les personnes ressources, l'intégration du point de vue de l'enfant et de la famille au rapport d'évaluation.

LES ACTIONS

Fiche action n°17 : Renforcer les mesures administratives et développer l'articulation entre les modes d'intervention à domicile

1. Organiser des Assises de l'intervention à domicile pour mieux répondre aux besoins des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants

Les 12 engagements clés

Celles-ci devront notamment permettre d'augmenter l'attractivité des postes en AEMO pour réduire les délais de mise en œuvre des mesures, de repenser la répartition entre les types d'interventions (entre AEMO et AEMOi), de développer la modularité de l'accompagnement (notamment entre AED, AEMO et AEMOi) et d'élaborer un référentiel de pratiques sur les différentes interventions à domicile.

2. Développer l'information des professionnel·le·s

- *Sur les lieux et acteur·rice·s ressources* à solliciter en prévention ou en complément d'une mesure administrative en s'appuyant, dans le cadre de la territorialisation, sur l'expertise du service social départemental.

- *Sur les différentes mesures administratives,* pour déconstruire les représentations sur ces dernières (ex : MJAGBF, mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale…).

3. Favoriser l'adhésion des familles

- *Déconstruire les représentations des familles sur l'ASE en élaborant un outil explicatif* sur les objectifs et méthodes d'intervention de l'ASE avec un prisme positif (photos, témoignages…), grâce à différents supports.

- *Aider les familles à identifier et formaliser leurs préoccupations et leurs besoins d'aide* en intégrant à la trame d'évaluation un espace qui leur est dédié.

- *Expliquer davantage les possibilités de mesure administrative* et soutenir les familles dans l'élaboration de la demande.

4. Réduire les délais et développer la capacité d'intervention à domicile

- *Renforcer la réactivité dans la mise en place des mesures à domicile et mener une réflexion sur l'accompagnement des enfants dont la mesure est en attente.*

- *Développer la capacité d'accompagnement dans le cadre des AED.*

Priorité 6 : Améliorer la vie quotidienne des enfants confié·e·s

LE CONTEXTE

En 2021, Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles a confié à Gautier Arnaud-Melchiorre, ancien jeune confié à l'ASE, la mission de recueillir la parole des enfants et et jeunes pris·e·s en charge. Afin d'appréhender la perception qu'ont les enfants de leur parcours et de leur accompagnement et de construire des recommandations à partir de leurs demandes, plus d'un millier d'enfants confié·e·s, accueilli·e·s en établissements ou familles d'accueil, ont été interrogé·e·s dans le cadre d'immersions dans leurs lieux de vie au sein de 16 départements.

Le rapport issu de cette mission aborde des questions récurrentes dans les réflexions sur la protection de l'enfance (les relations parents-enfants, l'importance du premier accueil, l'accès aux soins, la scolarité, la préparation de la sortie de l'ASE). Il met aussi en lumière des thématiques jusqu'ici moins explorées, qui sont pourtant au cœur des discours des enfants confié·e·s, comme l'ont montré les échanges du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance créé par le Département de la Seine-Saint-Denis : les discriminations, la stigmatisation liée à leur parcours, la vie affective et sexuelle, le choix des vêtements, l'alimentation, l'accès aux loisirs et à la culture… Des aspects très concrets de la vie quotidienne qui permettent d'avoir une enfance la plus « normale » possible malgré le placement.

DONNÉES DE CADRAGE

D'après une enquête menée par questionnaire auprès des établissements d'accueil de la Seine-Saint-Denis en 2022

47%

des établissements impliquent les enfants et jeunes dans la confection des repas, dont 28% au quotidien et 19% plusieurs fois par semaine.

40%

des établissements proposent des produits alimentaires biologiques aux enfants et jeunes accueilli·e·s (mais avec une fréquence variable).

D'après les données renseignées sur la scolarité des enfants et jeunes confiés à l'ASE en 2020

79%

de jeunes accueilli·e·s à l'ASE sont scolarisés à l'âge de 17 ans, contre 93% des jeunes vivant en Seine-Saint-Denis.

40%

des enfants accueilli·e·s à l'ASE ont au moins une année de retard scolaire à l'entrée en 6ème, contre 10% des enfants vivant en Seine-Saint-Denis.

67%

des lycéen·ne·s accueilli·e·s à l'ASE sont en filière professionnelle, contre 29% des lycéen·ne·s en France.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

De nouveaux projets sur l'alimentation, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs et au numérique des enfants et jeunes confié·e·s

Zoom sur : le projet « De la terre à l'assiette »

Ce projet a été mis en place en 2022 en partenariat avec le Potager du Grand Paname (première exploitation maraîchère biologique de la Seine-Saint-Denis). Il vise à proposer des activités ludiques et pédagogiques au Potager à destination des publics accueillis/accompagnés par des structures de l'ASE. L'objectif pour chacun·e des participant·e·s est de repartir avec des légumes issus de l'exploitation pour ensuite les cuisiner chez eux·elles ou dans leur structure.

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

Ainsi, le projet permet de rendre accessible des produits locaux et biologiques aux enfants et équipes, de reconnecter les jeunes à la terre et de valoriser leur travail et enfin de sensibiliser les jeunes et les adultes « au bien manger », à la biodiversité et au respect de l'environnement. En 2022, 8 structures rassemblant 59 participant·e·s ont bénéficié de parcours Découverte au potager. Le projet a été reconduit et développé en 2023.

Zoom sur : les projets culturels à destination des MNA avec Citoyenneté jeunesse

Depuis 2021, l'équipe de la Cellule d'accompagnement des Mineur·e·s Non Accompagné·e·s a noué un partenariat avec l'association Citoyenneté jeunesse qui a permis le développement de plusieurs projets artistiques de longs cours avec des adolescent·e·s et les professionnel·le·s qui les accompagnent. Photographie, collages et peinture, couture, écriture de contes…Ces projets permettent aux jeunes de sortir de leur quotidien, de s'exprimer et d'être valorisé·e·s, ainsi qu'aux professionnel·le·s de développer une relation éducative dans un autre cadre.

Zoom sur : le plan numérique

La crise sanitaire du COVID-19 et ses confinements ont révélé les difficultés des enfants et jeunes confié·e·s à accéder à un ordinateur pour suivre leur scolarité, engager des démarches, rechercher une formation ou une emploi… Aussi, dans le cadre de son second plan de rebond, le Département a mis en place un projet ambitieux d'équipement et d'accompagnement au numérique des enfants et jeunes confié·e·s. Après une phase d'analyse des besoins (questionnaires à destination des assistant·e·s familiaux·ales et équipes des établissements, entretiens avec des jeunes ayant bénéficié d'un équipement en urgence durant le confinement…), plusieurs modalités ont été définies. En matière d'équipement, chaque famille d'accueil s'est vu doter d'un ordinateur fixe à destination des enfants accueilli·e·s et chaque établissement d'un ordinateur fixe pour 3 adolescent·e·s accueilli·e·s. Afin d'accompagner les enfants, jeunes et professionnel·le·s dans des usages positifs de ces nouveaux outils, des actions de sensibilisation au numérique sont également proposées par plusieurs associations sous différents formats : modules ayant lieu au sein des lieux d'accueil, représentations de théâtre forums…

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Les témoignages des enfants et jeunes confié·e·s à l'ASE mettent en avant la nécessité de mener une réelle réflexion approfondie sur le matériel et les gestes du quotidien. Le premier accueil, qui joue un rôle majeur dans le parcours de l'enfant, n'est parfois pas assez travaillé, notamment sur les rituels symboliques. Les conditions d'accueil ne permettent pas toujours aux enfants et jeunes confié·e·s de prendre soin d'eux et elles, dans une période où le rapport au corps et le regard des autres sont fondamentaux : choix des produits d'hygiène limité, budget et temps alloués aux soins du corps restreints, prise de poids liée à un manque d'activité… Les aliments servis sont jugés peu qualitatifs et variés, les enfants sont peu associé·e·s à la définition des menus et la confection des repas et le travail mené sur l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire est limité.

En échangeant de façon plus générale sur les sujets liées à la vie quotidienne, les professionnel·le·s se questionnent régulièrement sur l'équilibre à trouver entre **autonomie, intimité et sécurité des enfants et jeunes.** Ils et elles font notamment face à deux enjeux particuliers. D'une part les conditions d'accueil, en accueil familial comme en établissements, sont hétérogènes d'un lieu à l'autre, selon les règles de vie (horaires des sorties, gestion des écrans, autorisation de fermer sa chambre…) et l'aménagement des espaces (chambres partagées ou non…). D'autre part, l**es évolutions de la jeunesse et de ses codes bouleversent les pratiques et interrogent les professionnel·le·s**. On repère ainsi deux sujets sur lesquels ils et elles manquent particulièrement de repères et de soutien : la gestion des outils numériques et de la vie affective et sexuelle des jeunes.

Afin de répondre au souhait des enfants et jeunes confié·e·s de mener une vie la proche de la norme, il est également nécessaire de **renforcer l'ouverture de leurs lieux d'accueil sur l'extérieur.** En effet, les enfants et jeunes accueilli·e·s sont peu accompagné·e·s dans le développement de leur vie sociale**.** A titre d'exemple, la plupart des enfants n'ont jamais invité des amis de l'extérieur à un anniversaire ou été invité·e·s à un anniversaire. Cela est lié à la fois à la complexité des démarches d'autorisations, au manque de temps des professionnel·le·s mais aussi à des représentations de ces derniers sur le cadre juridique à respecter et des craintes sur leur responsabilité en cas de difficultés. En outre, l'accès des enfants et jeunes confié·e·s aux activités sportives, culturelles et de loisirs reste limité, par manque de connaissance par les professionnel·le·s de l'offre disponible et des partenariats à mobiliser, de temps pour accompagner les déplacements ou d'appétence pour ces questions ou en raison de changements de lieux d'accueil connus par les enfants. Dans ce domaine, l'attention particulière portée aux jeunes MNA doit être poursuivie, pour construire des parcours d'initiation et d'actions socio-éducatives favorisant leur inclusion au sein de notre société et une citoyenneté active par le biais des arts, de la découverte de l'environnement et de pratiques physiques et sportives en collectif.

Enfin, les **liens entre les équipes des lieux d'accueil et les professionnel·le·s des établissements scolaires et les modalités de soutien à la scolarité** des enfants et jeunes confié·e·s restent également à développer.

LES ACTIONS

Fiche action n°18 : Améliorer l'accueil des enfants et jeunes dans un nouveau lieu

Les propositions du Conseil des jeunes

- Systématiser les visites du futur lieu d'accueil avant de s'y installer.
- Veiller à faciliter l'intégration des enfants plus âgé·e·s ou au profil ou parcours différent au groupe.
- Supprimer l'interdiction de sorties pendant la première semaine, qui peut renforcer le sentiment d'isolement.

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

1. Préparer le plus en amont possible et accompagner l'arrivée

- *Veiller à ce que les nouveaux accueils se fassent progressivement et avec des temps d'adaptation, dès que cela est possible* : première visite de la structure ou famille d'accueil avec proposition d'un goûter, première nuit, etc.

- *Veiller à la présence des professionnel·le·s présent·e·s au quotidien aux côtés de l'enfant lors du passage d'un lieu de placement à un autre*, en systématisant l'accompagnement par le ou la référent·e ASE et l'éducateur·rice de l'établissement ou l'assistant·e familial·e.

2. Investir et améliorer les conditions du premier accueil en formant les équipes des lieux d'accueil et les assistant·e·s familiaux·ales au « bien accueillir » (aménagement et décoration de la chambre avant l'arrivée puis avec l'enfant, intégration de l'enfant dans le collectif par des temps de convivialité, accueils ludiques par d'autres enfants…).

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

Comment permettre à l'enfant de bien se repérer dans son nouveau lieu de vie et favoriser son intégration dans le groupe ou la famille ? **Les premières pistes issues de la conférence professionnelle :**

- Distribuer des kits d'accueil (linge de lit, produits d'hygiène, vêtements, peluches…) et éventuellement des « goodies » marquant l'appartenance au nouveau lieu.
- Avoir une vigilance sur les affaires personnelles de l'enfant et ses souvenirs : proposer à l'enfant de rapporter des objets familiers de chez lui/elle pour constituer une boîte à souvenirs.
- Désigner sur la base du volontariat un·e autre enfant pour guider le ou la nouveau·elle arrivé·e durant les premières semaines.
- Prévoir un trombinoscope de l'équipe, avec les missions et le planning de chacun·e.
- Systématiser la remise d'un livret d'accueil adapté aux différentes tranches d'âge, dont le contenu et format pourraient être élaborés avec un groupe d'enfants.
- Organiser un temps convivial avec l'ensemble de l'équipe et des enfants pour marquer cette arrivée et se présenter (petit-déjeuner, goûter, pot d'accueil…).
- Aménager la chambre de l'enfant à son arrivée, puis avec lui/elle pour l'aider à investir l'espace.

LES ACTIONS

Fiche action n°19 : Renforcer la qualité des repas et le travail sur l'éducation au goût et à l'alimentation

Les propositions du Conseil des jeunes

- Impliquer davantage les enfants et jeunes dans les différentes tâches : définir les menus, faire les courses, cuisiner...
- Mieux adapter les repas aux envies et régimes alimentaires des enfants et jeunes.
- Adapter les horaires et les quantités servies et anticiper les besoins spéciaux.
- Améliorer la qualité des aliments et la diversité des repas.
- Développer les potagers au sein des établissements.
- Organiser davantage de repas à thèmes et de sorties au restaurant.
- Permettre aux enfants et jeunes d'avoir accès ou d'acheter leurs propres goûters et de stocker des aliments dans un rangement individuel, accessible à leur demande.

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes de mars 2023 sur la thématique de l'alimentation

Si on mange hallal souvent on nous sert que des légumes. On n'est pas des lapins.

Le week-end on fait des brunchs avec notre éducatrice.

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

1. Eduquer au goût, au bien manger et favoriser l'utilisation de produits de qualité :

- *Accompagner les lieux d'accueil dans l'identification de filières responsables et de qualité pour leur approvisionnement* (en s'appuyant par exemple sur un partenariat avec les traiteurs d'insertion) *et dans la création potagers ou l'utilisation ceux du territoire.*
- *Inscrire un volet alimentation dans les projets d'établissements.*
- *Former les professionnel·le·s à la nutrition et au travail éducatif sur les repas.*
- *Faciliter le recours à un·e diététicien·ne en cas de besoin.*

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

***Comment faire des repas des moments de partage et de découverte et encourager la participation des enfants ?* Les premières pistes issues de la conférence professionnelle :**

- Faire preuve de souplesse dans les horaires de repas.
- Varier les choix de petit déjeuner et de goûter, laisser à disposition des fruits à volonté.
- Veiller au respect des pratiques alimentaires liées aux identités religieuses ou aux éventuels dégoûts et allergies des enfants.
- Autoriser une fois par semaine des « repas plaisir ».
- Systématiser la présence des professionnel·le·s lors des repas et interdire le téléphone.
- Proposer des repas « thématiques » préparés par les enfants sous la forme d'ateliers participatifs, des sorties « gastronomies » pour faire découvrir de nouveaux lieux, cultures.
- Elargir et renforcer le rôle des « commissions menus », faire participer les enfants aux courses alimentaires et à la confection des repas.

LES ACTIONS

Fiche action n°20 : Accompagner le rapport au corps et le prendre soin de soi

Les propositions du Conseil des jeunes

- Permettre aux enfants et jeunes de choisir leurs produits et leur proposer davantage de choix adaptés aux différents types de cheveux et peaux.
- Former les professionnel·le·s aux soins de différents types de cheveux ou faciliter l'accès à des coiffeurs adaptés, emmener les enfants chez le coiffeur de façon assez régulière en fonction de leurs envies et besoins.
- Permettre l'utilisation par les enfants des produits transmis par la famille ou faits maison.
- Débloquer un budget spécial alloué à chaque enfant pour prendre soin de soi.
- Garantir un espace de stockage à chaque enfant afin d'y déposer ses produits d'hygiène.
- Améliorer la propreté des espaces dédiés à l'hygiène et l'état des équipements.
- Soutenir la formation des professionnel·le·s au suivi de l'hygiène des enfants.

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes de mars 2023 sur la thématique du rapport au corps et à l'hygiène

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

1. Faciliter l'accès des enfants aux professionnel·le·s du bien-être et à des soins adaptés :

- *Mettre en place un bus du « bien-être »* visant à prodiguer plusieurs formules à destination des jeunes confié·e·s et à créer du lien entre jeunes, professionnel·le·s et éducateur·rice·s (coiffure, socio-esthétique, ateliers de prévention, massages, distributions de produits...).
- *Identifier des solutions* (mécénat, dons, partenariats) pour permettre l'accès des enfants et jeunes confié·e·s à des produits et prestations de qualité en matière de coiffure et de beauté
- *Renforcer les projets culturels permettant un travail sur l'image et l'estime de soi*
- *Former les professionnel·le·s* qui accueillent les enfants au soin des différents types de peaux et cheveux et à l'échange sur l'hygiène avec les enfants.

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

Comment permettre à chaque enfant et jeune confié·e de choisir ses produits intimes et d'hygiène en fonction de ses besoins et envies et respecter le besoin d'intimité dans le prendre soin ? Les premières pistes issues de la conférence professionnelle :

- Distribuer des kits d'hygiène lors du premier accueil.
- Diversifier l'offre mise à disposition des enfants pour inclure des produits adaptés aux différents types de peau ou de cheveux et aux différents besoins en protections périodiques, ouvrir dans chaque établissement un « magasin interne » ou associer les enfants à l'achat des produits en famille d'accueil.
- Mettre à disposition des préservatifs en libre-service au sein des lieux d'accueil.
- Laisser aux enfants la possibilité de prendre leur douche le matin ou le soir.
- Proposer aux enfants un espace individuel afin d'y déposer leurs produits d'hygiène.

LES ACTIONS

Fiche action n°21 : Améliorer l'aménagement des espaces et favoriser l'intimité et la mémoire du parcours de vie

Les propositions du Conseil des jeunes

- Autoriser la demande et l'accueil d'animaux domestiques au sein des établissements.
- Améliorer la connexion internet dans les lieux d'accueil.
- Permettre aux enfants et jeunes d'avoir une chambre individuelle ou à minima une chambre plus spacieuse dès lors qu'elle est partagée.
- Prévoir une meilleure séparation des espaces personnels au sein des chambres partagées (par exemple, avec des rideaux).
- Permettre à tous les enfants de décorer et personnaliser leur chambre et mettre à disposition des enfants un budget dédié à la décoration de leur chambre.
- Eviter une décoration stéréotypée (ex : bleu pour les garçons et rose pour les filles).
- Permettre aux enfants de changer de chambre à leur demande.
- Permettre aux enfants de fermer la porte de leur chambre. A minima, prévoir la possibilité de fermer à l'aide d'un cadenas son rangement personnel.
- Proposer aux enfants des moments et espaces au calme, seul·e·s (par exemple, pour lire).
- Respecter l'intimité des enfants : toquer aux portes, leur permettre de les fermer.
- Permettre aux enfants d'avoir un réveil (dans le cas où les téléphones portables sont interdits la nuit) afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de se réveiller seul·e·s.

1. Privilégier la création de « petits collectifs » (maximum 6 à 10 enfants) dans les nouveaux projets de création de structures, pour un accueil plus familial et plus contenant

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

Comment favoriser l'intimité des enfants et jeunes via l'aménagement des espaces ? Les premières pistes issues de la conférence professionnelle :

- Privilégier dans la mesure du possible les chambres individuelles, dans le cas de chambres partagées permettre un minimum d'intimité par la mise en place de cloisons ou paravents et d'armoires individuelles fermées.
- Permettre aux enfants de fermer leur chambre avec un verrou qui puisse être ouvert en cas d'urgence par les éducateurs·trices.
- Autoriser la personnalisation des chambres à minima (couleurs, décoration, petit mobilier…).
- Développer des espaces de confidentialité pour recueillir la parole de l'enfant ou pour que ce·tte dernier·e puisse échanger ou discuter hors des espaces communs.

Comment cultiver le souvenir et préserver la mémoire du parcours de vie ? Les premières pistes issues de la conférence professionnelle

- Favoriser la présence d'animaux de compagnie, qui apportent du bien-être aux enfants.
- Créer un mur de photos des jeunes (portraits et activités collectives) au sein des lieux d'accueil et un album photo ou « year book » avec des souvenirs collectifs remis chaque année ou au départ d'un enfant et/ou offrir un cadeau de départ symbolique.
- Organiser une journée d'accueil ou fête des ancien·ne·s.
- Proposer à chaque enfant un carnet de vie personnel avec des dessins, souvenirs, photos et messages imprimés, créer également un cloud pour stocker les photos.

LES ACTIONS

Fiche action n°22 : Faciliter la vie sociale et développer les activités, sorties et moments de fête

Quelques propositions du Conseil des jeunes

- Permettre aux enfants d'inviter des personnes extérieures lors leur anniversaire (au foyer ou en dehors) ou d'autres occasions quotidiennes.
- Avoir la possibilité d'accueillir ses proches dans sa chambre, ou a minima dans un espace dédié et aménagé dans le lieu d'accueil.
- Autoriser les sorties le soir et le weekend aux mineur·e·s, sans quota d'heures de sortie.
- Autoriser les enfants à se rendre chez leurs ami·e·s quel que soit leur âge.
- Garantir une signature rapide des documents en nommant une personne responsable.
- Organiser davantage de fêtes, sans attendre qu'il y ait un évènement particulier.
- Organiser des rencontres entre enfants et jeunes de différents foyers.

1. **Favoriser la vie sociale des enfants :**

- Clarifier ce qui relève (ou non) de l'engagement de la responsabilité des équipes des structures lors de l'accueil de mineur·e·s extérieur·e·s.
- Faciliter la signature des autorisations parentales pour les sorties via des autorisations annuelles.
- Penser et harmoniser les pratiques en matière de droit à l'image avec pour souci de préserver l'enfant sans l'exclure de son groupe.

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

Comment favoriser la vie sociale des enfants au quotidien ? Les premières pistes issues de la conférence professionnelle

- Inscrire davantage les enfants au centre de loisirs, prévoir des rencontres avec ses ami·e·s. dans des lieux extérieurs (MJC, centres sociaux…).
- Faciliter l'organisation de temps partagés entre les enfants confié·e·s et leurs ami·e·s.
- Adapter les structures pour accueillir des ami·e·s (locaux, mobilier, équipes...).
- Demander comment l'enfant souhaite que le·a professionnel·le se présente à ses ami·e·s.

Les propositions du Conseil des jeunes

- Diversifier les activités proposées, en alliant des pratiques collectives (basketball, football...) et des pratiques individuelles au sein d'un groupe (vélo, poney...).
- Permettre aux enfants d'accéder à des activités moins répandues et clarifier et harmoniser les règles d'accès à des activités individuelles (choix, nombre...).
- Améliorer et renouveler l'équipement des espaces dédiés aux activités (jeux, livres...) et mieux les adapter à la diversité des âges des enfants accueilli·e·s.
- Associer davantage les enfants à l'organisation des activités et séjours.
- Organiser des séjours de plus d'une semaine.
- Prévoir les conditions pour que les enfants se baignent en séjour.
- Expliquer le refus de voyager à l'étranger ou dans son pays d'origine (jeunes MNA).

LES ACTIONS

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes de janvier 2023 sur la thématique des sorties et activités

Il faut continuer d'aller dans des endroits où tout le monde peut s'amuser et pas juste quelques-uns.

J'aimerais être prévenu·e avant et non pas le jour-même.

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

2. Proposer des activités et projets culturels au sein des lieux d'accueil :

- *Élaborer et présenter chaque année un « catalogue » départemental d'actions sportives, culturelles et citoyennes proposées aux lieux d'accueil et poursuivre les rencontres avec les partenaires culturels et sportifs (forum annuel...)*
- *Poursuivre et développer* des actions « clé en main » et parcours « sensibilisation et découverte », des projets « co-construits » avec les équipes et les jeunes, des partenariats et projets sur la durée avec des artistes et artisans (projet musical, théâtre forum…)
- *Centraliser les informations sur les ressources existantes* (via un site internet dédié) et créer une cartographie présentant notamment les aides et gratuités dont bénéficient les jeunes du territoire.

3. Faciliter l'organisation et le remboursement des frais de déplacements et d'activités (individuelles ou collectives) des enfants.

4. Soutenir les jeunes confié·e·s porteurs·euses de projets culturels, sportifs ou de loisirs, assurer la communication sur ces démarches et leur coordination

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

Comment inciter les enfants à s'inscrire dans des activités individuelles extra-scolaires?

Les premières pistes issues de la conférence professionnelle

- Echanger systématiquement sur les goûts et envies des enfants.
- Les accompagner dans la découverte des activités du territoire et vers une pratique (systématiser la demande du pass culture ou sport, centraliser les informations sur les ressources disponibles à proximité, accompagner les enfants à des portes ouvertes, forums des associations, initiations ou visites d'équipements…).
- Pour les enfants arrivant durant l'année mobiliser la médiathèque, des stages, envisager un partenariat avec une structure de proximité (ex : accueil de loisirs, club sportif, centre social…) pour réserver des places en continu, occupées par différents enfants.

Comment encourager les activités et projets permettant de partir à la découverte ?

Les premières pistes issues de la conférence professionnelle

- Créer des occasions collectives de voyage, d'exploration avec du challenge, de la découverte, des rencontres « hors du quotidien ».
- Promouvoir la participation des enfants et jeunes à des actions de bénévolat ou intergénérationnelles, les sensibiliser au « don contre don ».
- Développer des partenariats avec des associations solidaires pour les engager dans une action collective et les inviter à être à l'écoute d'autres histoires et expériences de vie.

LES ACTIONS

Fiche action n°23 : Etablir des règles favorisant la prise d'autonomie des enfants

Les propositions du Conseil des jeunes

- Autoriser les enfants à économiser leur argent de poche sans seuil maximum.
- Harmoniser le montant de l'argent de poche entre les lieux d'accueil et les enfants de différents âges ou expliciter les écarts.
- Lister les dépenses qui relèvent de l'argent de poche ou non.
- Ne pas prélever de l'argent de poche lorsqu'un objet est cassé par un enfant sans le vouloir, expliciter la gestion de l'argent de poche par les professionnel·le·s (contrôle a priori, transmission de justificatif...).
- Anticiper le versement de l'argent de poche pour éviter les retards.
- Garantir l'ouverture d'un compte en banque pour chaque enfant confié·e.
- Assurer le versement des aides financières sans retard et mieux expliquer et harmoniser la participation financière des jeunes.

Extrait des rencontres du Conseil des jeunes de mai 2023 sur la thématique « mes droits et devoirs »

On nous disait "si tu ne te comportes pas bien tu n'auras pas ton argent de poche" alors que c'est un droit et que cela nous sert à nous habiller, nous amuser

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

1. Mener une réflexion commune sur l'argent des enfants et jeunes :

- *Définir un socle commun aux différents lieux d'accueil sur la gestion de l'argent de poche* : montant, seuils d'économies, modalités de distribution et de contrôle, types d'achats relevant de l'argent de poche ou non, avec des adaptations en fonction des tranches d'âge ou situations spécifiques.

- *Approfondir les réflexions sur la contribution financière des jeunes majeur·e·s.*

- *Accompagner davantage l'apprentissage de la gestion d'un budget, l'ouverture d'un compte bancaire…*

LES ACTIONS

Les propositions du Conseil des jeunes

- Clarifier les règles et les harmoniser entre les différents établissements et familles d'accueil (horaires, écrans, sorties...).
- Renforcer les réunions sur les règles de vie dans les lieux d'accueil.
- Permettre aux enfants d'utiliser leur téléphone après l'école et le week-end pendant une durée définie.
- Interdire l'accès au téléphone des enfants et jeunes par les adultes qui les accompagnent.

2. Accompagner les usages du numérique des enfants et jeunes, dans le respect de leur vie privée :

- *Mener un travail sur les usages numériques,* incluant l'ensemble des parties prenantes, pour définir un tronc commun de pratiques et recommandations à mettre en place dans les différents lieux d'accueil.

- *Accentuer la prévention sur les outils numériques* en développant les interventions de tiers et la formation des professionnel·le·s.

3. Etablir une feuille de route sur l'éducation à la vie affective et sexuelle des enfants confiés et engager une réflexion croisée sur les relations sexuelles entre jeunes confiés:

- *Organiser des temps d'échanges ou mener une recherche-action* mêlant les différent·e·s professionnel·le·s et portant sur les rapports filles-garçons, la mixité dans les lieux d'accueil et sur l'accompagnement des jeunes dans la découverte de la sexualité.

- *Former les professionnel·le·s à cette thématique*, en prenant en compte dans ce cadre les spécificités du rapport au corps et à la sexualité liées aux différents contextes culturels.

- *Renforcer les actions de sensibilisation des enfants et les ateliers d'expression* sur la thématique de la vie affective et sexuelle et l'orientation vers les lieux ressources.

A travailler dans le cadre de l'élaboration de la charte de la qualité d'accueil :

***Comment favoriser des usages positifs du numérique ?* Les premières pistes issues de la conférence professionnelle**

- Définir à partir du socle départemental cité ci-dessus et à l'échelle de chaque famille d'accueil et établissement un cadre de règles co-construites avec les enfants sur l'usage des outils numériques, avec des adaptations en fonction des âges et profils des enfants.
- Utiliser le numérique de façon positive et valorisante pour les enfants (pour lancer des défis sportifs, faire des concours de photos, de vidéos...).
- Développer l'utilisation d'outils de contrôle parental au sein des lieux d'accueil et partager les bonnes pratiques en la matière.

LES ACTIONS

Fiche action n°24 : Renforcer l'accompagnement à la scolarité et à l'orientation

Les propositions du Conseil des jeunes

- Renforcer le soutien scolaire dans les lieux d'accueil.
- Améliorer le matériel et les espaces dédiés à la scolarité.
- Permettre aux enfants de choisir leurs fournitures (à minima la trousse et l'agenda).
- Valoriser davantage les réussites des enfants (fêtes, cadeaux...).
- Encourager davantage les jeunes à poursuivre leurs études.
- Faciliter les signatures de documents et autorisations dans le cadre de la scolarité.
- Mieux informer sur les aides et dispositifs qui existent pour aider les jeunes dans leur scolarité et orientation.

1. Améliorer la communication entre les professionnel·le·s des établissements scolaires et de la protection de l'enfance et avec les familles

- *Renforcer les rencontres, les formations croisées et les échanges* sur les situations entre les équipes de l'ASE, des lieux d'accueil et des établissements scolaires.
- *Clarifier auprès de l'ensemble des professionnel·le·s le rôle et la place de chacun et les modalités de transmission des informations* sur les enfants (notamment avec les parents).

2. Prévenir le décrochage scolaire en intervenant en amont

- *Développer la place de la scolarité dans le projet pour l'enfant et dans les écrits pour améliorer le repérage des difficultés scolaires en amont.*
- *Créer des postes dans les établissements d'accueil des enfants confié·e·s pour soutenir les apprentissages (accompagnement scolaire, activités culturelles et ouverture sur le monde), développer les partenariats locaux et le mentorat.*

Les 12 engagements clés

- *Améliorer le repérage des enfants confié·e·s en décrochage scolaire et s'appuyer davantage sur les dispositifs existants en formalisant des partenariats et en développant les formats de remobilisation scolaire à travers le sport et la culture.*

3. Accompagner les jeunes vers des choix d'orientation qui correspondent à leurs envies et possibilités

- *Développer la formation des professionnel·le·s de la protection de l'enfance* sur les différents types d'orientation et dispositifs ressources dans ce domaine et les sensibiliser davantage aux possibilités de poursuite d'études pour des jeunes pris en charge.
- *Renforcer les partenariats avec les acteurs intervenant en matière d'orientation* (Région, CIO, Cité des métiers...) *et avec des entreprises* pour faciliter l'accès des jeunes de l'ASE aux stages, apprentissages et emplois.

Priorité 7 : Adapter le suivi en santé physique et mentale et la prise en charge du handicap

LE CONTEXTE

La systématisation d'un bilan de santé pour les jeunes suivis en protection de l'enfance est précisée dans la loi : le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit depuis 2016 une évaluation médicale et psychologique du mineur dans le cadre de l'élaboration du projet pour l'enfant, et la loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2020 précise qu'il s'agit d'un bilan de santé réalisé dès le début de la mesure. La loi du 7 février 2022 apporte quelques compléments sur le suivi en santé des enfants pris en charge, en précisant que le bilan de santé qui doit obligatoirement être réalisé à l'entrée du mineur dans le dispositif doit permettre de formaliser une coordination de parcours de soins, notamment pour les enfants en situations de handicap. Ces mesures sont appliqués en Seine-Saint-Denis dans le cadre de plusieurs dispositifs, notamment l'expérimentation "Santé protégée", qui a été intégrée en 2022.

DONNÉES DE CADRAGE

965
enfants accompagné·e·s au titre de la protection de l'enfance et en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers en 2023.

Près de 80%
de ces 965 enfants accompagné·e·s disposent d'un dossier MDPH ou ont un dossier en cours d'évaluation (demandes d'IME, SESSAD, ITEP, AESH, ULIS...)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Des parcours d'accès aux soins renforcés

1 010
enfants intégré·e·s dans le cadre de l'expérimentation Santé protégée entre mai 2022 et mai 2023.

34
professionnel·le·s et établissements de santé ayant rejoint le réseau Santé protégée.

1
diagnostic et suivi spécifiques à destination des MNA : bilans de santé, dépistage tuberculose et IST, recrutement d'une infirmière et d'un psychologue à la CAMA.

173
bilans de santé réalisés entre mai 2022 et mai 2023 dans le cadre de Santé Protégée.

Zoom sur : Santé Protégée

Depuis 2022, la Seine-Saint-Denis est le 4ème Département à avoir intégré l'expérimentation nationale « Santé Protégée », qui vise à garantir aux jeunes protégé·e·s un bilan de santé actualisé annuellement ainsi qu'un parcours de soin adapté. Sa mise en place se fait de manière conjointe entre l'ARS, le Conseil départemental et les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination) Nord et Sud. L'expérimentation a pour but de proposer un parcours de soins coordonné pour les enfants et adolescent·e·s protégé·e·s, basé sur un bilan de santé physique et psychologique à l'entrée dans le dispositif et actualisé au moins une fois par an. Elle comporte également un appui aux professionnel·le·s de santé participant, avec un financement qui permet de mieux rémunérer les médecins effectuant les bilans et de financer des soins habituellement non remboursés par la sécurité sociale (ergothérapie, psychologie, psychomotricité) et la tenue de formations sur le fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance et les enjeux en matière de santé des enfants accompagné·e·s. Ainsi, elle permet de structurer un réseau de professionnel·le·s de santé volontaires pour prendre en charge des enfants confié·e·s à l'ASE.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Des partenariats avec les professionnel·le·s du soin développés

Des consultations

par des psychomotricien·ne·s de la PMI lancées pour les enfants 0-6 ans en accueil familial (via une orientation par les psychologues de l'ASE).

1 collaboration

entre l'ASE et la pédopsychiatrie renforcée (rencontres régulières, projets communs…).

1 évaluation

du dispositif et évolution de la prise en charge pour les enfants et jeunes en très grande difficulté.

Un accompagnement des enfants et jeunes confiés en situation de handicap étayé

1 protocole

actualisé entre l'ASE et la MDPH pour améliorer la réactivité dans l'examen de la situation.

1 formation

sur le handicap auprès des agent·e·s de l'ASE, réalisée par la MPDH, le CRAIF, la direction de l'autonomie.

1 poste

de conseiller·e technique parcours et handicap recruté·e.

1 partenariat

développé avec les professionnel·le·s de l'insertion pour les jeunes en situation de handicap.

1 présentation

de dispositifs spécifiques (DIH, équipe mobile, MECMES, UMI Est, PCPE, conseiller départemental insertion professionnelle…) auprès des agent·e·s.

1 équipe mobile

créée afin de soutenir les professionnel·le·s (de la protection de l'enfance, de l'Education nationale...) dans l'accompagnement des enfants connaissant des troubles du spectre autistique ou du neuro-développement.

Zoom sur : l'équipe mobile pour les enfants connaissant des troubles du neuro-développement et troubles du spectre de l'autisme:

Mise en place en mars 2021 et co-financée par l'ARS, cette équipe mobile vise à soutenir les professionnel·le·s accompagnant et/ou accueillant des enfants et jeunes de 0 à 20 ans connaissant des troubles du neuro-développement et troubles du spectre de l'autisme afin de faciliter le maintien dans le milieu de vie, d'éviter les ruptures de parcours et de préparer les orientations ou réorientations. Elle peut intervenir dans toute la Seine-Saint-Denis, et pour 5 situations dans les départements à proximité immédiate, au domicile des familles, en établissement accueillant des jeunes confié·e·s à l'ASE ou en accueil familial. Sa capacité de suivi est de 30 enfants ou jeunes en file active.

Pluridisciplinaire, l'équipe mobile propose une expertise et une spécialisation pour l'accompagnement des situations complexes liées aux comportements défis, un plateau technique permettant la prise en charge effective des situations complexes au travers de modes souples d'accompagnement (accueils séquentiels, prise en charge partagées, accueils d'urgence, internat, externat…) dans une visée inclusive (scolarisation, appartement d'essai, répit des familles…) et un centre ressources destiné à l'ensemble des partenaires du territoire. Cette démarche s'inscrit dans un projet de création d'une structure expérimentale et cette unité sera, à terme, adossée à un établissement qui accueillera 40 enfants, adolescent·e·s et jeunes adultes de 0 à 20 ans.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Zoom sur : le parcours santé des jeunes de retour de zones d'opérations de groupements terroristes :

L'Aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis a accueilli et accompagné 99 enfants et adolescent·e·s de retour de zones d'opérations terroristes depuis l'automne 2016. Un parcours de prise en charge partenarial a été mis en place avec notamment un dispositif de soins renforcés répondant aux besoins spécifiques liés aux traumatisme vécus par ces enfants. A leur arrivée, la circonscription référente est identifiée et les oriente vers une place en accueil familial. En parallèle, le médecin référent de l'ASE informe les professionnel·le·s des hôpitaux Avicenne et Jean Verdier, afin de proposer dès les premiers jours un bilan complet aux enfants, dont l'organisation est coordonné par la·le psychologue d'Avicenne. Il débute par un bilan somatique durant une journée d'hospitalisation à Jean Verdier, pendant laquelle l'assistant·e familial·e est présent·e auprès de l'enfant. Un bilan psychologique est ensuite mis en place à l'hôpital Avicenne à travers un rendez-vous hebdomadaire. Il se poursuit par des orientations vers différents suivis (suivi psychologique, psychomotricité, orthophonie, pédo-psychiatrie ou encore une orientation dans un CMP).

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Dans le contexte de déficit important de professionnel·le·s du soins (somatique et psychique), que connaît la Seine-Saint-Denis, les acteur·rice·s du territoire partagent le sentiment d'un manque de travail sur la santé en prévention des mesures de protection de l'enfance et lors de l'étape de l'évaluation des informations préoccupantes. Pour les enfants qui sont pris·e·s en charge, des bilans de santé sont menés dans le cadre de circuits variables selon le territoire. L'enjeu consiste donc à ce niveau à articuler l'intervention des professionnel·le·s des différents dispositifs. Au-delà de ce bilan initial, la prise en compte du soin somatique reste insuffisante dans le travail avec les familles et les enfants et les professionnel·le·s se questionnent régulièrement sur les modalités de transmission des informations et le respect du secret médical. En outre, des manques particuliers sont constatés dans certains domaines comme l'accompagnement du traumatisme ou la prévention en matière de santé sexuelle. Ainsi, **les modalités d'accès aux soins et de coordination du parcours de soins restent à renforcer**, aux différentes étapes du parcours des enfants et jeunes.

Alors qu'une part importante des enfants accompagnés par l'ASE sont en situation de handicap, leur accompagnement soulève également plusieurs enjeux. Tout d'abord, les professionnel·le·s rencontrent parfois des difficultés à distinguer, dans l'évaluation des informations préoccupantes, les situations de handicap, de ce qui relève de troubles et de la maltraitance pour ces enfants. Cela est notamment lié à un manque de formation des professionnel·le·s de la protection de l'enfance aux questions de handicap et à un déficit de mise en lien avec les acteurs du handicap et de la pédopsychiatrie. Aussi, la **prise en compte des situations de handicap par les professionnel·le·s reste à renforcer.**

Quand les enfants en situation de handicap doivent être accueilli·e·s à l'ASE, les acteur·rice·s font face à un manque de solutions médico-sociales adaptées et à des établissements de protection de l'enfance et assistant·e·s familiaux·ales qui ne parviennent pas toujours à répondre à leurs besoins. Ces difficultés concernent aussi les jeunes adultes en situation de handicap, pour qui les solutions adaptées manquent à la sortie de l'ASE. Il est ainsi essentiel d'**adapter davantage les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap tout au long de leur parcours.**

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions du Conseil des jeunes

- Questionner systématiquement chaque enfant et jeune sur ses besoins en santé mentale et physique, quel que soit l'âge à partir duquel il·elle est accompagné·e par l'ASE. Pour compléter, réaliser un bilan de santé.
- Proposer systématiquement un suivi psychologique à chaque enfant / jeune.
- Nommer une personne en charge du suivi médical et du traitement de l'enfant de l'enfant ou du·de la jeune.
- Laisser le choix à l'enfant ou au·à la jeune : concernant le·la professionnel·le qui l'accompagne et qui le soigne, le suivi proposé, le lieu du rendez-vous...
- Accompagner les enfants et jeunes aux rendez-vous médicaux lorsqu'ils·elles le demandent.
- Faciliter l'accès aux médicaments.
- Mieux informer les enfants et jeunes de l'ASE sur le rôle des différent·e·s professionnel·le·s de santé. Cette information pourrait se faire sous un format ludique (exemple : les vidéos 1 jour 1 question). Elle pourrait lever les appréhensions des enfants et jeunes refusant le soin.
- Avoir un·e infirmier·e dans chaque foyer.
- S'informer et collaborer avec des structures professionnelles ou universitaires de santé pour mieux accompagner les jeunes.
- Améliorer le repérage des troubles du langage et de la parole et garantir l'accompagnement de ces enfants.
- Mieux informer les structures d'accueil des aides possibles pour un enfant qui a une pathologie ou un handicap.

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes d'avril et mai 2023 sur la thématique de la santé

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

Les propositions des parents accompagnés

- Développer l'accompagnement psychologique des enfants et parents témoins ou victimes de violences.
- Faciliter et/ou accompagner davantage les démarches de demande d'un dossier MDPH.
- Proposer la présence d'un·e psychologue lors des visites médiatisées.
- Développer les groupes d'entraide entre parents dont les enfants sont en situation de handicap.

Fiche action n°25 : Développer le travail sur la santé en prévention et dans l'évaluation des informations préoccupantes

1. Orienter davantage vers les professionnel·le·s de santé dans le cadre des actions de prévention :

- *Faire connaître aux professionnel·le·s de la prévention* le calendrier vaccinal, le calendrier des examens de suivi médical de l'enfant, pris en charge à 100% par la sécurité sociale ainsi que le rendez-vous dentaire gratuit prévu dans le cadre de M'T Dents.

- *Travailler avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)* dans le cadre de leur convention de partenariat avec le Département, sur des circuits d'orientation vers et depuis les structures de prévention et de soutien à la parentalité.

- *Envisager un partenariat entre les structures de prévention et le centre de santé dentaire mobile départemental.*

- *Développer les liens avec la Maison de l'autisme.*

2. Renforcer le volet médical dans les évaluations :

- *Développer le travail avec le médecin de la CRIP et avec les équipes de PMI.*

- *Renforcer la sensibilisation des médecins aux IP et à la protection de l'enfance*, en s'appuyant sur le Conseil de l'ordre et sur le partenariat avec les CPTS.

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

LES ACTIONS

Fiche action n°26 : Renforcer la prise en charge en santé pour l'ensemble des enfants accompagné·e·s

1. Généraliser la structuration des bilans et du suivi en santé :

- *Renforcer l'articulation entre les circonscriptions intégrées à Santé protégée et les autres dans la réalisation des bilan de santé,* avec les médecins de PMI et les centres de santé.

- *Améliorer la transmission des informations médicales* en formant les professionnel·le·s (de l'accompagnement éducatif) au secret médical et à la protection des données de santé, en travaillant davantage la transition entre CMP et en s'appuyant sur l'outil "Mon espace santé".

2. Garantir l'accès aux droits en matière de santé : s'appuyer sur la mise en place de la co-référence et renforcer l'articulation entre les lieux d'accueil, l'ASE et la CPAM pour limiter les risques de rupture de la couverture au moment de la majorité ou de la sortie de l'ASE.

3. Faciliter l'accès aux soins :

- *Renforcer la présence de professionnel·le·s de santé dans les ESMS et à l'ASE.*

- *Identifier des leviers complémentaires pour faciliter l'accès aux soins :* développer le partenariat avec les CPTS, les conventions avec les Centres de santé et avec la pédopsychiatrie, former les médecins à la protection de l'enfance…

- *Former les professionnel·le·s de prévention et protection de l'enfance à la détection des signaux et comportements associés aux traumatismes, aux premiers secours en santé mentale et à la façon de présenter l'accompagnement psychologique aux enfants et jeunes pour lever les réticences*

- *Recenser et faire connaître les acteur·rice·s intervenant·e·s en matière de santé sexuelle et d'accompagnement du psycho-traumatisme et renforcer les liens avec ces dernier·e·s.*

4. Travailler davantage avec les parents sur le suivi en santé :

- *Identifier les parents qui peuvent être associés et s'appuyer sur le PPE pour cadrer leur place* (participation aux rendez-vous médicaux, échanges sur la santé des enfants, leur suivi et celui des parents...).

- *Développer des outils d'informations à destination des parents et enfants sur la santé.*

LES ACTIONS

Fiche action n°27 : Mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap

1. Renforcer l'accompagnement des parents des enfants en situation de handicap

- *Repérer, développer et faire connaître les actions locales, les groupes de parole entre parents et les offres de répit.*
- *Mieux accompagner la constitution du dossier de demande de reconnaissance du handicap.*

2. Améliorer le travail d'évaluation de ces situations

- *Renforcer la formation des professionnel·le·s* notamment sur la distinction entre ce qui relève du risque et ce qui relève du trouble.
- *Associer davantage les professionnels de la santé et du handicap à l'évaluation.*

3. Etayer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap, en prévention d'une mesure et durant celle-ci

- *Former les professionnel·le·s de protection de l'enfance* sur les types de handicap, les troubles et symptômes, les dispositifs existants, les pratiques d'accompagnement éducatif...
- *Faciliter le travail en réseau autour des enfants en situation de handicap* entre les circonscriptions, établissements et assistant.e.s familiaux.ales.
- *Renforcer le soutien des lieux d'accueil pour accompagner ces enfants* (relais, renforts éducatifs, répit, formation, groupes d'analyse de pratiques...).
- *Créer des places dédiées à l'accueil d'enfants confiés et en situation de handicap.*
- *Renforcer le partenariat avec l'Education nationale pour faciliter l'inscription en classe spécialisée et pour anticiper les demandes d'orientation.*

4. Travailler sur la sortie de l'ASE pour les jeunes adultes en situation de handicap :

- *Elaborer et un diffuser un protocole de sortie pour ces jeunes*.
- *Informer les professionnel·le·s sur les dispositifs de soutien à existants dans l'enseignement supérieur*.
- *Renforcer les liens avec les CIO, les missions locales et les dispositifs d'insertion professionnelle spécialisés.*

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

Priorité 8 : Mieux prendre en compte et soutenir le développement des liens construits avec les enfants

LE CONTEXTE

L'année 2022 a été caractérisée par le vote de deux lois comportant des dispositions majeures sur le travail avec l'entourage des enfants. La loi visant à réformer l'adoption du 22 février 2022 prévoit notamment l'ouverture de l'adoption aux couples non mariés, la réduction de la durée de vie commune du couple adoptant à un an, l'abaissement l'âge minimum du parent adoptant à 26 ans, la valorisation de l'adoption simple, le renforcement du statut des pupilles de l'État ou encore l'assouplissement du recours au congé d'adoption.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants vise à préserver les liens construits avec l'enfant avant sa prise en charge en faisant de l'accueil par un membre de la famille ou un tiers digne de confiance la solution de principe : une évaluation préalable des possibilités d'accueil chez un tiers doit systématiquement être menée avant tout placement judiciaire (sauf mesure prise en urgence). En outre, l'accueil chez un membre de la famille ou un tiers digne de confiance doit obligatoirement être accompagné d'une mesure de milieu ouvert ou d'un suivi par un·e référent·e éducatif·ve. Elle introduit également des mesures visant à développer l'entourage une fois l'enfant accompagné·e par l'ASE, avec la proposition systématique d'un parrainage à tous les enfants pris en charge et d'un·e mentor à celles·ceux qui entrent au collège. La loi précise que la mise en place du parrainage ou du mentorat est conditionnée à l'accord des parents et à l'intérêt de l'enfant et qu'une association doit obligatoirement jouer le rôle d'intermédiaire dans la mise en relation du·de la bénévole et de l'enfant. Enfin, la loi du 7 février 2022 introduit la possibilité pour tout·e mineur·e accompagné·e de désigner, en concertation avec son/sa référent·e, une personne de confiance majeure, qui peut être un parent ou tout autre personne de son choix. Cette personne peut l'accompagner durant les principales étapes et démarches de son parcours (élaboration du PPE, entretien des 17 ans…).

En Seine-Saint-Denis, le développement du parrainage est déjà à l'œuvre depuis plusieurs années mais l'appui sur l'entourage de l'enfant et en particulier l'accueil chez un tiers digne de confiance restent encore à renforcer, tout comme les travaux et réflexions autour de l'adoption.

L'accueil chez un tiers digne de confiance ou l'accueil durable et bénévole*

Le droit a consacré les évolutions enregistrées par la famille (grands-parents, beaux-parents) et ces évolutions montrent que la parentalité ne concerne pas que les géniteur·rice·s mais progressivement tous les adultes en position d'occuper ou d'assumer un rôle parental. Ainsi l'article 375-7 du code civil prévoit qu'en cas de danger et si sa protection l'exige, l'autorité judiciaire peut confier, dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, un·e mineur·e à un membre de sa famille ou à un·e tiers digne de confiance (voisin·e, ami·e de la famille...). Bien que l'autorité parentale continue d'être exercée par le père et/ou la mère, la personne à qui l'enfant a été confié·e peut accomplir tous les actes usuels liés à la surveillance et à l'éducation du/de la mineur·e. Il s'agit souvent des grands parents, d'oncles ou tantes, de parrains… Ces tiers sont généralement déjà aidant·e·s auprès de l'enfant et de sa famille, à des degrés divers, avant la mesure d'assistance éducative leur confiant ce rôle. L'accueil durable et bénévole correspond à un même type d'accueil, mis en place dans le cadre d'une mesure administrative.

*Extraits de SELLENET C., L'HOUSSNI M., Solidarités autour d'un enfant : l'accueil dans la parentèle ou chez des tiers dignes de confiance en protection de l'enfance, Défenseur des droits/Université de Nantes, 2013.

DONNÉES DE CADRAGE

283
mesures d'accueil chez un·e tiers digne de confiance (+18% depuis 2018).

31
candidat·e·s à l'adoption agréé·e·s en 2022.

20
placements en vue d'adoption réalisées en 2022.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

Des expérimentations lancées pour développer l'appui sur l'entourage

Zoom sur : la méthode des conférences familiales

Plusieurs équipes de l'ASE et d'établissements ont été formées et ont expérimenté la démarche des conférences familiales. Celle-ci désigne un processus de prise de décision par une famille et son réseau, c'est-à-dire toutes les personnes avec un intérêt significatif pour l'enfant, en vue de la résolution d'un problème. Il s'agit donc d'inviter la personne concernée à construire une question centrale axée sur ses besoins et à déterminer, avec les personnes qu'elle choisit dans son environnement, les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution. Les décisions prises sont ainsi indépendantes des institutions qui accompagnent la famille. En effet, ce sont l'enfant, sa famille et son réseau qui déterminent le problème, sa nature et le plan d'action nécessaire pour y répondre.

Des partenariats et réflexions engagés pour développer le parrainage

4 associations
de parrainage qui bénéficient d'un conventionnement (depuis 2019) pour proposer du parrainage aux enfants confié·e·s mais aussi celles·ceux accompagnées par les acteurs de la prévention.

219
enfants et jeunes bénéficiant d'un parrainage (+ 94% depuis 2019).

De nouveaux formats
expérimentés pour développer le parrainage.

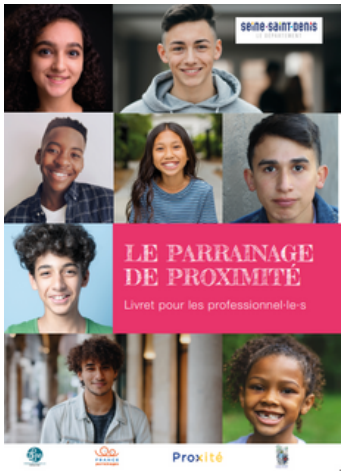

De premiers travaux menés pour renforcer l'accueil chez des tiers

Une étude
réalisée sur pour faire un état des lieux de l'accueil chez les tiers dignes de confiance.

1 cahier des charges
élaboré pour la création d'un service d'accompagnement dédié et guide rédigé à destination des professionnel·le·s et tiers.

Des contrats
d'accueil durable et bénévole* révisés et un travail mené d'harmonisation et de revalorisation des allocations dans ce cadre.
**associés à une mesure de protection administrative dans le cadre d'un accueil provisoire ou pour les pupilles*

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Lorsqu'un·e enfant doit être séparé de ses parents pour sa sécurité, il est important d'éviter le placement institutionnel (en établissement collectif ou accueil familial) dès lors que l'enfant bénéficie d'une autre ressource stable avec qui il·elle a établi un lien affectif. Néanmoins, les profesionnel·le·s de la protection de l'enfance rencontrent parfois des difficultés à identifier les personnes sur qui s'appuyer dans l'entourage des familles et à travailler avec ces dernières. Les enfants, jeunes et parents sont par conséquents peu informé·e·s sur la possibilité d'être accompagné·e par une personne-ressource dans certaines étapes ou démarches de l'accompagnement et l'accueil chez des tiers dignes de confiance reste rare. Aussi, un travail important doit être mené **pour faire évoluer les pratiques professionnelles afin de renforcer le travail avec l'entourage des enfants et de développer ce type d'accueil.**

Le développement récent du parrainage de proximité à destination des enfants et jeunes accompagné·e·s fait également face à certains freins, comme le manque d'information des équipes, des difficultés à le présenter et à convaincre les familles ou encore des questionnements sur la place et le rôle des parrains et marraines. Pourtant **le parrainage permet de créer un lien fort entre un·e enfant et un·e adulte de référence et les efforts pour le développer doivent donc être poursuivis.**

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions du Conseil des jeunes

- Créer, maintenir et renforcer le lien avec le reste de l'entourage (fratrie et autres membres de la famille que les parents).
- Utiliser différents lieux pour les rencontres avec ses proches : bibliothèque, parcs, restaurants, parc d'attraction, tiers-lieu…
- Adapter les salles des visites médiatisées aux enfants et jeunes âgé·e·s de plus de 10 ans.
- Renforcer la qualité de l'interprétariat lors des échanges entre les enfants et leur famille.
- Permettre aux enfants de s'appuyer sur un·e tiers de confiance ou sur un parrain/une marraine pour rencontrer des proches hors d'un bureau ou du lieu d'accueil.
- Développer le mentorat ou le parrainage pour aider les enfants et jeunes à définir et mener à bien leur projet professionnel.
- Porter une attention particulière à la création de liens pour les jeunes MNA.

Extrait des rencontres du Conseil des jeunes de mai 2023 sur la thématique de la vie sociale

Propositions des jeunes

Les propositions des parents accompagnés

- Renforcer la fréquence des rencontres entre fratries et développer les fêtes des fratries.
- Intégrer davantage les grands-parents dans la vie des enfants.
- Développer les thérapies familiales avec quelques rendez-vous pour un accompagnement familial et global.

LES ACTIONS

Fiche action n°28 : S'appuyer davantage sur les liens construits avec les enfants

1. Mieux identifier les personnes-ressources :

- *Elaborer et diffuser une trame ou un outil* à remplir systématiquement avec les parents et avec l'enfant (de façon distincte) pour identifier les personnes sur qui ils·elles s'appuient, qu'ils·elles sollicitent en cas de difficultés ou de besoin et mesurer la qualité et la durabilité de ces liens. Former les professionnel·le·s à son utilisation régulière.

- *Informer les enfants et les parents sur la possibilité d'associer ces personnes ressources* aux différentes démarches et étapes de leur l'accompagnement.

2. Améliorer l'accompagnement des rencontres des enfants et jeunes avec leur famille :

- *Adapter le matériel* (à la diversité des âges et besoins des enfants et à leur évolution) et *rénover les locaux des visites médiatisées* ou utiliser d'autres espaces.

- *Proposer davantage de thérapies familiales*

- *Mener une réflexion sur l'accompagnement du lien après la majorité*, après l'arrêt des visites médiatisées.

3. Renforcer les conférences familiales :

- *Former les équipes ASE volontaires et ouvrir la formation aux autres services (PMI, SSD…) et partenaires (services ADOPHE, AEMO, services municipaux…)* en organisant des formations croisées des professionnel·le·s d'un même territoire.

- *Mobiliser également les conférences familiales en prévention.*

- *Sensibiliser les partenaires à la démarche* (juges des enfants, équipes des ESMS...) et la cadrer collectivement en amont.

- *Renforcer la capacité de coordination de conférences familiales* : en s'appuyant sur le service d'accompagnement des TDC (voir page suivante) ou en étudiant la possibilité de créer des postes dédiés.

LES ACTIONS

Fiche action n°29 : Augmenter l'accueil chez les tiers dignes de confiance et en accueil durable et bénévole et accompagner les réflexions et pratiques autour de l'évolution du statut et de l'adoption

1. Intégrer la recherche des possibilités d'accueil chez un·e tiers digne de confiance tout au long du parcours de l'enfant :

- *Modifier le circuit et les outils d'évaluation des informations préoccupantes* pour prévoir la situation dans laquelle un tiers digne de confiance serait identifié.
- *Adapter la trame des différents écrits* (évaluation de l'information préoccupante, PPE, rapports…) *pour intégrer systématiquement le sujet des personnes ressources.*
- *Rédiger et diffuser un guide sur l'accueil chez un TDC et l'accueil durable et bénévole à destination des professionnel·le·s de la protection de l'enfance et des personnes accueillant les enfants.*

2. Renforcer les outils et dispositifs de soutien favorisant les accueils chez un tiers

Les 12 engagements clés

- *Mettre en place un service d'accompagnement des tiers dignes de confiance* qui jouerait aussi le rôle de centre de ressources pour les tiers, leur entourage et l'ensemble des professionnel·le·s.
- *Augmenter les indemnités pour l'accueil chez les TDC et en accueil durable bénévole*, afin qu'elles soient équivalentes à celles perçues par les assistant·e·s familiaux·ales.
- *Envisager des possibilités d'accueil durable et bénévole pour les jeunes majeur·e·s.*

3. Mettre en place une feuille de route dédiée à adoption et poursuivre le travail sur le statut de l'enfant

- *Développer la CESSEC (Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés) pour adapter le statut de l'enfant tout au long de son parcours à la réalité des liens construits*
- *Mettre en place une feuille de route adoption dès 2024.*
- *Former les professionnel·le·s de l'ASE à son cadre juridique pour faire évoluer leurs connaissances des statuts et leurs représentations sur l'adoption.*

- *Mettre en place des outils et réunions d'informations à destination des candidat·e·s à l'agrément* afin de faire évoluer leurs représentations pour favoriser les adoptions simples mais aussi celles d'enfants plus âgé·e·s ou en situation de handicap, à l'appui de témoignages d'adoptant·e·s et d'enfants ayant été adopté·e·s.
- *Adapter les outils d'évaluation et la procédure d'agrément aux demandes d'adoption simple.*

LES ACTIONS

Fiche action n°30 : Soutenir la création de nouveaux liens pour les enfants en renforçant le parrainage

1. Développer l'information des familles, des professionnel·le·s (de l'ASE et les partenaires) et des enfants et jeunes sur le parrainage.

2. Mobiliser le parrainage comme outil pour une plus grande diversité de situations et concevoir des formats adaptés :

- en prévention
- pour accompagner des fratries,
- pour accompagner des mères isolées,
- pour accompagner des enfants qui souhaitent voir leurs amis en cadre neutre,
- pour accompagner des jeunes approchant de la sortie de l'ASE,
- pour accompagner des professionnel·le·s qui souhaitent maintenir des liens construits avec un enfant en dehors du cadre de l'accompagnement...

3. Diversifier les circuits de mise en place des parrainages : identifier des référent·e·s parrainage dans chaque équipe et/ou renforcer le rôle les lieux d'accueil dans cette démarche.

4. Renforcer les liens entre professionnel·le·s autour du parrainage :

- *Développer les échanges entre professionnel·le·s qui accompagnent l'enfant et les associations de parrainage* en amont, sur l'adaptation du projet et de sa temporalité.
- *Structurer des bilans annuels entre les associations de parrainage et les équipes qui accompagnent les enfants parrainés.*
- *Renforcer la formation des parrains et des marraines sur le fonctionnement de l'ASE et ses professionnel·le·s et le rôle et la place de chacun·e.*

Priorité 9 : Prévenir les violences sexuelles et accompagner les enfants victimes

LE CONTEXTE

Les années 2018 à 2022 ont été marquées par la mise en lumière de l'ampleur des violences sexuelles en France et de leur impact sur les victimes.

Début 2021, à la suite de l'émergence du mouvement #MeToo inceste, le Gouvernement a créé la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (la CIIVISE) afin de recueillir largement les témoignages de victimes. Cette démarche vise à connaître, à faire connaître l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants et leurs mécanismes, à à y sensibiliser la société ainsi que les professionnel·le·s au contact des enfants et à formuler des recommandations pour renforcer la culture de la prévention et de la protection dans les politiques publiques.

Fin 2021, le premier plan national contre la prostitution des mineur·e·s a été lancé. Ce plan interministériel doté de 14 millions d'euros repose sur 4 piliers : la sensibilisation et l'information, le renforcement des repérages à tous les niveaux des jeunes impliqué·e·s, l'accompagnement des mineur·e·s en situation prostitutionnelle et le renforcement de l'action judiciaire contre les clients et proxénètes. La Seine-Saint-Denis, Département précurseur par son action dans cedomaine, a fait partie des premiers territoires à recevoir un financement dédié pour décliner une stratégie locale de lutte contre la prostitution des mineur·e·s.

En juin 2023, un nouveau plan national de lutte contre les violences faites aux enfants a été présenté et comprend notamment des actions de formation des professionnel·le·s, pour renforcer leur capacité à détecter et signaler les situations de violence et le déploiement d'actions de prévention à grande échelle pour sensibiliser les adultes et les enfants sur les différentes formes de violences, notamment sexuelles, et les moyens d'y faire face.

DONNÉES DE CADRAGE

Parmi 100 enfants victimes de violences sexuelles pris en charge par l'ASE de Seine-Saint-Denis en 2021*

84 filles
16 garçons.

73 victimes d'inceste.

75 victimes de viol.

9 ans et demi
Age moyen du début des violences.

36 placé·e·s en raison de violences sexuelles.
46 pour d'autres motifs et ont ensuite révélé avoir été victimes avant le placement.

76
ont des signes de grande tristesse ou de dépression.

81
ont un comportement sexualisé ou des comportements sexuels à risque.

82
ne sont pas reconnu·e·s par la justice comme victimes des violences sexuelles qu'ils ont révélées.

160 000
enfants victimes de violences sexuelles chaque année en France*

*Avis de la CIIVISE du 12 juin 2023, Violences sexuelles faites aux enfants : le coût du déni

**Etude « Violences sexuelles faites aux enfants » réalisée par l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, 2023*

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

De premiers travaux menés pour connaître les profils des victimes et leurs modes d'accompagnement

Zoom sur : l'étude sur les enfants victimes de violences sexuelles

L'étude menée par l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis à travers une analyse de 100 dossiers d'enfants placé·e·s victimes de violences sexuelles souligne que la majorité ont été victimes d'inceste et que ces violences sont, pour près de la moitié des enfants, révélées après le placement à l'ASE (mis en place pour d'autres motifs). La majorité des enfants sont victimes de viols et ces violences durent souvent dans le temps.

Des interventions de sensibilisation développées auprès des enfants et professionnel·le·s

Des actions de sensibilisation

des professionnel·le·s des lieux d'accueil et des enfants confié·e·s par des interventions associatives.
Exemples : utilisation des écrans...

Des actions de prévention

en milieu scolaire, et notamment dans le second degré. *Exemples : "Mon corps c'est mon corps" (vidéo éducative réalisée par Moïra Simpson, 1985), travail sur le développement des compétences psycho-sociales en partenariat avec la MMPCR...*

Une stratégie globale co-construite pour accompagner les victimes de prostitution

Zoom sur : le plan de lutte contre la prostitution des mineur·e·s

Le Département de la Seine-Saint-Denis a construit et engagé un plan d'action de lutte contre la prostitution des mineur·e·s reposant sur trois grands axes : renforcer la prévention des conduites à risque prostitutionnelles en sensibilisant de manière précoce les jeunes ainsi que leur famille sur la vie affective et sexuelle ; développer l'accueil et l'accompagnement des mineur·e·s victimes en ouvrant des consultations de traitement du psycho-traumatisme et des places d'accueil d'urgence et sensibiliser, former et outiller les professionnel·le·s qui accompagnent ces jeunes. Il bénéficie depuis la fin 2021 d'un soutien financier de l'Etat dans ce cadre.

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

La prise de conscience récente de l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants a mis en lumière la nécessité de développer des actions de prévention primaire. Si plusieurs initiatives existent déjà, elles restent partielles et les acteur·rice·s manquent de visibilité sur les projets menés par chaque partenaire susceptible d'intervenir dans ce domaine et sur les outils et ressources mobilisables en cas de besoin. Aussi, l'enjeu premier consiste à **développer et coordonner la prévention.** Cela permettra également de mieux identifier les situations d'enfants victimes. Cette **capacité de repérage doit néanmoins être plus largement renforcée** grâce à une formation de l'ensenbmel des professionnel·le·s intervenant au contact d'enfants sur les signes qui peuvent alerter ou encore sur le questionnement systématique. Enfin, **pour les enfants victimes pris·e·s en charge par l'ASE l'accompagnement doit être développé,** en adaptant les modes d'accueil et en soutenant davantage les professionnel·le·s qui agissent à leur côté au quotidien.

LES ACTIONS

Fiche action n°31 : Mettre en place une stratégie partenariale de prévention et de repérage des violences sexuelles

1. Elaborer et suivre une feuille de route partenariale sur la prévention des violences sexuelles :

Les 12 engagements clés

En lien avec l'ensemble des partenaires concernés (Villes, Education nationale, PJJ...), construire des actions et mettre en place une gouvernance dédidée permettant de :

- *Sensibiliser les parents aux violences sexuelles et les aider à en parler avec leurs enfants.*
- *Former régulièrement tous les professionnel·le·s qui travaillent auprès des enfants (petite enfance, périscolaire, santé...) à la prévention et au repérage des violences sexuelles, au questionnement systématique des enfants à ce sujet, au recueil des révélations et aux mesures à prendre suite à ces dernières*
- *Créer et diffuser dans tous les lieux qui accueillent des enfants des outils de sensibilisation adaptés : livres, vidéos, affiches dessinées.*
- *Organiser des actions de prévention sur le corps et la sexualité à tous les âges* (via la PMI, les établissements scolaires) avec pour objectif de revoir les enfants tous les 2 ou 3 ans.
- *Renforcer les actions de prévention auprès des enfants confiés à l'ASE* en s'appuyant sur des professionnel·le·s référent·e·s bénéficiant d'une formation approfondie.

2. Créer, à l'échelle de chaque ville, un groupe ou comité ressource local partenarial sur la prévention des violences sexuelles pour identifier et cartographier les actions, acteurs·rices et ressources et créer de nouvelles initiatives communes.

3. Mobiliser différents formats et outils de repérage :

- *Intégrer à certains moments du parcours de l'enfant un questionnement systématique sur d'éventuelles violences sexuelles subies.*
- *Créer et diffuser un guide pour soutenir les professionnel·le·s* en difficultés pour interpréter des signes ou comportements et y donner des suites.
- *S'appuyer sur les actions collectives de prévention pour libérer la parole*

LES ACTIONS

Fiche action n°32 : Mieux accompagner et accueillir à l'ASE les enfants victimes et renforcer la coordination des professionnel·le·s autour de ces situations

1. **Créer un dispositif d'accueil et d'accompagnement dédié aux victimes :** ce petit collectif disposant d'une équipe formée spécifiquement permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques de certaines victimes. Il pourra s'inspirer de structures existantes comme la Maison d'Agen dans le Lot et Garonne.

2. Elaborer et diffuser un guide permettant de clarifier auprès de tou·te·s les professionnel·le·s la procédure à suivre suite à des révélations de violences sexuelles : le signalement automatique et son contenu, les étapes à respecter avant, pendant et après la révélation, les ressources à mobiliser, les réflexes à adopter...

3. Renforcer les partenariats et la coordination autour de ces situations :

- *Mettre en place une référence de parcours autour des victimes*, réunissant les professionnel·le·s de l'éducatif, du soin et du judiciaire, identifiant les actions à mener par chacun et les informations à transmettre à d'autres professionnel·le·s ou à l'enfant
- *Mener une réflexion sur le contenu et la transmission des écrits concernant l'évolution de la situation des enfants victimes*
- *Développer l'accompagnement des parents d'enfants victimes et le travail avec le système familial dans ce cadre*
- *Renforcer le partenariat avec la PJJ sur l'accompagnement des enfants auteur·rice·s.*
- *Développer les liens avec les services de police et le Parquet en formalisant un circuit précis sur le lancement de la procédure, les suites de l'enquête et la transmission des informations aux professionnel·le·s et aux enfants.*

4. Renforcer l'accès aux soins et le soutien dans les démarches judiciaires :

- *Développer les consultations de psychotraumatologie.*
- *Informer davantage les enfants sur la possibilité de bénéficier gratuitement d'un·e avocat·e* et d'être accompagné·e par une personne en qui ils ont confiance dans leurs démarches.
- *Renforcer la communication sur la désignation de l'administrateur·rice ad hoc et la collaboration entre administrateur·ice ad hoc, les professionnel·le·s de l'ASE et l'avocat·e.*
- *Améliorer l'accompagnement par l'ASE et l'avocat·e en cas de classement sans suite, de non-lieu ou d'acquittement.*

5. Former régulièrement les équipes de l'ASE, les assistant·e·s familiaux·ales et les établissements et services aux mécanismes des violences sexuelles et à la prévention de ces dernières, au respect de l'intimité au quotidien et à l'accompagnement des enfants victimes ou auteur·rice·s.

LES ACTIONS

Fiche action n°33 : Poursuivre le plan de lutte contre la prostitution des mineur·e·s

1. Prévenir les conduites à risque prostitutionnel

- *Poursuivre et développer les actions de sensibilisation précoce relatives à la vie personnelle, affective, sexuelle, au respect du corps et au consentement* auprès des mineur·e·s accompagné·e·s par l'ASE à partir de 9 ans et dans les écoles, collèges et lycées.

- *Développer les interventions auprès des familles pour les sensibiliser sur les risques prostitutionnels* à partir d'ateliers déclinés au niveau local.

2. Accueillir et accompagner les mineur·e·s victimes de prostitution ou en risque

- *Poursuivre le financement de consultations en traitement du psycho-traumatisme* pour des mineur·e·s victimes de prostitution.

- *Poursuivre l'application et le suivi de la convention expérimentale (liant le Département de la Seine-Saint-Denis, le Parquet des mineurs, le Tribunal pour enfants, la DTPJJ, le CDEF, Jean Cotxet, la Sauvergarde 93, l'AVVEJ, la Croix-Rouge et l'Amicale du Nid) relative aux évaluations et mesures AEMO,* en augmentant le nombre de mesures d'évaluations et d'AEMO et en ouvrant en co-référence des MJIE avec l'Amicale du Nid

- *Soutenir les places d'accueil d'urgence dédiées aux mineur·e·s confié·e·s en situation de prostitution*, afin qu'un accueil adapté soit proposé avec une écoute et une grande disponibilité des professionnel·le·s, formé·e·s spécifiquement à ces questions.

- *Ouvrir des places d'accueil dédiées aux mineur·e·s victimes de prostitution en dehors de la Seine-Saint-Denis*, avec des professionnel·le·s formé·e·s spécifiquement à ces questions.

- A*ssurer la représentation et la défense des mineur·e·s dans le cadre de procédures pénales*.

- *Poursuivre la mise en place d'une équipe pouvant intervenir dans le cadre des mesures de placement au sein des lieux d'accueil pour soutenir les professionnel·le·s* dans le repérage et l'accompagnement des victimes

3. *Outiller les professionnel·le·s*

- *Poursuivre les actions collectives de sensibilisation et de formation des professionnel·le·s* (services ASE, AEMO, lieux d'accueil, Education Nationale, services départementaux, Justice) sur le phénomène prostitutionnel.

- *Déployer une recherche-action sur les pratiques professionnelles dans le repérage et l'accompagnement des enfants victimes de violences sexuelles.*

Priorité 10 : Renforcer l'offre d'accompagnement pour les sortant·e·s de l'ASE

LE CONTEXTE

La loi du 7 février 2022 comporte plusieurs dispositions concernant la préparation de la sortie de l'ASE. Premièrement, elle renforce les obligations liées à l'entretien des 17 ans, qui doit être anticipé et permettre une meilleure information des jeunes sur leurs droits. Elle rend ensuite obligatoire la proposition d'un accompagnement aux jeunes majeur·e·s ayant été accueilli·e·s à l'ASE et qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants. Elle instaure également un « droit de retour » pour les jeunes sorti·e·s du dispositif de protection de l'enfance désireux·ses d'un nouvel accompagnement entre 18 et 21 ans, ainsi que la mise en place d'un entretien avec tout jeune majeur·e accueilli·e 6 mois après sa sortie du dispositif. Enfin, elle ajoute les jeunes de moins de 21 ans ayant été pris·e·s en charge à la liste des publics prioritaires pour l'attribution des logements sociaux. Si la Seine-Saint-Denis a montré depuis plusieurs années son engagement auprès des jeunes sortants de l'ASE, notamment en proposant à l'ensemble d'entre eux·elles de bénéficier d'un contrat jeune majeur, certaines actions restent à développer et certains partenariats à renforcer pour soutenir leurs démarches d'accès au logement, d'insertion, de santé ou encore de régularisation.

DONNÉES DE CADRAGE

16%
des jeunes accompagné·e·s sont majeur·e·s (contre 11% en 2018)

711
jeunes majeurs arrivé·e·s MNA (contre 422 en 2019)

17 ans
est l'âge moyen des MNA accompagné·e·s

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

De nouveaux·elles acteur·rice·s et projets pour renforcer la préparation de la sortie de l'ASE

Zoom sur : les actions partenariales pour accompagner l'autonomie des jeunes

L'accompagnement des jeunes vers la sortie de l'ASE a fait l'objet d'une attention particulière au cours des dernières années, notamment via la création d'un poste d'inspecteur·rice en charge des thématiques transversales (dont la sortie de l'ASE) au service de l'ASE et d'un poste de chargé·e de mission dédié à l'insertion des jeunes, rattaché·e à la Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT). Cela a permis la mise en place de nombreuses actions telles que l'organisation chaque année de plusieurs « rendez-vous de l'autonomie » pour présenter aux professionnel·le·s des dispositifs et démarches utiles pour préparer la sortie de l'ASE et lever les freins à l'insertion (ex : accès au permis de conduire), la diffusion de fiches techniques et d'une newsletter informant les professionnel·le·s des dernières actualités sur ce sujet, l'élaboration et la diffusion d'un guide sur l'insertion professionnelle ou encore l'organisation de 2 évènements d'accompagnement et de recrutement des jeunes. Le salon de l'insertion des jeunes accompagné·e·s par l'ASE a ainsi rassemblé plusieurs centaines de participant·e·s à la recherche d'une formation, d'un stage, apprentissage ou emploi. Ils·elles ont bénéficié d'une préparation aux entretiens et d'ateliers création de CV puis ont pu rencontrer de nombreux·euses recruteur·euse·s ou représentant·e·s de centres de formation.

Zoom sur : la création de 22 postes de Conseiller·e·s en insertion sociale et professionnelle (CISP) pour renforcer l'accompagnement des jeunes majeur·e·s

Rattaché·e·s chacun·e·s à une circonscription ASE, les missions des CISP sont centrées sur l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, majeur·e·s ou mineur·e·s, confié·e·s ou suivi·e·s par le service de l'ASE et bénéficiant d'une mesure de protection. Les CISP interviennent en tant que référent·e·s éducatif·ve·s de jeunes âgé·e·s de 16 à 21 ans ayant acquis une certaine autonomie leur permettant d'entrer dans le marché de l'emploi ou de la formation. Ils·elles les accompagnent dans leur prise d'autonomie globale : insertion professionnelle, accès au logement, accès aux droits, parrainage. Pour les situations nécessitant un étayage éducatif encore conséquent en direction du jeune ou de sa famille, une co-référence peut être mise en place, associant un·e CISP à un·e travailleur·euse social·e ou un·e psychologue. Les CISP viennent également en soutien ponctuel aux travailleur·euse·s sociaux·ales référent·e·s sur des questions des jeunes liées à leur insertion. En outre, ils·elles organisent des actions collectives en direction des jeunes de 15 à 21 ans sur des thématiques liées à l'insertion socio-professionnelle et à l'autonomie dans sa globalité. Les CISP des différentes circonscriptions bénéficient de temps communs réguliers d'échanges de pratiques.

De nouveaux outils et partenariats

1 commission

Autonomie pour analyser et répondre aux situations de certain·e·s jeunes nécessitant un travail éducatif complexe.

1 co-référence

par un binôme de l'ASE et du SSD expérimentée au sein de deux territoires pour des jeunes approchant la sortie de l'ASE

905

jeunes majeur·e·s accueilli·e·s dans des structures favorisant l'autonomie (SAA, FJT, établissements MNA), soit 64% des jeunes majeur·e·s (contre 40% en 2019).

1 partenariat

renforcé avec le Service solidarité logement.

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Alors que la sortie de l'Aide sociale à l'enfance représente une étape sensible dans le parcours des jeunes, les professionnel·le·s **manquent parfois d'informations sur les ressources à mobiliser pour accompagner cette transition.** Leur **coordination autour des situations individuelles** (notamment dans le cadre de la co-référence) et **l'utilisation d'outils d'accompagnement et de repérage des besoins pour piloter la sortie du jeune** restent par ailleurs à renforcer.

L'**accompagnement global de la préparation de la sortie de l'ASE doit notamment être développé pour certains publics** comme les MNA (au-delà des démarches administratives) ou encore les jeunes en situation de handicap **et sur certains volets** comme l'accès au logement et le « savoir-habiter » (gérer son budget, ses repas, son logement…).

Enfin les **modalités d'accompagnement doivent être repensées** en lien avec les nouvelles dispositions de la loi du 7 février 2022 (renforcement de l'entretien à 17 ans, droit au retour et entretien après la sortie...) et avec les besoins des jeunes, pour qui l'âge limite de 21 ans reste parfois trop précoce au vu des freins rencontrés et de leur parcours. Le Département se donne ainsi l'objectif **de ne plus connaître aucune sortie de jeune de l'ASE sans solution pérenne.**

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉS

Les propositions du Conseil des jeunes

- Mieux communiquer sur les aides existantes auxquelles peuvent prétendre les jeunes (permis, loisirs...).
- Dans l'idéal, leur apprendre à aller chercher les informations en autonomie.
- Mieux communiquer sur les ateliers d'accompagnement à la gestion du budget (ou d'autres thématiques liées à l'autonomie). Si besoin de répondre à une forte demande, développer ce type d'ateliers.
- Renforcer l'accompagnement éducatif lors du passage à un logement autonome.
- Présenter le plus en amont possible l'entretien des 17 ans et le Contrat Jeune Majeur, sous le format d'un entretien préparatoire à 16 ans.
- Éditer une frise chronologique avec les grandes étapes à réaliser de 16 à 21 ans.
- Poursuivre les accompagnements spécifiques tels que la semi-autonomie, sans l'imposer à tou·te·s les jeunes.
- Prolonger l'accompagnement voire l'accueil jusqu'à 25 ans, notamment pour les jeunes en parcours d'étude ou de formation. Cela permettrait d'apporter un soutien financier mais également un soutien dans la réalisation de démarches administratives.
- Proposer aux jeunes davantage d'activités et d'immersions pour développer des compétences et les aider à s'insérer dans le monde professionnel.
- Garantir une solution de logement à chaque jeune avant sa sortie de l'Aide sociale à l'enfance.

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes de janvier 2023 sur la thématique « mon accompagnement vers l'autonomie »

L'atelier sur la gestion du budget m'a sauvé la vie.

Au foyer, on a appris toutes les démarches à réaliser.

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

LES ACTIONS

Fiche action n°34 : Mobiliser davantage les dispositifs et acteur·rice·s du droit commun

1. Favoriser la rencontre, les échanges et collaborations entre les différents services du Département et les partenaires de droit commun accompagnant les jeunes :

- *Mettre en place des petits déjeuners de l'autonomie* de façon semestrielle, pour favoriser l'interconnaissance et la prise de contacts…
- *Organiser des interventions de certains partenaires auprès des équipes des circonscriptions, de la CAMNA et de certains établissements.*
- *Mettre en place un forum entre professionnel·le·s de l'accompagnement des jeunes majeurs et de l'accès à l'autonomie.*
- *Conventionner avec certain·e·s acteur·rice·s du droit commun* (ex : CROUS, SIAO, Education nationale...) pour formaliser les modalités de partenariat et les engagements auprès des jeunes accompagné·e·s. S'appuyer dans ce cadre sur le modèle du conventionnement en cours de finalisation avec les Missions locales, qui permettra à chacune de ces structures de bénéficier d'un référent dédié aux jeunes accompagnés par ou sortants de l'ASE
- *Soutenir les démarches de régularisation* : renforcer les liens avec la Préfecture, mobiliser des avocats en droit des étrangers et développer les partenariats avec les associations spécialisées pour appuyer les équipes.

2. Renforcer la visibilité sur les dispositifs existants

- *Elaborer un guide et/ou un portail numérique sur le parcours vers l'autonomie à l'ASE*: rassemblant dans un même outil toutes les informations et ressources essentielles, avec une entrée par profil et par problématique rencontrée, à destination des jeunes et des professionnel·le·s qui les accompagnent.
- *Organiser des interventions collectives des partenaires ressources auprès des jeunes sur la préparation de la sortie de l'ASE.*

Crédits : Communication – Département de la Seine-Saint-Denis

LES ACTIONS

Fiche action n°35 : Renforcer les étapes de l'accompagnement à la préparation de la sortie et les partenariats qui y contribuent

1. Systématiser et renforcer l'entretien des 17 ans et généraliser la co-référence :

- *Clarifier le cadre de l'entretien des 17 ans et le rôle de chacun·e* : qui informe le·la jeune sur ce droit et à quel moment ? Qui organise l'entretien et convie les partenaires ? Qui mène l'entretien ? Où se déroule l'entretien ? Son format est-il individuel ou collectif ?

- *Renforcer dans ce cadre les liens entre l'ASE et le service social via la co-référence.*

2. Renforcer la coordination entre professionnel·le·s pour préparer la fin de prise en charge :

- *Anticiper davantage la sortie et sa préparation en développant des outils de pilotage et mettre en place un suivi statistique des jeunes sorti·e·s.*

- *S'appuyer sur une fiche navette ou une plateforme partagée pour faciliter l'échange d'informations entre professionnel·le·s concernant le·la jeune.*

- *Systématiser la réalisation d'un bilan partagé 3 mois avant la sortie du·de la jeune.*

3. Développer l'entretien après la sortie et le droit au retour :

- *Inscrire ces droits dans le guide sur le parcours vers l'autonomie et dans la notification de fin de prise en charge et les expliquer au·à la jeune* (notamment lors de l'entretien des 17 ans).

- *Utiliser l'entretien après la sortie pour représenter les dispositifs existants en fonction des besoins du·de la jeune et y associer des partenaires en capacité de le soutenir dans ce cadre*.

4. Développer les apprentissages autour du savoir-habiter au sein des lieux de vie :

- *S'appuyer davantage sur les fonctions supports (agent·e·s techniques, cuisinier·e·s…) dans l'étayage éducatif du groupe de vie* en intégrant les enfants aux petits travaux d'entretien des bâtiments et favorisant les transferts de compétences sur le bricolage, la cuisine etc.

- *S'assurer de l'accompagnement du savoir-habiter des jeunes en semi-autonomie*, avec le soutien des fonctions supports et en lien avec les CESF du service social.

- *Varier les types et formats d'intervention sur le savoir-habiter,* en alliant l'individuel au sein des appartements et le collectif, avec des animations (atelier cuisine, formation incendie...).

LES ACTIONS

Fiche action n°36 : Soutenir davantage l'accès aux études supérieures, au logement aux soins

1. Prolonger l'accompagnement des jeunes ayant été confié·e·s jusqu'à 25 ans : pour offrir la possibilité aux jeunes ayant été pris en charge d'accéder à des études supérieures ou de longues formations, de prendre le temps d'expérimenter et de "raccrocher" les dispositifs d'insertion. Cette opportunité sera destinée aux jeunes ayant précédemment bénéficié d'un contrat jeune majeur, dépourvus de soutien familial et inscrits dans un parcours d'insertion et leur permettra de bénéficier d'un accompagnement social et d'une allocation (en fonction des ressources du jeune).

Les 12 engagements clés

2. Informer davantage les jeunes étudiant·e·s sur les droits dont ils·elles bénéficient

3. Mobiliser de nouveaux leviers pour l'accès au logement à la sortie de l'ASE :

- *Construire des partenariats avec des propriétaires privés, mobiliser l'accès à Visale et développer un système de garantie plus simple et accessible* pour les jeunes sortant·e·s de l'ASE.
- *Développer des hébergements alternatifs, des places dédiées en FJT et en résidences sociales, en logements intercalaires et intergénérationnels, en logements sociaux, en intermédiation locative.*
- *Renforcer le partenariat avec le CROUS.*
- *Développer l'habitat inclusif « jeunes »*
- *Sensibiliser les FJT à l'accueil de jeunes en situation de handicap.*

4. Poursuivre le travail sur l'insertion et l'accès à une aide financière ou un complément de revenus:

- *Engager une réflexion sur l'accès au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) à la sortie de l'ASE.*
- *Travailler sur l'accès des jeunes majeur·e·s sans emploi et sans formation à l'insertion par l'activité économique de droit commun.*

5. Faciliter l'accès aux soins :

- *Permettre le maintien du suivi par un·e psychologue de l'ASE ou d'un ESMS aux jeunes ayant besoin d'une prise en charge psychologique ou psychiatrique après la sortie de l'ASE.*

- *Construire un sas d'accompagnement à la sortie pour les jeunes les plus vulnérables* : pluridisciplinaire et intensif, avec un·e référent·e dédié·e, pour une durée limitée.

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Priorité 11 : Développer l'information, la participation et l'émancipation des enfants et parents accompagnés

LE CONTEXTE

La loi du 7 février 2022 comporte plusieurs dispositions visant à renforcer l'information et la participation des enfants et parents. Elle rappelle notamment l'obligation d'accompagner les jeunes qui le souhaitent dans la consultation de leurs dossiers et prévoit un entretien individuel systématique entre le juge des enfants et les mineur·e·s capables de discernement et la possibilité de désigner un·e avocat·e ou un·e administrateur·rice ad hoc pour l'enfant. Ces dispositions rejoignent plusieurs ations déjà mises en œuvre en Seine-Saint-Denis pour renforcer l'association des enfants, jeunes et parents accompagnés.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES ENTRE 2018 ET 2023

De premiers supports d'information réalisés

1 livret d'accueil
à destination des enfants ou parents élaboré à l'échelle locale, dans différents services
Exemples : Circonscription ASE de Pantin, Circonscription du SSD à Pierrefitte...

Des supports
d'information pour une meilleure information
Exemples : réalisations artistiques autour des droits de l'enfant, plaquette d'information réalisée par les parents (SAJ Dubreuil).

1 journal
tenu par les parents et enfants du SAJ Dubreuil, avec dessins, photos, supports vidéos dans lesquels ils s'expriment.

Des actions menées pour renforcer l'association des enfants et parents à leurs parcours

1 Projet pour l'Enfant
dont les supports vont évoluer afin d'améliorer sa prise en main par les professionnel·le·s, les parents et les enfants.

1 ouverture
des synthèses aux parents, avec un système en deux temps : un premier cercle uniquement avec les professionnel·le·s et un deuxième cercle avec les professionnel·le·s et les parents.

Des démarches de consultation des enfants et parents développées sur plusieurs thématiques et à travers différents formats

1 participation collective
des enfants et jeunes à travers les CVS ou autres formats de participation au sein des associations.

Des enquêtes
auprès des enfants et jeunes, pour recueillir leurs avis et propositions sur des sujets les concernant. Exemples : étude scolarité, étude sur les ruptures des lieux d'accueil, enquête sur l'accompagnement à l'autonomie…

42
enfants et jeunes ayant participé au Conseil des jeunes de la protection de l'enfance.

22
parents accompagnés ayant participé à la consultation qui leur était dédiée.

Un soutien apporté à des projets construits et organisés par les usager·e·s

1 projet d'olympiades
organisé avec les parents au sein des SAJ.

1 tournoi de foot
organisé par plusieurs participant·e·s du Conseil des jeunes , pour tous les enfants accompagné·e·s par l'ASE ainsi que les professionnel·le·s qui les accompagnent

Zoom sur : le tournoi de foot organisé par les membres du Conseil des jeunes

En juillet 2023, les membres du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance ont organisé pour la première fois leur propre évènement à destination de tous les enfants et jeunes accompagné·e·s par l'ASE et des professionnel·le·s qui les accompagnent. Quatre enfants de 8 à 15 ans ont ainsi imaginé un tournoi de foot des enfants et jeunes accompagné·e·s : ils ont choisi la date et le lieu, identifié les personnes à inviter, réfléchi à la constitution des équipes et imaginé des animations pour les supporter·rice·s puis ont conçu leur propre affiche et ont participé à diffuser l'information autour d'eux. Grâce à leur mobilisation et à celle des agent·e·s de l'ASE et des partenaires, 70 enfants et jeunes ont participé à ce temps de rencontre sportif et convivial.

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

LES ENJEUX POUR 2024 à 2028

Si l'accent est mis depuis plusieurs années sur la participation des usager·e·s dans le domaine médico-social, elle reste complexe à développer en protection de l'enfance. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés : le manque de temps des professionnel·le·s pour travailler ces démarches, la diversité des logiques de travail (et donc de participation) selon les acteur·rice·s, le manque de formation des professionnel·le·s dans ce domaine ou encore la crainte d'être remis·e en cause dans leur expertise ou de ne pas pouvoir répondre aux attentes des personnes. Aussi, l'**enjeu premier pour renforcer l'information et la participation est d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles en la matière.** Cette évolution des pratiques peut également s'appuyer sur **le développement de plusieurs outils ou formats :** des supports d'information à destination des enfants et parents, une nouvelle trame de PPE facilement appropriable par les professionnel·le·s et usager·e·s, un soutien renforcé apporté aux actions et témoignages des jeunes... Une diversité de modalités d'information et de participation doivent ainsi être mises en place pour mettre à l'ensemble des usager·e·s de pouvoir s'en saisir.

PROPOSITIONS DES ENFANTS ET PARENTS ACCOMPAGNÉ·E·S

Les propositions des parents accompagnés

- Améliorer l'information relative aux rendez-vous et réduire les annulations
- Pouvoir demander un·e traducteur·rice
- Connaitre le rôle de l'ensemble des professionnel·le·s
- Développer et diffuser un guide des droits parentaux
- Accompagner les parents pour la consultation des dossiers à Bobigny
- Être davantage soutenu par les référent·e·s pour voir les solutions existantes, parler davantage des choses positives
- Être informé de l'évolution du suivi, tous ensemble autour de la même table
- Associer plus régulièrement les parents
- Instaurer des temps définis pour chacun·e qui ne permettent pas au/à la référent·e de rester s'exprimer à posteriori alors que les parents sont partis (éviter les apartés)
- Développer les échanges, rencontres et entraide entre parents
- Renforcer la communication entre les parents et professionnel·le·s
- Développer les temps de réflexions ou rencontres entre parents, enfants et professionnel·le·s

Les propositions du Conseil des jeunes

- Pouvoir échanger par SMS ou email avec les éducateur·rice·s pour celles et ceux qui le souhaitent. Dans la mesure du possible, avoir une réponse à l'écrit.
- Clarifier le rôle de chacun·e des professionnel·le·s qui accompagnent l'enfant.
- Systématiser les explications quant à une décision ou interdiction concernant l'enfant. Eviter d'évoquer à l'enfant/au jeune l'existence de "secret" qui ne peut lui être révélé.
- Respecter la confidentialité de la parole de l'enfant et les secrets confiés. Dès qu'une information doit être partagée à un·e autre professionnel·le, informer l'enfant ou le jeune.
- Informer l'enfant ou le jeune des rendez-vous et préparer ceux importants en amont.
- Organiser des temps d'échange entre adultes et enfants, animés par un·e psychologue.
- Organiser des actions de sensibilisation aux droits des enfants au sein des établissements scolaires et des lieux d'accueil, mobiliser notamment des délégué·e·s et avocat·e·s spécialisé·e·s dans ce cadre.
- Organiser des réunions au sein des lieux d'accueil et mettre en place les propositions qui en sont issues.
- Poursuivre le Conseil des jeunes et suivre les évolutions apportées.
- Renforcer l'ADEPAPE pour favoriser l'entraide entre pair·e·s.
- Permettre aux jeunes d'exprimer leur identité (vêtements, fournitures…).
- Former les professionnel·le·s à la prévention et la lutte contre les discriminations (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, etc).
- Indiquer auprès des enfants et jeunes à qui parler de propos ou comportements discriminatoires vécus ou dont ils·elles ont été témoins.
- Aborder systématiquement la question du respect et des discriminations lors des rendez-vous avec le·a référent·e ASE.
- Travailler sur les origines des enfants : les faire connaître et en parler de manière neutre, organiser une « journée culturelle » pour montrer la diversité des identités.
- Informer l'ensemble des enfants et adultes sur la vie quotidienne d'un·e enfant placé·e pour casser les préjugés.

Extraits des rencontres du Conseil des jeunes de mai 2023 sur la thématique « mes droits et libertés »

A la réunion jeunes on propose des activités et c'est mis en place assez vite !

J'ai déjà eu des réflexions, sur mon poids ou bien sur mon foulard.

Scannez le QR code pour écouter les jeunes présenter leurs propositions.

On est des personnes mal vues. C'est des clichés : on est prostitué·e·s, dealers, voleurs, voués à l'échec.

Dans mes différents foyers on avait des plannings mais c'était plus les filles qui faisaient le ménage.

LES ACTIONS

Fiche action n°37 : Diffuser une information directe, adaptée et opposable aux familles et enfants accompagné·e·s par l'ASE

1. Créer ou adapter les outils d'informations aux besoins des enfants, jeunes et parents

- *Réaliser un livret d'accueil et un jeu de société sur l'ASE* détaillant le parcours de l'enfant, les objectifs et étapes de l'accompagnement, le rôle de chaque professionnel·le dans ce cadre, les droits des enfants et parents et les ressources disponibles en cas de besoin.

- *Améliorer le courrier d'information adressé aux parents* lors de la mise en place du placement judiciaire.

- *Traduire les documents et publications* pour une meilleure appropriation, en plusieurs langues et en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

2. Formaliser un cadre d'information des enfants et familles partagé : définir un socle commun d'informations à transmettre aux enfants et familles et les canaux d'information adaptés en fonction du public et du type d'information à relayer.

3. Renforcer l'autonomie des enfants, jeunes et parents dans l'accès à l'information

- *Développer une stratégie d'information directe à destination des jeunes via un outil adapté et sécurisé qui permettra de faire connaître certaines ressources, actions ou évènements aux jeunes pour favoriser la diffusion d'informations et la prise d'autonomie.*

- *Organiser des temps de sensibilisation des enfants et parents sur leurs droits.*

- *Former les jeunes accompagné·e·s à la recherche d'informations.*

Crédits : Bruno Lévy/Département de la Seine-Saint-Denis

Fiche action n°38 : Renforcer et valoriser les démarches de participation

1. Outiller et inspirer les professionnel·le·s

- *Former les professionnel·le·s à la création d'espaces de parole quotidiens et informels pour les enfants et à la mise en place de démarches de participation formalisées.*
- *Créer un réseau de référent·e·s participation, bénéficiant de temps d'échange des pratiques pour les aider à développer et améliorer leur(s) démarche(s) participative(s) avec des rencontres dédiées (ex : petit déjeuner de la participation, découvertes d'initiatives…)*
- *Recenser et valoriser les projets et démarches qui existent sur le territoire dans le cadre de formations, de journées dédiées, en diffusant des outils…*

2. Diversifier les outils et formats de participation des enfants et parents

- *Créer un outil d'échange et de propositions entre les jeunes du type "boîte à idées".*
- *Systématiser la mise en place, dans les différentes équipes ASE et des ESMS des lieux et espaces pour recueillir les avis des enfants et parents sur l'accompagnement et le quotidien et assurer un lien entre démarches participatives au local et à l'échelle départementale (via des délégué·e·s, la transmission des comptes rendus…).*
- *Evaluer et renouveler le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance.*
- *Développer les partenariats avec des associations expertes dans l'accompagnement des familles pour imaginer de nouvelles démarches participatives.*

Crédits : Bruno Lévy/Département de la Seine-Saint-Denis

LES ACTIONS

Fiche action n°39 : Développer le pouvoir d'agir et l'émancipation des enfants et jeunes

1. Retravailler le Projet pour l'enfant (PPE) : l'outil et la démarche, pour permettre une co-construction et une co-évaluation du PPE. Intégrer dans ce cadre une réflexion sur l'association des enfants et jeunes aux écrits, la lecture de ces écrits aux enfants et jeunes. Mieux informer et accompagner la consultation des dossiers.

2. Développer les échanges et l'entraide entre pairs

Les 12 engagements clés

- *Développer l'ADEPAPE sur le volet entraide entre pair·e·s et instaurer des échanges de savoirs et pratiques entre les jeunes actuellement accompagné·e·s et les ancien·ne·s (aide aux devoirs, chorale des jeunes…).*

- *Nommer des tuteur·rice·s pour les enfants et jeunes parmi des anciens enfants ou jeunes accompagné·e·s par l'ASE pour informer les enfants sur leurs droits, les ressources dont ils peuvent bénéficier, les personnes à alerter en cas de besoin etc.*

3. Soutenir les jeunes dans le développement de projets collectifs

4. Lutter contre les discriminations que peuvent subir les enfants pris·e·s en charge, liées au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle, au parcours à l'ASE...

- *Former les professionnel·le·s de l'ASE et des lieux d'accueil à la lutte contre ces discriminations.*

- *Sensibiliser les enfants aux méthodes d'auto-défense face aux discriminations (guide juridique, théâtre forum…) et aux personnes à solliciter s'ils·elles en sont victimes.*

- *Développer des espaces d'échange entre équipes et entre jeunes sur ces sujets.*

Crédits : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

5. Donner une image positive de la protection de l'enfance

- *Relayer la parole des enfants et familles, en s'appuyant sur des personnalités du territoire.*

- *Célébrer et valoriser les talents et réussites des enfants et professionnel·le·s en montant des projets collectifs.*

- *Ouvrir les familles d'accueil et établissements sur leur quartier.*

- *Définir les noms des structures d'accueil et d'accompagnement avec les enfants et jeunes.*

LES ACTIONS

Fiche action n°40 : Développer le pouvoir d'agir et l'émancipation des familles

1. Retravailler le Projet pour l'enfant (PPE) : l'outil et la démarche, pour permettre une co-construction et une co-évaluation du PPE. Intégrer dans ce cadre une réflexion sur l'association des familles aux écrits, la lecture de ces derniers aux familles et la consultation des dossiers par les parents.

2. Créer des espaces d'échange et favoriser l'entraide entre parents d'enfants accompagné·e·s

- *Développer les temps de rencontres conviviales et d'entraide entre parents d'enfants accompagné·e·s par l'ASE au sein des services ASE.*
- *Diffuser de l'information sur les droits des parents, expliquer davantage l'accompagnement et le rôle des professionnel·le·s* intervenant auprès d'eux et de leur·s enfant·s·.
- *Communiquer sur la possibilité de solliciter un tiers en cas de difficultés* rencontrées dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

3. Soutenir les parents dans le développement de projets collectifs, en lien avec les professionnel·le·s et en s'appuyant sur leurs passions et talents respectifs

4. Prendre en compte la parole des familles d'enfants accompagné·e·s par l'ASE à l'échelle départementale

- *Associer les familles aux travaux collaboratifs et enquêtes mené·e·s par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.*
- *Envisager la création d'un espace d'expression et de participation des familles à l'échelle départementale*, poursuivant les mêmes objectifs que le Conseil des jeunes en protection de l'enfance.

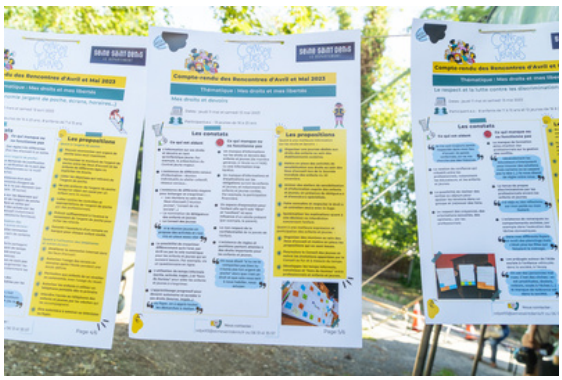

Crédits : Patricia Lecomte/Département de la Seine-Saint-Denis

Souvenirs du Conseil des Jeunes de la protection de l'enfance 2022-2023

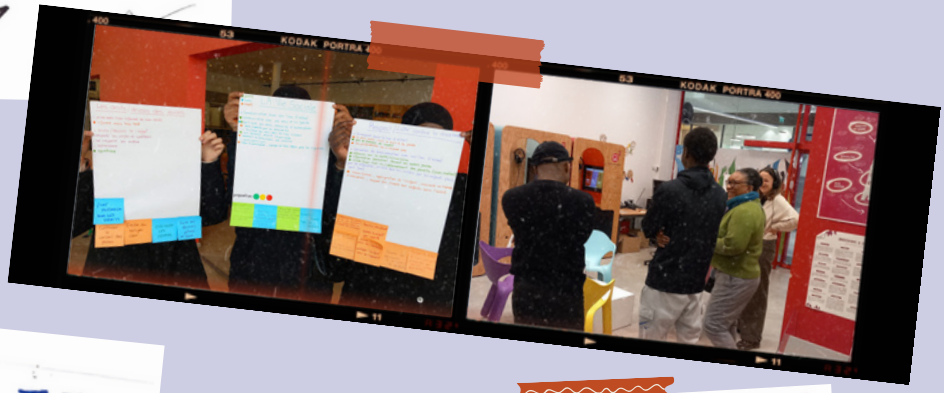

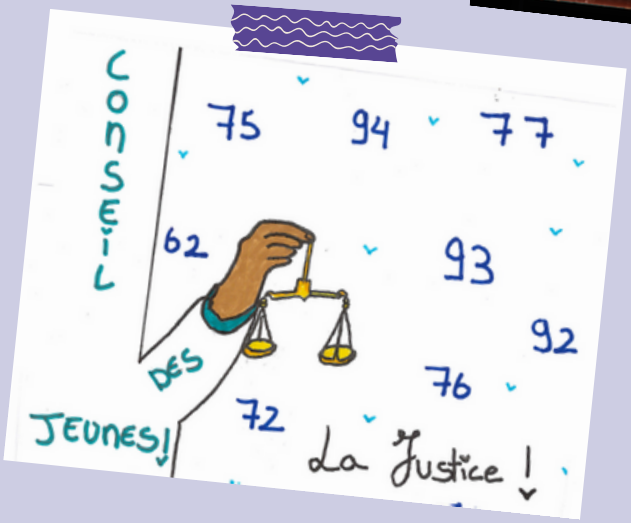

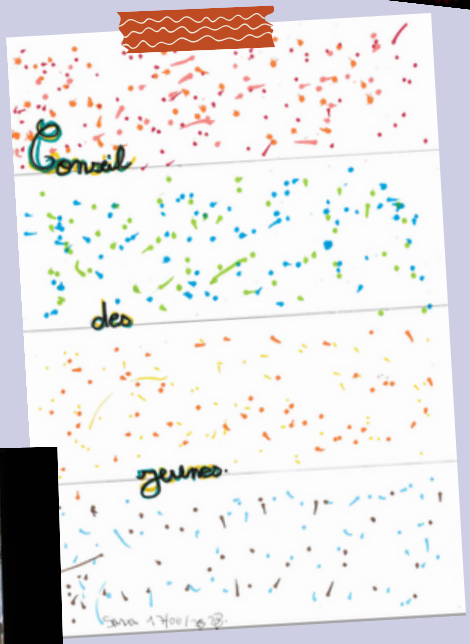

Annexe 1

Des formations à développer pour accompagner l'évolution des pratiques

À partir de l'ensemble des propositions des enfants, jeunes et professionnel·le·s faites dans le cadre des différentes concertations, plusieurs besoins en formations ont été recensés.

Pour les professionnel·le·s de l'ASE

- Le travail avec les assistant·e·s familiaux·ales
- L'utilisation des logiciels métiers

Pour les professionnel·le·s des lieux d'accueil

- La nutrition, le goût et l'alimentation dans le travail éducatif
- Le soin des différents types de peaux et cheveux
- Le suivi et l'accompagnement de l'hygiène
- Le soutien à la scolarité

Pour les évaluateur·rice·s des IP

- Le repérage et les répercussions des violences conjugales
- L'identification et le travail avec les professionnel·le·s qui accompagnent la famille et son entourage, l'intégration du point de vue de l'enfant et des parents aux écrits, la prise en compte des situations de handicap dans les évaluations

Pour les professionnel·le·s de l'ASE et des ESMS

- Les démarches d'aller-vers
- La valorisation des compétences parentales et l'association des parents
- Les conférences familiales
- L'identification des ressources de l'entourage de l'enfant et l'appui sur ces dernières
- Le recueil et l'écoute de la parole de l'enfant
- La mise en place d'une démarche de participation des enfants et parents
- La gestion des conflits (entre enfants et entre enfants et adultes)
- L'accompagnement de l'accueil d'urgence
- L'accueil d'un enfant dans un nouveau lieu
- Les conduites à risques, prévention et accompagnement
- La prévention et l'accompagnement des fugues et le ré-accueil
- La vie sociale, affective et sexuelle des enfants et jeunes
- L'accompagnement des usages et l'utilisation du numérique comme outil éducatif
- Le handicap et son accueil et accompagnement
- L'accueil et l'accompagnement des enfants victimes de violences sexuelles
- La lutte contre les discriminations et le respect des principes de laïcité
- Les écrits en protection de l'enfance
- Le repérage et l'accompagnement des troubles de santé mentale
- Les actes usuels et non usuels
- [Encadrant·e·s] Le développement de la cohésion d'équipe entre générations et profils

Pour d'autres publics

- Professionnel·le·s des établissements scolaires : le dispositif de protection de l'enfance et ses acteur·rice·s, les besoins éducatifs spécifiques des enfants confié·e·s
- Etudiant·e·s en travail social : la protection de l'enfance et ses enjeux actuels
- Tous professionnel·le·s travaillant auprès d'enfants : la prévention et le repérage des violences sexuelles
- Parrains/marraines d'enfants pris·e·s en charge : le système de protection de l'enfance et ses acteur·rice·s,
- Professionnel·le·s de santé : la protection de l'enfance et les IP, l'accompagnement du psycho-traumatisme

Annexe 2

Des outils à créer pour mieux informer les usager·e·s et professionnel·le·s

A partir de l'ensemble des propositions des enfants, jeunes et professionnel·le·s faites dans le cadre des différentes concertations, plusieurs besoins en outils d'informations ont été recensés et sont présentés ci-dessous.

Pour les professionnel·le·s et usager·e·s

- Un guide des droits des parents et enfants pris·e·s en charge
- Un guide sur les tiers dignes de confiance et leur accompagnement
- Un guide sur le parcours vers l'autonomie à l'ASE

- Des outils (guide, vidéo, schéma, jeu de société…) présentant le parcours à l'ASE, ses objectifs, mesures et acteur·rice·s

- Un annuaire, une cartographie ou une plateforme numérique permettant d'identifier les lieux et acteur·rice·s ressources par thématique (prévention, ESMS et leurs spécificités, équipements sportifs, culturels et de loisirs et leur offre, dispositifs de soutien à la scolarité, de remobilisation scolaire ou d'orientation, acteur·rice·s à mobiliser en cas de conduites à risques…)

Pour les usager·e·s

- Une fiche info sur le déroulement de l'évaluation d'une IP et la mise en place d'une mesure ASE
- Une fiche info sur le rôle des différents professionnel·le·s de santé

Pour les professionnel·le·s

- Un guide sur le cadre juridique de l'accueil et la responsabilité des professionnel·le·s (assistant·e·s familiaux·ales notamment) en cas de difficultés
- Un guide des actes usuels et non usuels
- Un référentiel départemental d'articulation entre l'ASE et les SAUO
- Un référentiel de la réorientation
- Un référentiel des interventions à domicile
- Un référentiel de prévention et d'accompagnement des fugues
- Un référentiel des actions à mener suite à la révélation de violences sexuelles

Glossaire

- **ADEPAPE** : Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
- **ADOPHE :** Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement
- **AED :** Aide éducative à domicile
- **AEMO** : Action éducative en milieu ouvert
- **AEMOi** : Action éducative en milieu ouvert intensive
- **ASE** : Aide sociale à l'enfance
- **CAF** : Caisse d'allocations familiales
- **CAMNA** : Cellule d'accompagnement des mineurs non accompagnés
- **CDEF** : Centre départemental enfants et familles
- **CESSEC** : Commission d'évaluation de la situation et du statut de l'enfant confié
- **CIIVISE** : Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants
- **CISP** : Conseiller en insertion sociale et professionnelle
- **CLIP** : Coordination Locale des Informations préoccupantes
- **CLSPD** : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- **CME** : Centre mère-enfance
- **CMP** : Centre médico-psychologique
- **CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- **CPOM** : Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- **CRIP** : Cellule de recueil des informations préoccupantes
- **CROUS** : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- **CVS** : Conseil de vie sociale
- **DA** : Direction de l'autonomie
- **DCPSL :** Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs
- **DEIAT** : Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale
- **ERSEH** : Enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- **ESMS** : Établissement ou service social ou médico-social
- **FAJ** : Fonds d'aide aux jeunes
- **FALC** : Facile à lire et à comprendre
- **FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- **IDEE 93** : Inter-association Départementale pour l'Education et l'Enfance 93
- **IEP** : Intervention éducative de proximité
- **IME** : Institut médico-éducatif
- **IP** : Information préoccupante

- **IRTS :** Institut Régional du Travail Social
- **LVA :** Lieu de vie et d'accueil
- **MDPH :** Maison départementale des personnes handicapées
- **MECS :** Maison d'enfants à caractère social
- **MJAGBF :** Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
- **MJC :** Maison des jeunes et de la culture
- **MJIE :** Mesure judiciaire d'investigation éducative
- **MMPCR :** Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
- **MNA :** Mineur non accompagné
- **ODPE :** Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- **ODVF :** Observatoire départemental des violences envers les femmes
- **OPP :** Ordonnance provisoire de placement
- **PJJ :** Protection judiciaire de la jeunesse
- **PMI :** Protection maternelle et infantile
- **PPE :** Projet pour l'enfant
- **PRE :** Programme de réussite éducative
- **QPV :** Quartier prioritaire de la politique de la ville
- **REAAP :** Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- **RPP :** Réunion pluri-professionnelle
- **SAA :** Service d'accompagnement à l'autonomie
- **SAJ :** Service d'accueil de jour
- **SAMELY :** Service d'accompagnement des mères lycéennes
- **SAMSAH :** Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- **SAUO :** Service d'accueil d'urgence et d'orientation
- **SESSAD :** Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- **SIAO :** Service intégré d'accueil et d'orientation
- **SIS :** Service d'intervention spécialisé
- **SSD :** Service social départemental
- **TDC :** Tiers digne de confiance
- **TGD :** (Enfants en) Très grande difficulté
- **TISF :** Technicien de l'intervention sociale et familiale

SUIVEZ-NOUS #SSD93

seinesaintdenis.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Secteur Imprimerie départementale / 2023